

## II. Politiques macroéconomiques

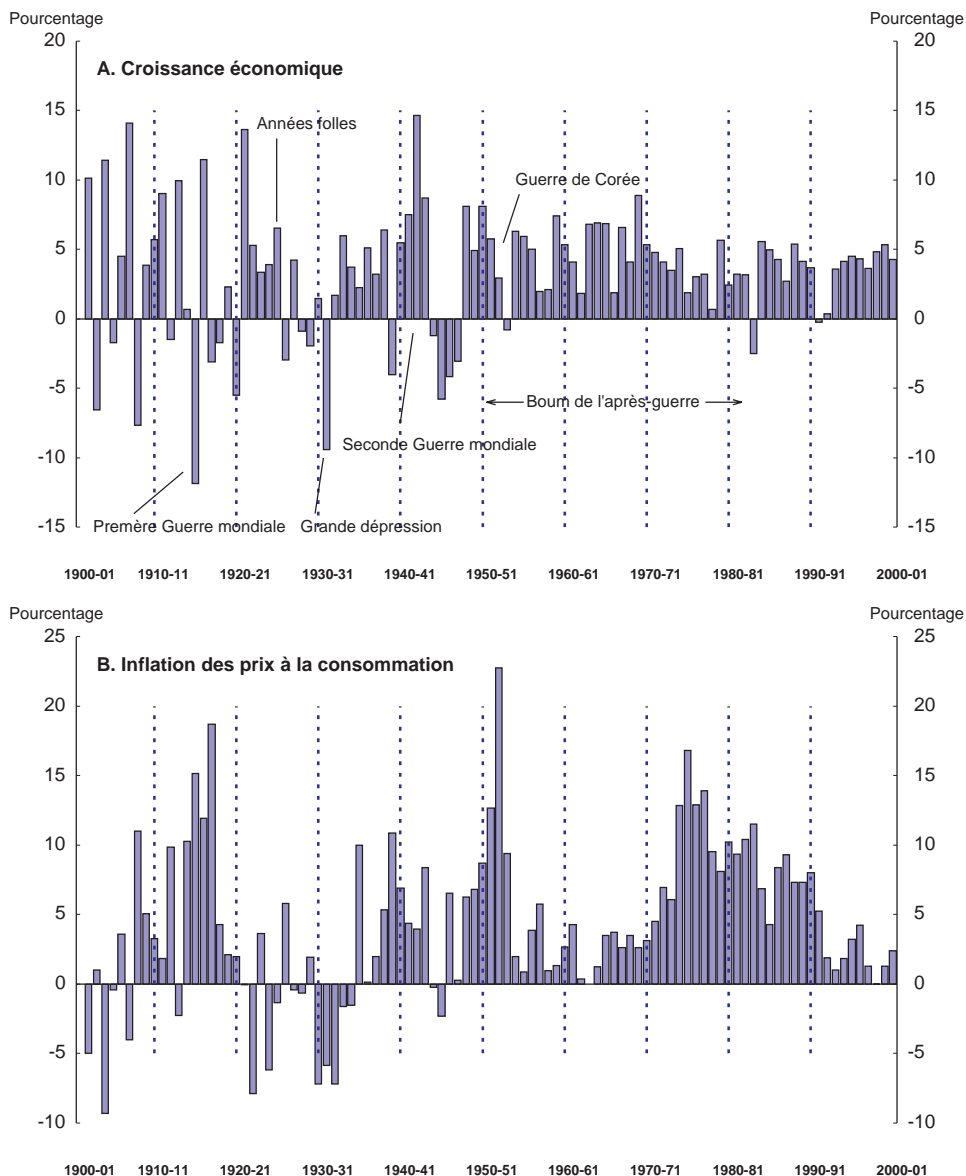
### **Incidence des politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique à long terme**

Les politiques monétaire et budgétaire de l'Australie s'inscrivent dans un cadre à moyen terme. L'objectif de la Banque de réserve australienne est de maintenir le taux d'inflation aux alentours de 2 à 3 pour cent en moyenne sur le cycle économique tout en assurant des conditions monétaires favorables à une croissance durable de la production et de l'emploi. Au niveau fédéral, la politique budgétaire vise l'équilibre des finances publiques, également en moyenne sur le cycle économique. Le cadre à moyen terme des politiques économiques a permis une certaine stabilité macroéconomique qui se traduit par une inflation plus faible et une moindre variabilité de l'inflation et de la croissance de la production depuis le début des années 90 (graphique 12). Avec les réformes structurelles examinées dans le chapitre suivant, cette orientation a contribué à assurer un environnement propice à une croissance soutenue.

Le Projet de l'OCDE sur la croissance (2001f) a mis en évidence l'incidence importante des paramètres macroéconomiques sur la production par habitant dans les différents pays et dans le temps. De solides données empiriques confirment l'hypothèse d'une association négative entre l'accumulation de capital physique dans le secteur privé et une forte inflation, qui exerce, un effet de freinage sur la production. On a aussi constaté que la variabilité de l'inflation avait une importante influence négative sur la production par habitant, ce qui corrobore l'hypothèse selon laquelle l'incertitude quant à l'évolution des prix influe sur la croissance du fait de son impact sur l'efficacité économique, par exemple en entraînant une modification de la composition de l'investissement dans le sens de projets moins risqués mais aussi moins rentables. En raison de tous ces facteurs, la politique de stabilisation monétaire joue, entre autres, un rôle de promotion de la croissance à long terme.

Le Projet de l'OCDE sur la croissance a aussi permis d'observer empiriquement les effets bénéfiques de politiques budgétaires rationnelles sur la performance économique à long terme. Par exemple, l'analyse a accrédité dans une certaine mesure l'idée selon laquelle l'ensemble des administrations publiques peuvent atteindre dans une économie des proportions telles qu'elles pèsent sur la croissance

Graphique 12. **Croissance économique et inflation dans une perspective à long terme<sup>1</sup>**



1. Les variations sont calculées sur la base des exercices fiscaux.

Source : Bureau australien de statistique.

à long terme. La part relativement peu importante de l'administration dans le PIB de l'Australie favorise donc une forte croissance tendancielle, probablement parce que l'initiative privée peut ainsi mieux se développer. Les estimations du projet sur la croissance donnent aussi à penser que la faiblesse de la pression fiscale globale en Australie par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE a une incidence positive sur la production par habitant à long terme. Cependant, lorsqu'on prend en considération la pression fiscale globale, il apparaît que les structures fiscales dans lesquelles les impôts directs occupent une large place ont une incidence négative sur la croissance, car ces impôts défavorisent l'épargne et l'investissement. Toutes choses égales par ailleurs, le fait que la part des impôts directs en Australie soit supérieure à la moyenne de l'OCDE constituerait donc un obstacle à la croissance. Cependant, le programme de réformes, intitulé le *New Tax System*, en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, prévoyait des réductions des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des taux de l'impôt sur les sociétés et s'est traduit par une certaine augmentation de la part dans la structure fiscale de l'imposition indirecte. Néanmoins, les taux d'imposition marginaux effectifs restent élevés pour nombre des contribuables à faible revenu et les taux marginaux les plus élevés de l'impôt sur le revenu s'appliquent à partir de niveaux relativement modestes du revenu, faussant les arbitrages entre travail et loisirs de même que les incitations à l'épargne.

La politique budgétaire peut aussi influencer sur la croissance du fait de son impact sur le niveau des taux d'intérêt réels à long terme. Une étude de Orr, Edey et Kennedy (1995) présentant des régressions groupées pour plusieurs pays, y compris l'Australie, donne à penser qu'un stimulant budgétaire de 1 pour cent du PIB peut en moyenne augmenter de 15 points de base le taux obligataire réel sur dix ans. L'étude de Comley, Antony et Ferguson (2002) conclut à un effet à court terme sensiblement supérieur des soldes budgétaires sur l'écart des taux obligataires à 10 ans entre l'Australie et les États-Unis<sup>22</sup>. Les mêmes auteurs ont aussi constaté qu'une augmentation de l'endettement public d'un pour cent du PIB est aussi associée à un creusement de 15 points de base en longue période de l'écart de taux d'intérêt à long terme entre les États-Unis et l'Australie. Dans ces conditions, la politique d'assainissement budgétaire mise en œuvre en Australie depuis 1996 a sans doute contribué à la réduction *tendancielle* observée des taux d'intérêt à long terme par rapport aux États-Unis et a stimulé l'investissement et la croissance durant une période transitoire. Tout bien considéré, les données rassemblées permettent donc de penser que les politiques macroéconomiques mises en œuvre de façon assez régulière sur une période de dix années ou plus ont contribué à l'amélioration de la performance économique de l'Australie.

### Politiques macroéconomiques à court terme

Le cadre à moyen terme des politiques monétaire et budgétaire laisse une certaine marge de manœuvre à court terme lorsque c'est nécessaire. Ainsi, à

compter du milieu de 2000, le ralentissement économique intérieur et l'affaiblissement de la situation économique internationale ont poussé à l'adoption de politiques macroéconomiques expansionnistes. Les taux d'intérêt ont ainsi été réduits et les politiques budgétaires assouplies tout au long de 2001. Cependant, à mesure que la situation économique intérieure s'est améliorée, l'incidence expansionniste des politiques macroéconomiques a été réduite, même si elle n'a pas été totalement supprimée compte tenu des perspectives moins optimistes pour l'économie internationale.

La première partie du présent chapitre est consacrée aux évolutions monétaires qui ont accompagné la nouvelle accélération de la croissance économique en 2001 et 2002, face à une économie mondiale toujours alanguie. La deuxième section examine l'orientation actuelle de la politique budgétaire, le profil prévu de la consolidation à venir et les conséquences de l'élimination de la dette publique nette. Elle est suivie d'un examen de la nouvelle évolution tendancielle des dépenses liées à l'âge et de son incidence sur les finances publiques. La dernière section passe en revue les progrès réalisés jusqu'ici dans la réforme du système d'imposition des sociétés.

## **Politique monétaire**

### ***Gestion du taux au jour le jour***

Avec pour principe de fonctionnement l'indépendance de la Banque centrale et un régime de taux de change flottants, la Banque de réserve australienne a pour objectif à moyen terme une hausse des prix de 2 à 3 pour cent. Cette approche, dont le principal instrument d'action est le taux d'intérêt du marché monétaire au jour le jour a permis de maintenir l'inflation à un bas niveau au cours de la dernière décennie<sup>23</sup>. Lorsque l'économie s'est affaiblie à la fin de 2000 et en 2001, sous l'effet pour partie du manque de dynamisme de l'économie mondiale, il y avait d'amples possibilités d'assouplissement monétaire, en raison de la maîtrise de l'inflation des prix et des salaires et de mesures d'anticipation de l'inflation plutôt optimistes. Entre février et décembre 2001, la Banque de réserve a donc, en six étapes, réduit de 200 points de base au total le taux au jour le jour, qui est revenu à 4.25 pour cent (tableau 7), soit le taux le plus faible enregistré depuis l'introduction du régime de faible inflation de l'Australie en 1992. La recrudescence des incertitudes mondiales qui ont fait suite aux attaques terroristes du 11 septembre ont renforcé la justification d'un nouvel assouplissement monétaire au deuxième semestre de 2001.

Face à l'amélioration des perspectives de l'économie mondiale dans la première moitié de 2002 et à une inflation se maintenant à l'extrémité supérieure de la fourchette retenue comme objectif, il n'était plus approprié de maintenir le taux au jour le jour à un niveau aussi faible. Ainsi, pour éviter l'émergence de risques d'inflation et d'autres déséquilibres qui auraient pu menacer la poursuite

Tableau 7. **Modifications des taux d'intérêt directeurs**  
1994-2002

	Variation du taux au jour le jour	Nouvel objectif pour le taux au jour le jour
	Points de pourcentage	Pourcentage
<b>A. Resserrement</b>		
17 août 1994	+0.75	5.50
24 octobre 1994	+1.00	6.50
14 décembre 1994	+1.00	7.50
<b>B. Assouplissement</b>		
31 juillet 1996	-0.50	7.00
6 novembre 1996	-0.50	6.50
11 décembre 1996	-0.50	6.00
23 mai 1997	-0.50	5.50
30 juillet 1997	-0.50	5.00
2 décembre 1998	-0.25	4.75
<b>C. Resserrement</b>		
3 novembre 1999	+0.25	5.00
2 février 2000	+0.50	5.50
5 avril 2000	+0.25	5.75
3 mai 2000	+0.25	6.00
2 août 2000	+0.25	6.25
<b>D. Assouplissement</b>		
7 février 2001	-0.50	5.75
7 mars 2001	-0.25	5.50
4 avril 2001	-0.50	5.00
5 septembre 2001	-0.25	4.75
3 octobre 2001	-0.25	4.50
5 décembre 2001	-0.25	4.25
<b>E. Resserrement</b>		
8 mai 2002	+0.25	4.50
5 juin 2002	+0.25	4.75

Source : Banque de réserve d'Australie, *Bulletin*.

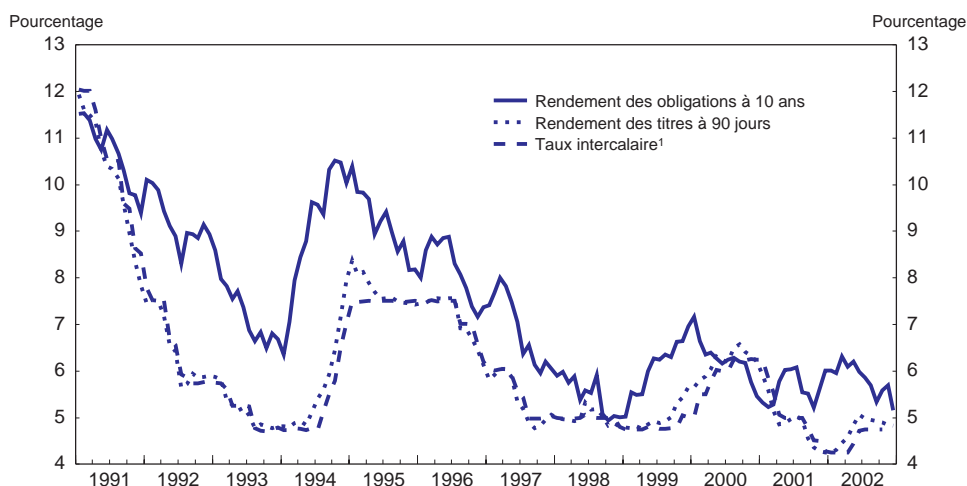
de l'expansion en cours, la Banque de réserve a décidé de passer à une politique moins expansionniste. En mai et en juin 2002, elle a, en deux étapes, relevé de 50 points de base au total le taux au jour le jour, qui est repassé à 4.75 pour cent, soit les points bas des cycles précédents enregistrés au milieu de 1993 et à la fin de 1998. Le taux au jour le jour effectif reste en outre, semble-t-il, inférieur à un taux *neutre* hypothétique, qui pourrait se situer à 5½ pour cent, avec une marge d'erreur de ½ point de pourcentage<sup>24</sup>. Du fait de l'affaiblissement des perspectives de l'économie mondiale et de la grave sécheresse qui a frappé le secteur agricole, la Banque s'est abstenue d'augmenter encore le taux au jour le jour au cours des derniers mois de 2002.

### Taux d'intérêt du marché monétaire et du marché des capitaux

Les taux d'intérêt du marché monétaire à trois mois ont suivi de près l'évolution du taux au jour le jour, qui ont été réduits à six reprises en 2001 (graphique 13). Les taux obligataires se redressant au début de 2001, l'écart de taux d'intérêt entre les titres d'État à dix ans et les effets bancaires à trois mois (pente de la courbe des rendements) sont passés de négatifs à positifs, témoignant de la réorientation de la politique monétaire. Conjuguées à un taux de change plus faible du dollar australien, les conditions monétaires ont donc ainsi nettement soutenu l'activité économique tout au long de 2001 et dans les premiers mois de 2002.

Suite aux hausses du taux au jour le jour en mai et en juin 2002, le taux d'intérêt du marché monétaire à trois mois est passé à 5 pour cent environ au deuxième semestre de 2002. Inversement, les taux d'intérêt à long terme ont baissé depuis mai 2002 (graphique 14), reflétant l'évolution des marchés mondiaux de capitaux face au sentiment largement répandu d'une dégradation des perspectives économiques mondiales. À la fin de 2002, les rendements sur les bons du Trésor à dix ans étaient proches de leur faible niveau du deuxième semestre de 2001. Le passage à une politique monétaire moins accommodante est donc reflété dans la pente de la courbe des rendements, qui est assez plate, mais encore orientée positivement.

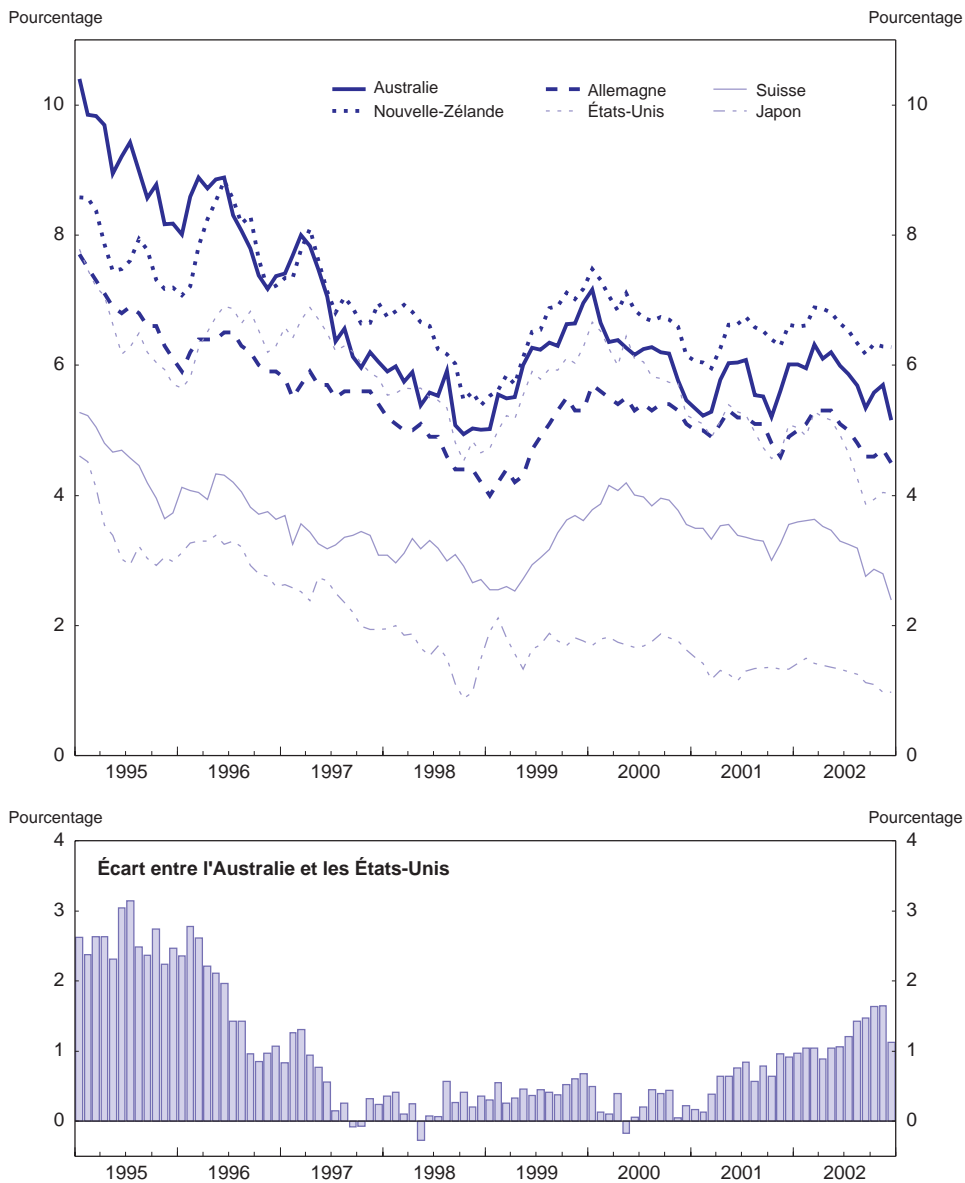
Graphique 13. Taux d'intérêt du marché monétaire et du marché des capitaux



1. Marché au comptant, taux au jour le jour à 11 heures.

Source : Bureau australien de statistique.

Graphique 14. **Comparaison internationale des taux d'intérêt à long terme**  
Rendement des obligations à 10 ans



Source : OCDE.

La diminution des taux obligataires australiens a été moins marquée que celle intervenue aux États-Unis, de sorte que la marge entre les rendements des obligations à dix ans en Australie et aux États-Unis s'est creusée, comme cela était déjà perceptible au début de 2001. Durant la deuxième moitié de 2002, la marge mensuelle moyenne a représenté 1½ point de pourcentage environ<sup>25</sup>, ce qui est surprenant comparé à l'écart de rendement nul, voire légèrement négatif, enregistré dans le courant de 2000. Cependant, la majeure partie du creusement récent de la marge peut être attribuée au plus fort recul des taux obligataires aux États-Unis, qui semble refléter les préoccupations des participants au marché financier quant aux perspectives de croissance dans le pays. Cette situation pourrait être aussi le fruit d'une aversion grandissante pour le risque des investisseurs des États-Unis et des investisseurs internationaux, qui ont augmenté dans leurs portefeuilles la part des obligations américaines au détriment de la part des actions américaines. Globalement, le creusement de l'écart de rendement semble être dû pour l'essentiel à l'évolution propre des États-Unis et ne reflète pas des facteurs intérieurs spécifiques de l'Australie.

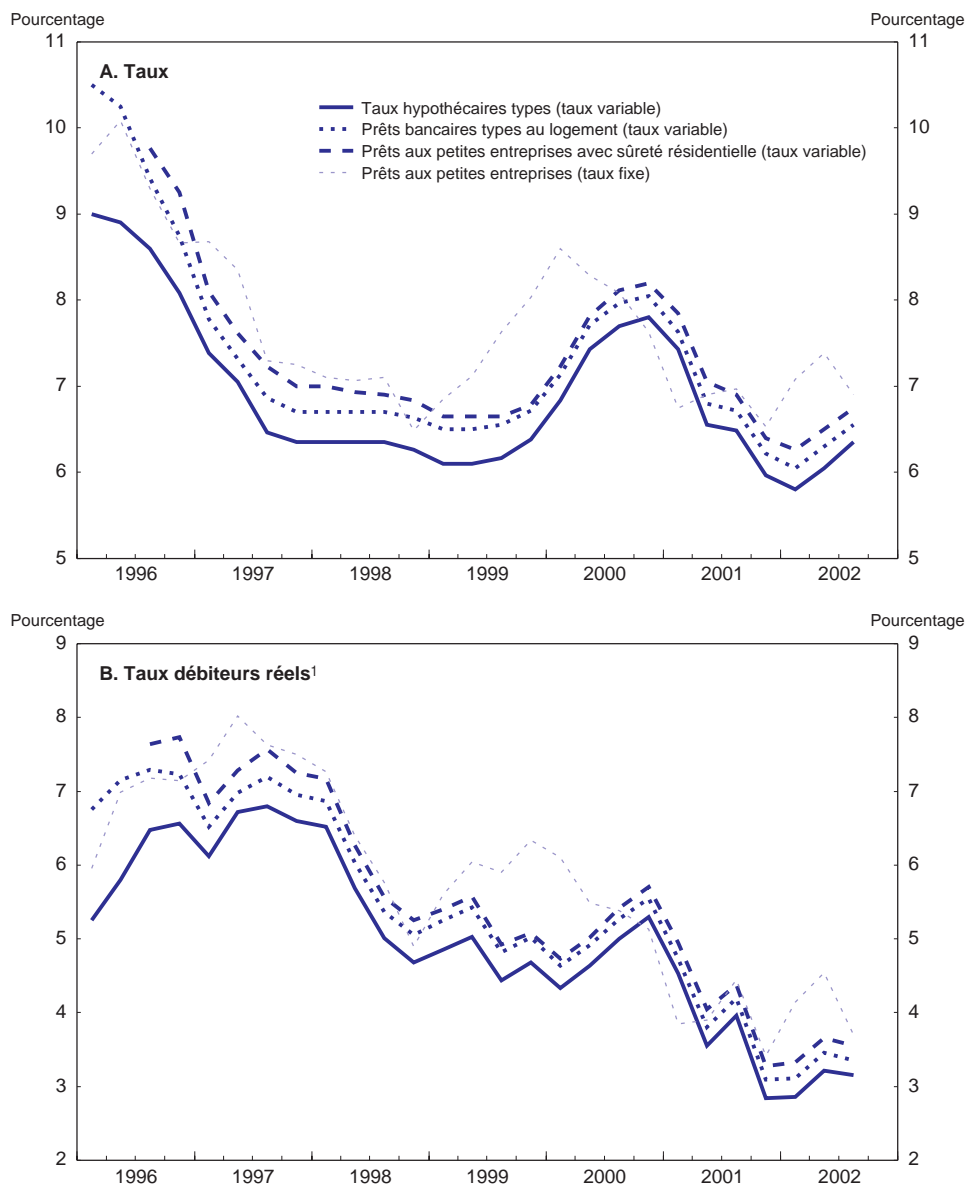
### **Taux débiteurs et intermédiation financière**

Les taux d'intérêt sur les prêts au logement classiques accordés par les banques, les sociétés de crédit immobilier et les établissements de prêts hypothécaires ainsi que sur les prêts nantis sur la résidence à des fins personnelles et pour les petites entreprises ont tous baissé avec les taux du marché monétaire en 2001 et dans les premiers mois de 2002 (graphique 15). Les taux débiteurs sur certaines catégories de prêts bancaires à taux fixe pour les entreprises et le logement, qui sont généralement financés sur le marché des capitaux, ont légèrement augmenté à la fin de 2001 et durant la première moitié de 2002 avant de baisser par la suite, suivant l'évolution des taux obligataires. Corrigés par l'IPC ajusté de la TPS, les taux d'intérêt débiteurs réels en général ont enregistré un niveau d'une faiblesse inégalée de la fin de 2001 jusqu'au début de mai 2002, ce qui témoigne à nouveau d'une orientation de la politique monétaire favorable à l'activité. Les emprunts sont devenus un peu plus chers aussi bien en termes nominaux qu'en termes réels depuis mai 2002, car les banques ont répercuté l'intégralité la hausse du taux au jour le jour sur leurs taux débiteurs directs. Néanmoins, les taux débiteurs restent à un faible niveau par rapport aux périodes passées.

Conjugué au fort sentiment de confiance manifesté par les consommateurs et les entreprises, le faible coût nominal et réel du crédit a conduit à une vigoureuse progression des prêts des intermédiaires financiers au secteur non financier privé. Le rythme sur douze mois de la croissance totale du crédit s'est accéléré pour dépasser 10 pour cent en 2002, essentiellement sous l'effet de l'expansion marquée des prêts immobiliers (tableau 8), en particulier pour les investisseurs. La progression annuelle des agrégats monétaires au sens large a



Graphique 15. Taux débiteurs nominaux et réels



1. Taux nominaux moins hausse de l'IPC, correction faite des modifications de la fiscalité.  
 Source : Banque de réserve d'Australie et Bureau australien de statistique.

Tableau 8. **Agrégats financiers**  
Pourcentage

	Douze mois jusqu'à :		Trois mois jusqu'à <sup>1</sup> :	
	Mars 2002	Septembre 2002	Juin 2002	Septembre 2002
Crédit total	8.3	11.3	15.0	13.2
Personnel	8.8	10.9	15.9	12.7
Ménages	18.3	19.3	21.9	19.6
Entreprises	-0.3	4.3	8.6	7.5
M3	13.8	11.4	3.3	12.1
Masse monétaire au sens large	9.8	10.0	5.3	13.1
<i>Pour mémoire :</i>				
PIB	7.0	..	3.8	..

1. Taux annuels désaisonnalisés.

Source : Banque de réserve d'Australie.

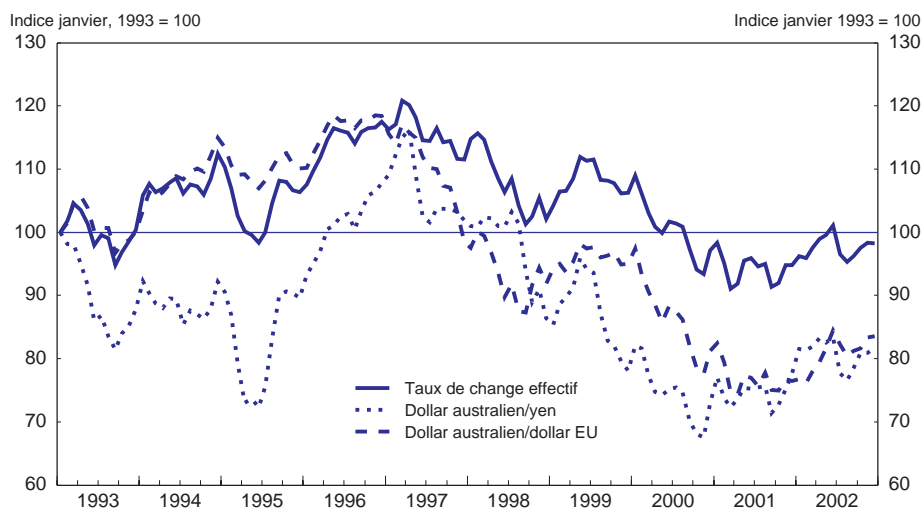
été identique à celle du crédit<sup>26</sup>, M3 et la monnaie au sens large<sup>27</sup> progressant à des taux supérieurs à 10 durant les douze mois se terminant en septembre 2002. Globalement, la rapide expansion du crédit, qui a largement dépassé le taux de croissance du PIB nominal, donne aussi à penser à une orientation accommodante de la politique monétaire.

### Évolution du taux de change et conditions monétaires

La tendance à la baisse du taux de change du dollar australien par rapport au dollar des États-Unis ainsi qu'en termes effectifs (taux pondéré par les échanges), qui s'était déjà bien amorcée au milieu de 1999, s'est poursuivie en 2000 et 2001 (graphique 16). Ainsi, en 2001, la dépréciation moyenne du taux de change du dollar australien s'est chiffrée à 5¾ pour cent (contre 6½ pour cent en 2000) en termes effectifs et à 11 pour cent (10 pour cent en 2000) par rapport au dollar des États-Unis. Avec une amélioration des termes de l'échange représentant au total 7 pour cent sur la période 2000 à 2001, cela a encore accentué l'assouplissement monétaire imputable à la baisse des taux d'intérêt directeurs.

On a observé un certain renforcement du taux de change du dollar australien dans le courant de 2002, qui pourrait s'être traduit par une appréciation moyenne effective de 3 pour cent environ. Eu égard aux estimations de l'inflation chez les principaux partenaires commerciaux de l'Australie, telles qu'elles sont publiées dans le n° 72 des *Perspectives économiques* de l'OCDE, ceci implique une appréciation réelle effective du dollar australien par rapport aux prix relatifs à la consommation en 2002, annulant largement la dépréciation effective réelle de 2001 (mais pas la dépréciation réelle de 2000). Conjugée à la hausse des taux d'intérêt réels à court terme en 2002, cette évolution a éliminé une partie, mais probablement pas la totalité, de l'effet de stimulation des conditions monétaires accommodantes de

Graphique 16. Taux de change



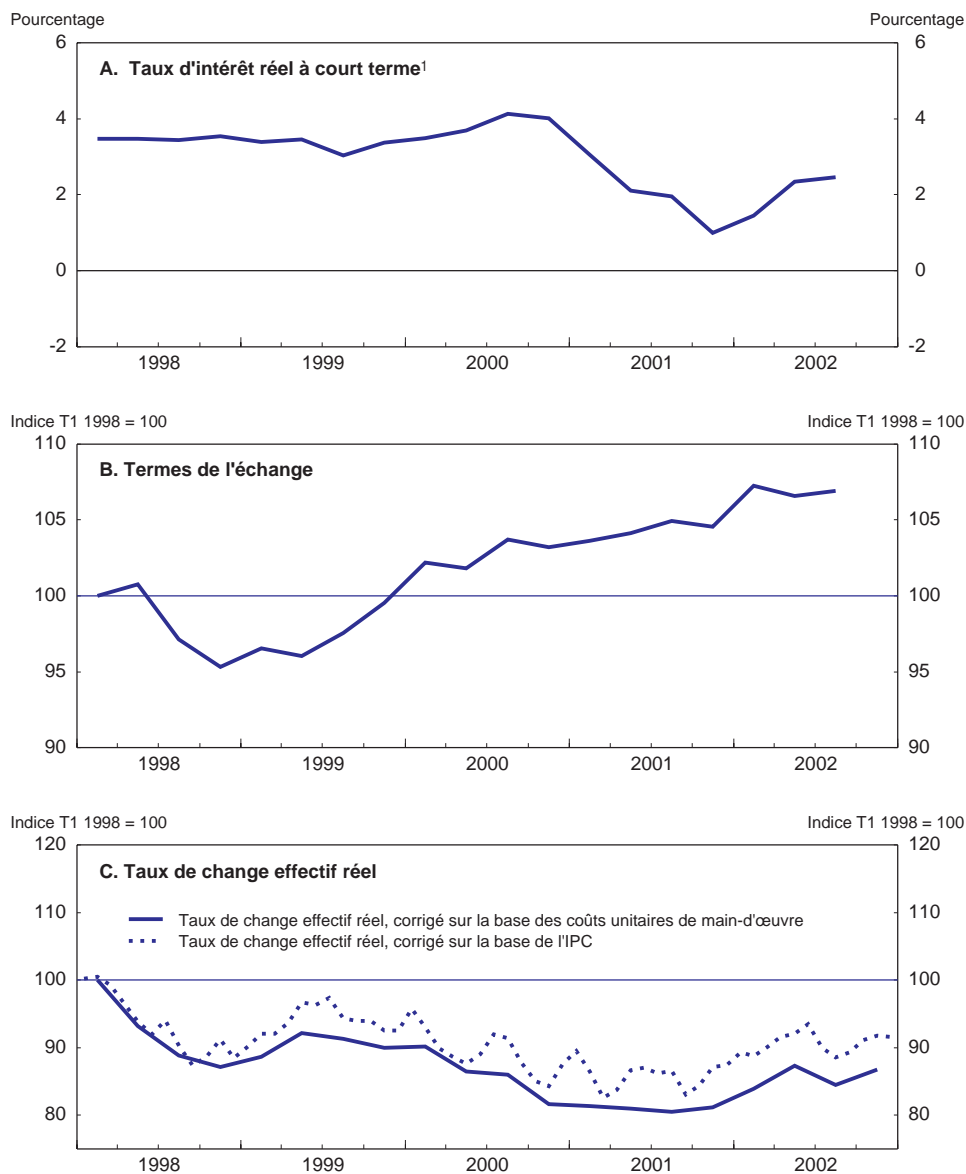
Source : OCDE.

la période antérieure. En revanche, l'amélioration tendancielle moyenne des termes de l'échange en 2002 a continué d'avoir un effet positif sur l'économie (graphique 17). Ainsi, l'évaluation globale des conditions monétaires du moment dépend fortement de l'importance attribuée aux différentes influences. L'application d'une simple règle de Taylor<sup>28</sup> donnerait à penser que le taux d'intérêt du marché monétaire à trois mois actuel est à peu près compatible avec la fourchette d'inflation fixée comme objectif par la Banque de réserve (graphique 18).

### Politique budgétaire

La politique budgétaire en Australie a été orientée vers la consolidation entre le milieu et la fin des années 90, avec une amélioration de la capacité de financement des administrations publiques bien supérieure à la moyenne de l'OCDE, aussi bien en termes effectifs que corrigés des fluctuations conjoncturelles (graphique 19)<sup>29</sup>. L'administration fédérale a enregistré un excédent en 1997-98<sup>30</sup> – une année avant la date visée par les autorités – et les objectifs d'une diminution du ratio net d'endettement, par rapport à son niveau de 19.1 pour cent de 1995-96 avant la fin du siècle et d'une réduction du rapport des dépenses publiques du PIB ont aussi été réalisés, alors que la charge de la fiscalité ne s'est pas accrue par rapport à son niveau de 1996-97. Ces résultats ont été facilités par la réforme des institutions budgétaires introduite avec la *Charter of Budget Honesty Act* de 1998<sup>31</sup>. Cette Charte exige de l'administration fédérale qu'elle définisse à la fois sa stratégie

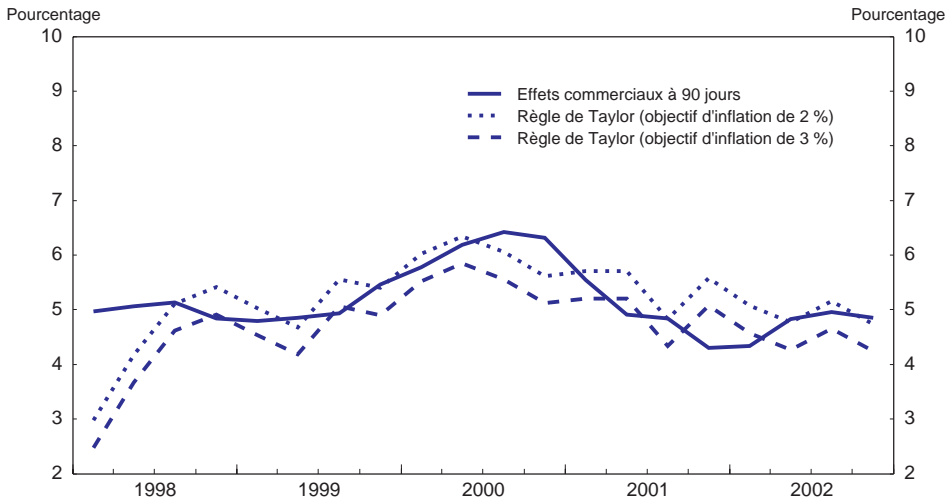
Graphique 17. Facteurs influant sur les conditions monétaires



1. Corrigé de l'inflation sous-jacente, définie comme la moyenne lissée de l'IPC, ajustée pour tenir compte des modifications de la fiscalité.

Source : OCDE.

Graphique 18. La règle de Taylor

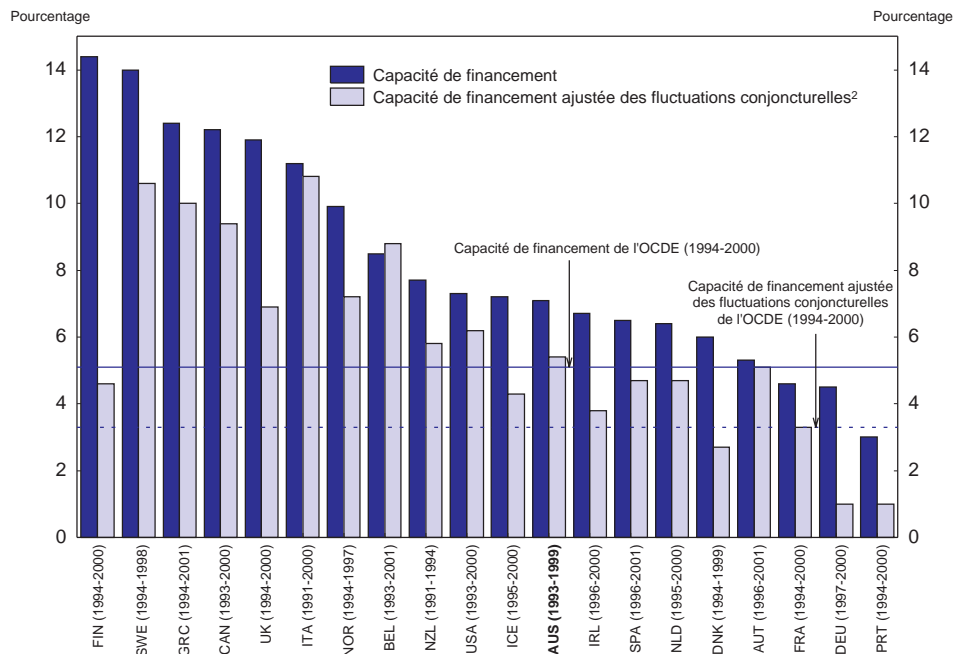


Source : OCDE.

budgétaire à moyen terme et ses objectifs et buts à court terme dans chaque budget, la stratégie comme les objectifs étant fondés sur les principes de gestion budgétaire consacrés dans la Charte<sup>32</sup>. L'orientation à moyen terme de la stratégie budgétaire vise à réduire le risque de dérapage, tout en contribuant à verrouiller les gains de la consolidation budgétaire. L'autre grande réforme institutionnelle a été le passage à la comptabilité dans l'optique des droits constatés en 1999-2000, ce qui va dans le sens des principes de viabilité et de gestion budgétaire rationnelle définis dans la Charte. La comptabilité dans l'optique des droits constatés améliore la transparence en donnant une vue plus exacte de l'activité globale de l'état et de ses répercussions à long terme. Le passage à cette forme de budgétisation est aussi un élément crucial des réformes visant à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, car le coût intégral de la fourniture de services publics devient plus apparent et les directeurs peuvent plus facilement être tenus pour responsables de la contribution de leur service à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Cette comptabilité permet aussi une meilleure comparaison des coûts de la fourniture interne de services par rapport à la sous-traitance.

L'objectif de la stratégie budgétaire à moyen terme de l'administration fédérale est de maintenir l'équilibre des finances publiques, en moyenne, sur le cycle économique. Il s'agit de faire en sorte qu'à terme l'administration fédérale ne ponctionne pas l'épargne du secteur privé et n'a pas ainsi une incidence directe sur l'équilibre global épargne-investissement (c'est-à-dire sur la balance

Graphique 19. **Consolidation budgétaire dans certains pays de l'OCDE<sup>1</sup>**  
 Modifications de la capacité de financement des administrations publiques,  
 en pourcentage du PIB, 1990-2001



Note : Entre 1990 et 2001, les consolidations budgétaires sont définies comme des périodes d'amélioration prolongée (plus de trois ans) de la capacité de financement annuelle des administrations publiques, en pourcentage du PIB, par rapport à l'année précédente ; ces périodes d'amélioration peuvent être interrompues si l'aggravation du solde ne dépasse pas 0.5 pour cent du PIB et ne dure pas plus d'une année.

1. La valeur de la dernière année de la consolidation moins la valeur de l'année avant la consolidation.
2. Non compris les paiements d'intérêts.

Source : OCDE, *Perspectives économiques* n° 72, décembre 2002.

courante). Le cadre à moyen terme de la politique budgétaire protège la viabilité des finances publiques en longue période. Il permet à la politique de réagir aux fluctuations économiques à court terme pour soutenir la croissance, tout en garantissant que les dépenses supplémentaires de l'État en période de ralentissement de l'activité seront financées par l'épargne accumulée durant les périodes de plus forte croissance. Un autre aspect important à cet égard est l'efficacité de la politique budgétaire comme instrument de la gestion de la demande. Les données empiriques récentes donnent à penser que l'épargne du secteur privé a un large effet compensateur en Australie, tout stimulant budgétaire devant dans ces conditions être relativement plus important pour avoir la même incidence sur la

demande globale. Le large effet compensateur des taux d'intérêt, examiné précédemment, pourrait aussi limiter l'efficacité de la politique budgétaire en tant qu'instrument de gestion de la demande. Les résultats empiriques font également apparaître que les stabilisateurs automatiques pourraient être une option plus efficace pour la gestion de la demande globale que les mesures discrétionnaires – encore qu'un tel résultat doive être traité avec prudence (Comley et autres, 2002)<sup>33</sup>. La sensibilité conjoncturelle du budget est en tout état de cause inférieure à la moyenne de l'OCDE, une variation d'un point de pourcentage de l'écart de production conduisant à une variation de 0.3 pour cent de la capacité de financement en pourcentage du PIB, contre 0.5 pour cent en moyenne pour l'OCDE (van den Noord, 2000).

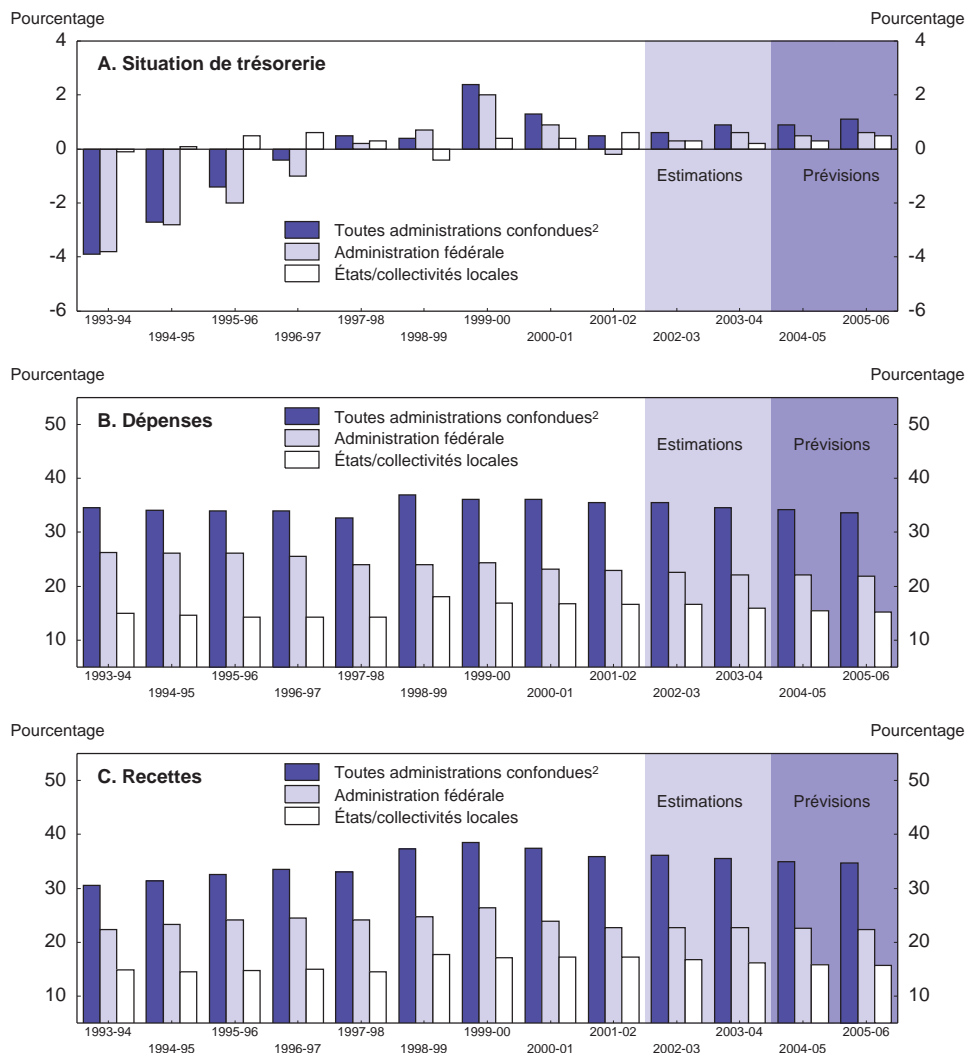
L'adhésion à l'objectif budgétaire d'équilibre des finances publiques en moyenne sur le cycle économique contribue également à d'autres objectifs importants, notamment la baisse de la dette nette de l'administration fédérale par rapport au PIB à terme et la stabilisation de la pression fiscale<sup>34</sup>. L'objectif intermédiaire de la stratégie budgétaire (introduit avec la budgétisation dans l'optique des droits constatés) d'amélioration de la situation comptable nette<sup>35</sup> en longue période est motivé par le principe selon lequel les considérations d'équité entre les générations doivent être prises en compte lorsqu'on formule la politique budgétaire. Une meilleure situation nette permettrait à l'administration fédérale de gérer de façon plus adéquate les pressions budgétaires qui apparaissent, notamment en raison du vieillissement de la population.

### **Résultats du budget fédéral pour 2001-02**

Suite à une période d'ample consolidation, engagée au milieu des années 90, la politique budgétaire est devenue plus expansionniste après le début du siècle, lorsque la croissance économique s'est ralentie (graphique 20). Au niveau fédéral, le solde disponible sous-jacent a enregistré un excédent de 2 pour cent du PIB en 1999-2000 et de 0.9 pour cent du PIB en 2000-01, suivi d'un léger déficit en 2001-02. Il y a donc eu une stimulation économique d'environ 1 pour cent du PIB, selon les estimations, aussi bien en 2000-01 qu'en 2001-02<sup>36</sup> (tableau 9). Dans le premier cas, l'assouplissement est imputable essentiellement à l'introduction de réductions de l'impôt sur le revenu dans le cadre du Nouveau système fiscal de juillet 2000, alors qu'en 2001-02 il s'explique dans une large mesure par l'incidence de dépenses non conjoncturelles imprévues dans le secteur de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection aux frontières.

Le ralentissement imprévu de la croissance de la production au deuxième semestre de 2000 et les nouvelles décisions de politique économique<sup>37</sup> ont aggravé la situation de départ pour le budget initial 2001-02<sup>38</sup>. En fait, et bien que la croissance se soit révélée plus forte que prévu initialement<sup>39</sup> ; les résultats du budget fédéral pour 2001-02 ont été moins bons qu'escompté. Le secteur fédéral

Graphique 20. **Finances publiques**<sup>1</sup>  
En pourcentage du PIB



1. À la fin de l'exercice budgétaire. Il y a une rupture dans les séries entre 1998-99 et 1999-2000. Les données pour les années allant jusqu'à la période 1998-99 et incluant cette période sont compatibles avec les obligations de déclaration concernant les statistiques des finances publiques du Bureau australien de statistique établies sur la base des règlements effectifs. À compter de 1999-2000, les données sont tirées des statistiques du Bureau australien de statistique établies dans l'optique des droits constatés.
2. L'expression « Toutes administrations confondues » désigne l'administration fédérale, les administrations des États, les collectivités locales et les universités.

Source : Commonwealth Treasury of Australia.



Tableau 9. Évolution du budget de l'administration fédérale<sup>1</sup>

Milliards de dollars australiens

	2000-01	2001-02		2002-03			2003-04		2004-05		2005-06	
	Résultat	Budget 2001-02	Résultat	Estimations en milieu d'exercice 2001-02 <sup>3</sup>	Budget 2002-03	Estimations en milieu d'exercice 2002-03 <sup>3</sup>	Budget 2002-03	Estimations en milieu d'exercice 2002-03 <sup>3</sup>	Budget 2002-03	Estimations en milieu d'exercice 2002-03 <sup>3</sup>	Budget 2002-03	Estimations en milieu d'exercice 2002-03 <sup>3</sup>
<b>Recettes GFS<sup>2</sup></b>	161.5	158.8	162.4	166.3	169.6	169.6	179.6	180.1	189.4	188.8	199.3	198.1
(pourcentage du PIB)	24.0	22.6	22.7	22.6	22.6	22.5	22.6	22.6	22.5	22.4	22.3	22.3
Recettes fiscales totales	151.2	146.8	149.8	155.5	158.5	158.5	168.6	169.3	178.0	177.9	187.6	187.2
Impôt sur le revenu	120.9	117.3	119.0	125.1	127.6	127.4	136.9	137.3	145.8	145.6	154.8	154.3
Impôts totaux sur les personnes physiques <sup>4</sup>	78.1	84.3	86.4	90.8	93.0	92.0	100.2	100.1	107.0	106.9	114.2	113.7
Impôts sur les sociétés	35.1	27.2	27.1	28.0	28.4	29.2	30.3	31.0	32.3	32.7	33.9	34.6
Fonds de retraite et autres	7.7	5.7	5.5	6.3	6.2	6.1	6.4	6.1	6.5	6.0	6.7	6.1
Impôts indirects	25.6	24.7	25.6	25.4	25.7	26.3	26.4	27.0	26.9	27.3	27.5	27.7
Avantages annexes et autres	4.7	4.8	5.2	5.0	5.1	4.9	5.3	5.0	5.4	5.0	5.4	5.2
Recettes non fiscales	10.4	12.1	12.5	10.8	11.2	11.1	11.0	10.7	11.4	10.9	11.7	10.9
<b>Dépenses GFS<sup>2</sup></b>	156.8	160.9	166.5	168.6	170.2	170.7	177.6	177.2	184.9	185.2	192.0	192.7
(pourcentage du PIB)	23.3	22.9	23.3	22.9	22.7	22.6	22.3	22.2	21.9	22.0	21.5	21.7
Sécurité sociale et protection sociale	66.9	68.2	69.1	71.9	72.9	72.6	76.0	75.5	79.0	78.7	81.6	82.1
Santé publique	25.2	26.8	27.6	29.1	29.1	29.4	30.5	30.7	32.2	32.4	33.8	34.0
Éducation	11.0	11.5	11.8	12.3	12.3	12.3	13.0	13.0	13.6	13.6	14.3	14.2
Défense	11.4	12.2	12.0	13.2	13.1	13.3	14.0	13.9	14.4	14.2	15.0	14.7
Autres	42.3	42.2	46.0	42.1	42.8	43.2	44.0	44.1	45.6	46.2	47.4	47.6
Solde net d'exploitation	4.7	-2.0	-4.1	-2.3	-0.5	-1.0	2.0	2.9	4.5	3.6	7.3	5.4
Investissement net en capital	-1.2	-1.2	-0.4	-1.1	-0.7	-0.5	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4
<b>Solde budgétaire (milliards de dollars australiens)</b>	5.9	-0.8	-3.7	-1.3	0.2	-0.5	2.6	3.4	5.0	4.2	7.7	5.8
(pourcentage du PIB)	0.9	-0.1	-0.5	-0.2	0.0	-0.1	0.3	0.4	0.6	0.5	0.9	0.7
<b>Solde de trésorerie tendanciel (milliards de dollars australien)</b>	5.7	1.5	-1.1	1.0	2.1	2.1	3.7	4.9	4.6	4.2	7.1	5.4
(pourcentage du PIB)	0.9	0.2	-0.2	0.1	0.3	0.3	0.5	0.6	0.6	0.5	0.8	0.6

1. Sur une base cohérente avec les Statistiques de finances publiques.
2. Non compris le produit de la TPS et les paiements équivalents aux États.
3. Estimations tirées des *Perspectives économiques et budgétaires* en milieu d'exercice.
4. Prise en compte des autres impôts à la source.

Source : Commonwealth Treasury of Australia.

a accusé un déficit de trésorerie tendanciel de 0.2 pour cent du PIB en 2001-02 – pour la première fois depuis 1996-97 – au lieu de l'excédent de même ampleur attendu<sup>40</sup>. Ce dérapage est dû essentiellement à l'effet des nouvelles décisions de politique économique, notamment l'augmentation imprévue des dépenses au titre de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection aux frontières ; la mise en place d'un filet de sécurité pour garantir les droits des salariés, notamment après le naufrage de la société Ansett, avec d'importants effets immédiats sur les engagements ; et les financements supplémentaires fournis pour le programme en faveur des primo-accédants à la propriété<sup>41</sup>. Les dépenses totales de l'administration fédérale en 2001-02 ont dépassé l'objectif budgétisé de 5.6 milliards de dollars australiens (soit 3.5 pour cent), alors que l'excédent de recettes a été moindre, s'établissant à 3.6 milliards de dollars australiens (2.3 pour cent).

### ***Budget de l'administration fédérale pour 2002-03 et stratégie budgétaire à moyen terme***

Le budget 2002-03 table sur un excédent de trésorerie tendanciel de 0.3 pour cent du PIB<sup>42</sup>. Cela implique un effet de freinage d'environ ½ pour cent du PIB en 2002-03, ce qui est compatible avec la forte croissance continue escomptée de la demande intérieure et la reprise attendue de l'activité internationale. Outre l'objectif primaire du maintien de l'équilibre budgétaire, en moyenne, au cours du cycle économique, les objectifs supplémentaires énoncés dans la stratégie budgétaire à moyen terme exposée dans le budget de budget 2002-03<sup>43</sup> sont les suivants :

- maintenir des excédents sur la période des estimations prévisionnelles, alors que les perspectives de croissance économique restent saines ;
- ne pas accroître la pression fiscale globale par rapport à son niveau de 1996-97 ;
- améliorer la capacité de financement de l'administration fédérale à moyen et à long terme.

Le budget fédéral prévoyait une augmentation de l'excédent (dans l'optique des droits constatés et sur la base des règlements effectifs) en fin de période, se chiffrant à environ 1 pour cent du PIB en 2005-06. Les excédents prévus correspondent à une politique budgétaire neutre ou légèrement restrictive sur la période 2003-04 à 2005-06.

Lors de l'établissement du budget de 2002-03 (mai 2002), les excédents budgétaires prévus pour 2002-03 et la fin de période ont été révisés à la hausse par rapport aux Perspectives économiques et budgétaires en milieu d'exercice publiées en octobre 2001, en raison pour l'essentiel d'une augmentation de la production prévue, qui s'est traduite par un accroissement des recettes estimées de l'administration fédérale<sup>44</sup> et une diminution des dépenses au titre des presta-

tions chômage. Ces variations sont en partie compensées par des dépenses additionnelles au titre<sup>45</sup> de la sécurité nationale ; de la protection aux frontières et de la défense ; de l'aide aux familles par l'introduction d'une prime au premier enfant (« *Baby Bonus* ») ; et de l'amélioration des soins institutionnels et communautaires des Australiens plus âgés. En revanche, l'augmentation des redevances d'utilisation dans le cadre du système des prestations pharmaceutiques (*Pharmaceutical Benefits Scheme* – PBS) et le durcissement des critères d'admissibilité à la pension d'invalidité (*Disability Support Pension* – DSP), prévus dans le budget 2002-03, permettent des réductions des dépenses compensatoires<sup>46</sup>. En outre, le budget prévoit une baisse des dépenses au titre du logement, reflétant dans une large mesure la suppression des aides supplémentaires accordées dans le cadre du programme en faveur des primo-accédants à la propriété<sup>47</sup>.

Lors de la publication des *Perspectives* en milieu d'exercice, en novembre 2002, les prévisions de croissance pour 2002-03 ont été révisées à la baisse (et ramenées à 3 pour cent contre 3¾ pour cent au moment du budget de mai 2002-03), en grande partie du fait de l'incidence attendue de la sécheresse sur l'économie<sup>48</sup>. Néanmoins, les prévisions pour le solde de trésorerie tendancier en 2002-03 sont restées inchangées, à 0.3 pour cent du PIB (2.1 milliards de dollars australiens)<sup>49</sup>. La hausse des recettes attendues au titre de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les personnes physiques ; une révision à la hausse des recettes prévues de la TPS et la diminution des dépenses au titre des prestations de chômage ont compensé l'effet des nouvelles décisions prises depuis le budget et ayant pour effet d'augmenter les dépenses<sup>50</sup>. L'excédent budgétaire (dans l'optique des droits constatés et des règlements effectifs) devrait augmenter à moyen terme pour atteindre 0.7 pour cent du PIB en 2005-06. L'incidence sur les dépenses des nouvelles initiatives a été amplifiée par le retard pris par le sénat pour avaliser le relèvement du ticket modérateur dans le cadre du système de prestations pharmaceutiques, annoncé dans le budget de 2002-03. Le gouvernement a présenté la législation au sénat, mais le débat n'a pas encore commencé.

### ***Perspectives concernant les finances des administrations régionales et locales et des administrations publiques***

Mis à part un léger redressement en 1998-99, reflétant des initiatives des gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria pour financer les engagements de retraite non capitalisés, le secteur régional/local a enregistré une amélioration continue depuis le début des années 90 (graphique 20). Le secteur des collectivités locales a été relativement stable durant les derniers exercices budgétaires et devrait le rester. Globalement, l'excédent de trésorerie au niveau régional/local devrait, sur la base des estimations officielles, retomber à 0.3 pour cent du PIB en 2002-03, contre 0.6 pour cent du PIB en 2001-2002, avec des excédents légèrement plus importants envisagés pour les années suivantes<sup>51</sup>. Si l'on

considère l'ensemble des échelons de l'administration, l'excédent tendanciel de trésorerie des administrations publiques devrait rester aux alentours de 0.6 pour cent du PIB en 2002-03, passant à 1 pour cent du PIB en 2005-06.

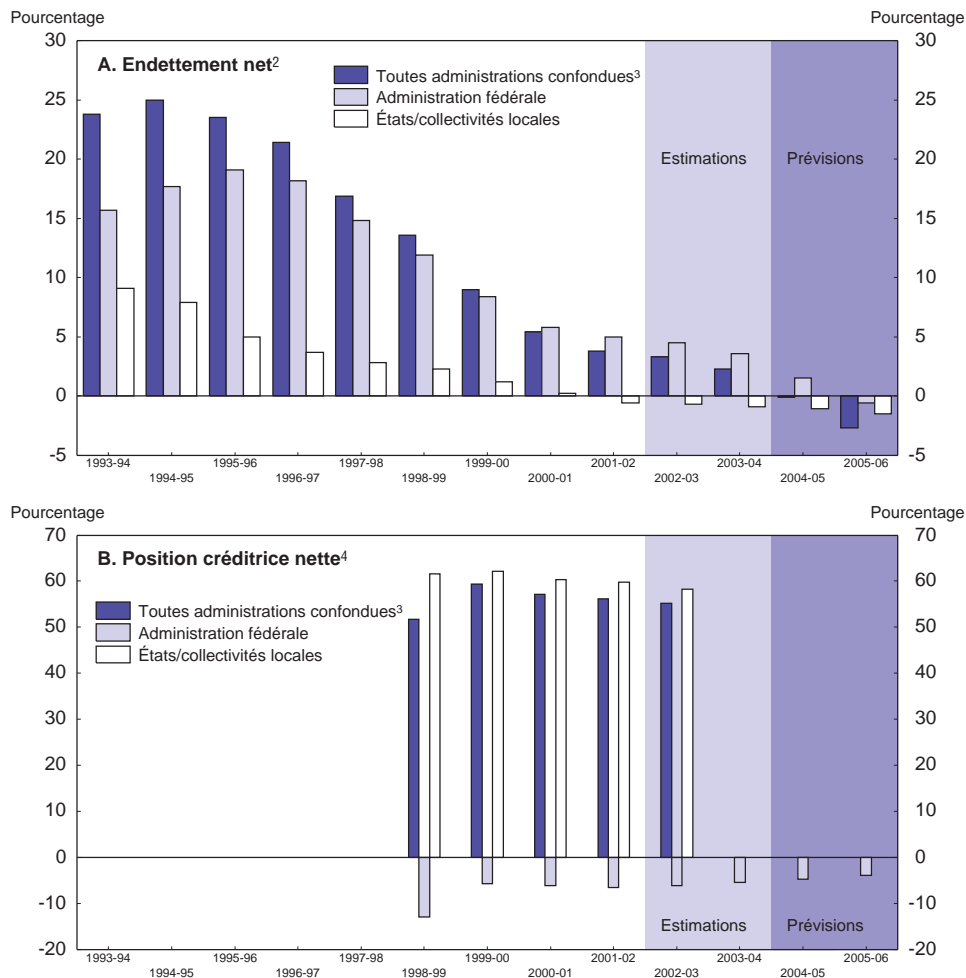
### **Évolution de la dette et problèmes à moyen terme**

L'endettement net de l'administration fédérale a atteint le niveau record de 19.1 pour cent du PIB en 1995-96, retombant depuis lors pour revenir à 4½ pour cent du PIB, selon les estimations, en 2002-03. Environ les deux tiers de cette réduction sont imputables à des cessions d'actifs, dont le produit a en général été utilisé pour l'amortissement de la dette, alors que le tiers restant s'explique par une série continue d'importants excédents primaires. La baisse tendancielle de la dette nette de l'administration fédérale devrait se poursuivre au cours de la période considérée (jusqu'en 2005-06), favorisée par les excédents de trésorerie tendanciels et les nouvelles cessions de participations de l'administration fédérale dans la compagnie des télécommunications Telstra. Le budget 2002-03 tablait sur une élimination de l'endettement net de l'administration fédérale d'ici à 2005-06, ce qui a aussi été confirmé par les Perspectives en milieu d'exercice de novembre 2002<sup>52</sup>. La position nette de l'administration fédérale devrait aussi s'améliorer au cours de la période considérée, compte tenu de l'augmentation prévue des excédents sur la base des droits constatés et des règlements effectifs à compter de 2002-03<sup>53</sup>. De même, l'endettement net des administrations des États et des administrations locales a nettement diminué, par rapport au niveau élevé de 10.3 pour cent du PIB enregistré en 1992-93, pour revenir, selon les estimations, à -0.7 pour cent en 2002-03. Les actifs nets devraient connaître une croissance de 1.5 pour cent du PIB d'ici à 2005-06. Du fait de ces évolutions, l'endettement net des administrations publiques a diminué en pourcentage du PIB pour tomber du niveau record de 25 pour cent en 1994-95 à 3.3 pour cent du PIB en 2002-03, selon les estimations, avant de passer à une position créditrice nette d'ici à 2004-05 (graphique 21).

La réduction de l'endettement net depuis le milieu des années 90 a été opérée tout en préservant la profondeur et la liquidité du marché des titres d'État (*Commonwealth Government Securities – CGS*)<sup>54</sup>. Pour cela, il a fallu reporter la réduction des émissions de CGS après celle de l'endettement net, essentiellement en gardant sous la forme d'actifs financiers les produits de l'excédent budgétaire non utilisés pour rembourser la dette. Les mécanismes utilisés par l'État pour préserver la liquidité du marché des CGS sont les suivants :

- maintenir un modeste programme d'émission de titres de la dette sous la forme d'obligations du Trésor ;
- lancer des offres de conversion des obligations de façon à s'assurer que l'essentiel de l'encours des CGS soit assorti d'échéances liquides ; et

**Graphique 21. Endettement net et position créditrice nette des administrations publiques fédérales<sup>1</sup>**  
En pourcentage du PIB



1. À la fin de l'exercice financier.

2. Y compris l'incidence de la nouvelle cession de participations de l'État dans Telstra.

3. L'expression « Toutes administrations confondues » désigne l'administration fédérale, les administrations des États, les collectivités locales et les universités.

4. La position créditrice nette est calculée en défalquant des actifs les passifs, les participations et les autres formes de contributions en capital. Il y a une rupture dans les séries en 1999-2000 du fait de la réévaluation de Telstra à la valeur du marché et de la reclassification des dépenses au titre des formes d'armes défensives plates.

Source : Commonwealth Treasury of Australia.

- maintenir des fonds en excédent sous la forme de dépôts auprès de la Banque de réserve d'Australie plutôt que de rembourser l'encours des CGS.

Malgré les mesures prises par l'État, la baisse de l'endettement net de l'administration fédérale s'est accompagnée d'une baisse de l'endettement brut, le niveau des émissions de CGS tombant de 18 pour cent du PIB environ en 1996-97 à 9 pour cent du PIB en 2001-02.

La sensible réduction de la dette nette, et la perspective de son élimination d'ici à quelques années, ont amené certains participants du marché à s'interroger sur la viabilité future du marché des CGS et les effets probables de cette évolution sur les marchés financiers au sens large et sur le fonctionnement de l'économie globale. Ces préoccupations reposent, dans une large mesure, sur l'analyse selon laquelle les titres de la dette privée ne peuvent aisément assumer les fonctions essentielles remplies par le marché des titres de la dette publique. Un rapport de synthèse récemment publié par l'administration fédérale<sup>55</sup> – consciente de ces préoccupations – passe en revue les coûts et avantages du maintien d'un tel marché, mettant en évidence trois options possibles pour l'État : *i*) clore le marché des CGS, soit en rachetant l'ensemble des titres de la dette sur une courte période à mesure que sont réalisés les excédents budgétaires et les cessions d'actifs ou en laissant l'encours des titres venir à maturité ; *ii*) regrouper le marché des CGS avec les marchés des administrations des États et *iii*) maintenir le marché des CGS et financer les engagements non capitalisés au titre du régime de retraite des fonctionnaires publics, estimés à 84 milliards de dollars australiens en 2002-03)<sup>56</sup> (voir encadré 1). La décision de l'État sur la question du marché des CGS devrait intervenir avant le budget de mai 2003-04, après consultation avec les parties intéressées.

Le rapport de synthèse de l'administration fédérale reconnaît les fonctions importantes que peuvent remplir les titres de la dette publique sur les marchés financiers, notamment : servir de repère pour la tarification et le référencement des autres produits financiers, faciliter la gestion des risques financiers, servir d'instrument d'investissement à faible risque et à long terme, contribuer à la mise en œuvre de la politique monétaire et jouer un rôle de valeur refuge durant les périodes d'instabilité financière. Le rapport souligne, toutefois, que certaines de ces fonctions pourraient être reprises par le secteur privé, mettant en évidence les substituts possibles dans ce secteur. Le rôle traditionnel des marchés obligataires en tant que base de la tarification des autres instruments de la dette, par exemple, pourrait être joué à terme par les obligations de société ou les swaps de taux d'intérêt. Le rapport met aussi en lumière les « risques importants » associés au maintien du marché des CGS, entre autres les risques financiers auxquels l'État pourrait être exposé, la distorsion potentielle des marchés des actifs ainsi que les problèmes de gouvernance liés à l'accumulation d'un important portefeuille d'actifs financiers.

Au niveau international les opinions sont partagées quant aux avantages et aux coûts du remboursement total de la dette publique et quant à la question de savoir si les titres de la dette privée peuvent s'acquitter de toutes les fonctions souhaitables remplis par la dette publique (voir annexe I). L'absence de précédent international en la matière fait qu'il est difficile d'évaluer une telle option<sup>57</sup>. Compte tenu dans une large mesure des considérations d'équité entre les générations, la pratique courante des pays de l'OCDE enregistrant des excédents budgétaires, même ceux qui sont passés à une position créditrice nette, comme la Norvège et la Suède, consiste à acquérir des actifs financiers et à garder un marché des titres de la dette publique. Les portefeuilles établis diffèrent entre les pays pour ce qui est de leur taille, ainsi que de leur réglementation et de leur administration, ce qui soulève plusieurs questions pertinentes<sup>58</sup>. La principale difficulté pour les gouvernements enregistrant des excédents budgétaires consiste à gérer le recul prévu de l'endettement de manière à maintenir, dans la plus large mesure possible, les avantages des marchés existants des titres de la dette publique, à condition que, ce faisant, ne soient ni encourus des coûts ni créé un niveau inacceptablement élevé de distorsions et de vulnérabilités ailleurs. La nécessité de titres de la dette publique serait moins impérieuse si d'autres titres financiers pouvaient soit avoir le même statut de risque, soit remplir des fonctions similaires malgré un statut de risque différent<sup>59</sup>. (Mylonas et autres 2000, OCDE 2002a, b). Autrement, maintenir un niveau minimum d'endettement brut, malgré la réduction de la dette nette, pourrait être souhaitable, par exemple en adoptant une « règle d'or » pour la politique budgétaire. Dans ce cas, le budget récurrent serait en équilibre et le budget global enregistrerait un déficit reflétant le financement des dépenses en capital, comme les investissements d'infrastructure (avec une rentabilité sociale plus élevée que les taux d'intérêt réels estimés à long terme) au moyen de l'émission de titres de la dette.

### **Problèmes de viabilité budgétaire**

Le vieillissement de la population et les progrès technologiques dans le secteur de la santé sont deux éléments clés qui influenceront sur la situation financière de l'État à long terme. Par rapport à la plupart des pays de l'OCDE, l'Australie semble être bien placée pour faire face aux enjeux que représente une population vieillissante car elle est confrontée à une charge potentielle des pensions relativement plus faible et à des niveaux moins élevés d'endettement public (graphique 22)<sup>60</sup>. Cependant, les pressions budgétaires prévues ne sont pas négligeables. Sur la base des prévisions de référence du premier *Intergenerational Report* (IGR)<sup>61</sup>, incorporées dans le budget de mai 2002-03, les dépenses de l'administration fédérale devraient dépasser les recettes dans environ 15 ans, dans l'hypothèse de politiques inchangées et compte tenu de l'évolution probable des taux de productivité et d'activité, l'écart passant aux alentours de 5 pour cent du PIB d'ici à 2041-42<sup>62</sup> (graphique 23). Cela tient essentiellement à l'augmentation des

### Encadré 1. Options ouvertes à l'administration fédérale pour le marché des CGS : une vue d'ensemble\*

Le retrait de l'État du marché des CGS au moyen d'un remboursement de l'encours de la dette à terme – tel que le suppose la première option examinée dans le rapport de synthèse *Review of the Commonwealth Government Securities Market* – se traduirait dans les faits par une élimination de tous les risques actuellement afférents au portefeuille de la dette. Cette option doit être évaluée, toutefois, par rapport aux risques de réassurance et aux coûts éventuels de la reconstitution d'un marché des CGS. Comme il est souligné dans le rapport, s'il n'est pas dans l'intention de l'État de procéder à des emprunts importants à l'avenir, il lui faut néanmoins prendre en compte le coût probable d'un retour sur le marché, si une série d'événements imprévus venaient à affecter sensiblement le budget et à accroître les besoins de financement. Cependant, les coûts potentiels (y compris la faible rentabilité des actifs) de l'autre option, c'est-à-dire le maintien du marché en l'absence d'un besoin d'emprunt – doivent aussi être considérés. Les problèmes de transition semblent aussi importants lorsqu'on évalue l'option de l'élimination du marché des CGS. Le rapport de synthèse considère qu'un retrait rapide de l'État du marché, par un rachat de l'ensemble de la dette à mesure que les recettes budgétaires se matérialisent, risquerait d'entraîner une déstabilisation des marchés financiers en faisant monter le prix des titres de la dette et en engendrant des primes importantes de rachat. En outre, cette approche ne laisserait pas suffisamment de temps au secteur privé pour qu'il développe les instruments financiers nécessaires pour remplir certaines des fonctions actuellement remplies par le marché des CSG. Ces difficultés pourraient être surmontées en laissant toutes les créances en cours venir à maturité, ce qui maintiendrait le portefeuille des titres d'État jusqu'au milieu de la prochaine décennie. Les coûts d'intérêt supplémentaires que suppose cette approche seraient dans une large mesure compensés par l'accumulation d'actifs financiers sur la période, compte tenu des excédents budgétaires en cours et attendus et des recettes des ventes d'actifs.

Une autre option envisagée dans le rapport est l'émission de CGS pour maintenir le marché et l'utilisation des recettes pour financer les engagements non capitalisés de l'administration fédérale au titre des pensions de vieillesse. Toutefois, cette option est considérée comme augmentant l'exposition de l'État aux risques financiers et entraînant éventuellement des distorsions sur les marchés des actifs. Par ailleurs, elle pourrait aggraver les problèmes de gouvernance liés aux conséquences du détournement à la fois des ressources rares de gestion du secteur public et des dispositifs de surveillance publique des fonctions centrales de l'État. Le rapport de synthèse suggère en outre que l'utilisation du produit des émissions de CGS pour financer les engagements de l'administration fédérale au titre des retraites sera vraisemblablement neutre au niveau des différentes générations. En effet, les coûts pour les générations futures de la dette qui doit être encourue pour acquérir les actifs utilisés pour capitaliser la Caisse de garantie de retraite sont en principe équivalents à la rémunération des actifs de la caisse allant à ces générations. Enfin, en ce qui concerne l'option de fusion des marchés



### Encadré 1. Options ouvertes à l'administration fédérale pour le marché des CGS : une vue d'ensemble\* (suite)

des titres de la dette de l'administration centrale et ceux des administrations des États, elle pourrait accroître la liquidité du marché obligataire fédéral, au détriment de celui des États. La réduction sensible de la transparence et des incitations pour les juridictions à maintenir une situation financière saine constitue un problème central du regroupement. En tout état de cause, une telle option n'est sans doute pas celle qui garantira l'avenir du marché des CGS si la discipline budgétaire dont ont fait preuve tous les niveaux d'administration ces dernières années perdure. L'administration fédérale et les administrations des États ont rejeté cette solution en août 2001.

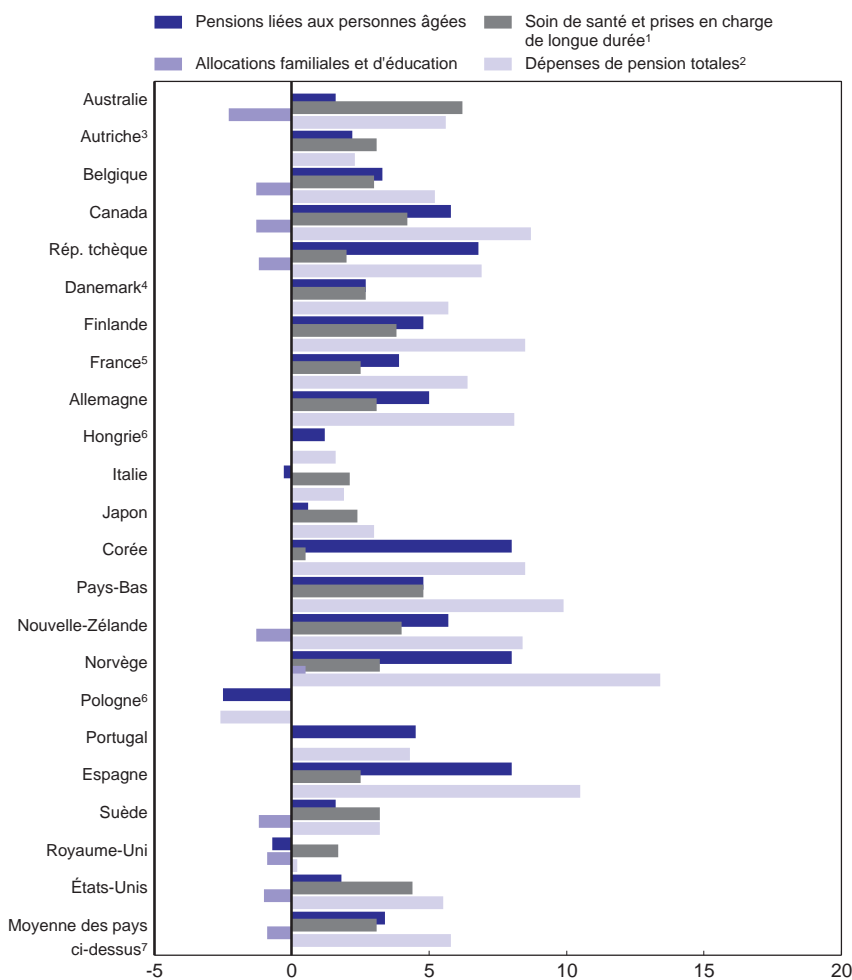
\* Cet encadré s'inspire de Commonwealth of Australia (2002d), *Review of the Commonwealth Government Securities Market*, rapport de synthèse, Canberra, novembre.

dépenses au titre des pensions de vieillesse, de la santé et des soins aux personnes âgées, alors que les indemnités de chômage, les allocations familiales et, dans une moindre mesure, les dépenses d'éducation<sup>63</sup>, devraient toutes diminuer en pourcentage du PIB (tableau 10). Les nouvelles tensions affectant les finances publiques renforcent la nécessité d'une gestion budgétaire toujours prudente afin d'assurer que l'État sera bien préparé à faire face aux nouveaux enjeux structurels rapidement et efficacement et d'éviter ainsi la nécessité d'accroître sensiblement la pression fiscale qui pèsera sur les générations futures.

#### Dépenses au titre des pensions<sup>64</sup>

Les dépenses au titre des pensions devraient en Australie s'accroître d'environ 1.6 point de pourcentage du PIB d'ici au milieu du siècle, atteignant 4.6 pour cent du PIB environ. C'est à la fois un niveau plus bas et une augmentation plus faible que dans la plupart des pays de l'OCDE, témoignant du fait que le régime public de pension financé par l'impôt (*Age Pension* ou Pension de vieillesse) ne constitue en Australie que le premier pilier du dispositif de revenu pour la retraite et est assujéti à des conditions de ressources, alors que le système obligatoire de retraite privé (*Superannuation Guarantee* ou Garantie de retraite) monte lentement en régime, réduisant ainsi les droits moyens à la pension vieillesse. La hausse prévue des dépenses au titre des retraites pourrait être freinée – voire totalement évitée – par des initiatives visant à accroître le taux d'activité des travailleurs plus âgés et à encourager l'épargne privée pour la retraite de façon à réduire les ponctions futures sur le régime de pension vieillesse. Ces deux

Graphique 22. **Dépenses liées à l'âge dans certains pays de l'OCDE**  
Variations en points de pourcentage sur 2000-50



1. Pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France et l'Italie, les chiffres concernant les soins de santé et la prise en charge de longue durée sont des estimations du Comité de Politique économique de l'Union européenne (2001).

2. Dans le total entrent aussi les programmes de préretraite.

3. Dans les dépenses de pension totales entrent les autres dépenses liées à l'âge, qui ne relèvent pas des sous-composantes identifiées et qui représentent 0.9 pour cent du PIB en 2000, et augmentent de 0.1 point de pourcentage au cours de la période jusqu'en 2050.

4. Dans le total entrent les autres dépenses liées à l'âge non classables dans les autres rubriques, qui représentent 0.6 pour cent du PIB en 2000 et augmentent de 0.2 point de pourcentage de 2000 à 2050.

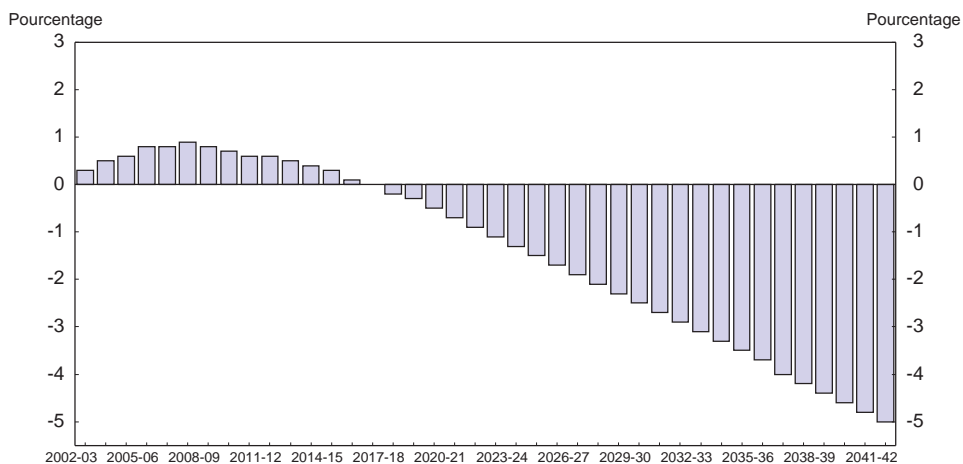
5. La dernière année disponible est 2040.

6. Dans le total entrent les dépenses de pension de vieillesse et les programmes de préretraite seulement.

7. La moyenne ne tient pas compte des pays pour lesquels on ne dispose pas d'informations et du Portugal.

Source : Dang et autres (2001), Comité de politique économique de l'Union européenne (2001).

Graphique 23. **Situation budgétaire de l'administration fédérale en longue période**  
Pourcentage du PIB



Source : Commonwealth Treasury of Australia (2000), Intergenerational Report 2002-2003, Budget 2002-03, document budgétaire, n° 5.

Tableau 10. **Dépenses de l'administration fédérale en longue période liées à l'évolution démographique**

Pourcentage du PIB

	2001-02	2006-07	2011-12	2021-22	2031-32	2041-42
Total, santé et prise en charge des personnes âgées	4.7	4.8	5.1	6.2	7.9	9.9
Total, santé	4.0	4.0	4.3	5.2	6.5	8.1
dont :						
Programme de prestations pharmaceutiques	0.6	0.6	0.8	1.3	2.1	3.4
Total, prise en charge des personnes âgées	0.7	0.8	0.8	1.0	1.4	1.8
dont :						
Prise en charge résidentielle	0.6	0.6	0.7	0.8	1.1	1.4
Total des paiements aux particuliers	6.8	6.3	6.2	6.8	7.2	7.4
dont :						
Pension de vieillesse et pension professionnelle	2.9	2.8	2.9	3.6	4.3	4.6
Indemnités de chômage	0.8	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4
Allocations familiales	1.6	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9
Total éducation	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6
Fonds de retraite non capitalisés	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3
<b>Total des dépenses liées à l'évolution démographique</b>	<b>13.9</b>	<b>13.3</b>	<b>13.6</b>	<b>15.1</b>	<b>17.1</b>	<b>19.2</b>

Source : Commonwealth Treasury of Australia (2002) ; Intergenerational Report 2002-03, Budget 2002-03, document budgétaire n° 5.

options sont envisagées par le gouvernement à titre prioritaire comme moyen d'assurer la viabilité budgétaire. Une autre option serait de réduire les droits moyens au titre du régime de pension vieillesse par une augmentation des cotisations obligatoires au régime de Garantie de retraite – compte tenu de l'engagement de l'État de maintenir le taux unique de la pension de vieillesse à 25 pour cent du salaire hebdomadaire moyen total d'un travailleur de sexe masculin<sup>65</sup>. Autrement, l'incidence des dépenses accrues de pensions pourrait être absorbée par le maintien d'excédents budgétaires jusqu'à la fin de la période. Il y a aussi un risque d'augmentation des dépenses au titre des pensions si une plus forte proportion des avoirs dans le régime de Garantie de retraite étaient retirés plus tôt et dépensés pour augmenter au maximum les droits à pension vieillesse (« cumul abusif »). Comme on l'a vu dans les études précédentes de l'OCDE, ce risque pourrait être réduit en alignant l'âge d'ouverture des droits à la Garantie de retraite sur l'âge requis pour l'ouverture des droits à la Pension de vieillesse<sup>66</sup>. De plus, il faudrait encourager les individus à utiliser leurs prestations de retraite pour générer des flux durables, au lieu de demander le versement total des sommes accumulées, afin de maximiser leur autonomie financière. Cependant, la question de savoir si le versement sous forme de rente doit être rendu obligatoire est problématique compte tenu des problèmes d'asymétrie de l'information dont souffre un marché basé sur le volontariat<sup>67</sup>.

### **Dépenses de santé**

Le plus gros problème auquel devraient se heurter les finances publiques en raison du vieillissement de la population tient aux dépenses de santé publique et de soins de longue durée qui pourraient augmenter de pas moins de 5 à 6 points de pourcentage du PIB d'ici au milieu du siècle. Ces estimations sont sensiblement plus élevées que celles présentées pour d'autres pays de l'OCDE qui ont établi des prévisions officielles. Les prévisions des dépenses de santé sont entourées d'une bien plus grande marge d'erreur que celles relatives aux pensions, car les coûts de la santé et des soins de longue durée seront affectés par une série de facteurs en plus du vieillissement, notamment la technologie, l'augmentation de l'offre (hôpitaux et personnel médical) et les incitations données aux fournisseurs et aux patients (Dang 2001 et autres.). Ces facteurs additionnels, en particulier la demande de nouvelles technologies et de nouveaux traitements, ont expliqué l'essentiel de la croissance réelle (5 pour cent environ par an) des dépenses de santé en Australie au cours de la dernière décennie, l'accroissement démographique et l'évolution de la structure par âge n'entrant que pour un tiers dans cette croissance (Commonwealth 2002a). Les autorités australiennes supposent prudemment que des tendances du même type continueront d'avoir une incidence sur les dépenses de santé au cours des quarante prochaines années. Parmi les pressions mises en évidence dans l'*Intergenerational Report*, on peut citer la persistance de taux élevés de croissance du PBS (*Pharma-*

*ceutical Benefit Scheme*), en raison de l'offre croissante de nouveaux médicaments plus chers, qui augmente le volume total des prescriptions et le coût pour l'État de chaque ordonnance. Les dépenses au titre du PBS devraient progresser d'environ 3 points de pourcentage d'ici à 2041-42, pour se situer à 3½ pour cent du PIB, encore que ces prévisions soient sujettes à de très grandes incertitudes<sup>68</sup>.

Une autre question se posant dans le contexte du vieillissement de la population concerne l'augmentation prospective des dépenses au titre des soins aux personnes âgées et les coûts budgétaires potentiels d'une telle évolution. L'État joue un rôle moteur dans la planification et le financement des soins institutionnels et de plusieurs services de soins communautaires. Les dépenses de l'administration fédérale au titre des soins aux personnes âgées ont représenté environ 0.7 pour cent du PIB en 2001-02 et devraient passer à 1.8 pour cent du PIB d'ici à 2041-42, essentiellement du fait d'une augmentation des dépenses au titre des soins institutionnels. Une telle évolution ne devrait pas contribuer en elle-même à faire peser une charge ingérable sur les finances publiques. Cependant, comme on l'a souligné dans l'*Étude* précédente, elle viendrait s'ajouter à d'autres augmentations des dépenses sociales et alourdiraient encore les coûts déjà en augmentation des services de santé<sup>69</sup>.

### **Réforme des soins de santé**

Plusieurs initiatives de réforme ont été introduites au fil des années pour limiter les dépenses au titre des soins de santé et assurer la viabilité et l'efficacité à long terme de Medicare – système universel de santé publique de l'Australie<sup>70</sup>. Les efforts récents de réforme ont visé à encourager la participation de l'assurance maladie privée afin d'alléger la charge financière pesant sur Medicare, tout en donnant aux consommateurs un plus large choix de soins et un accès universel à des soins de santé de haute qualité. Les deux initiatives majeures<sup>71</sup> visant cet objectif, examinées en détail dans l'*Étude* de 2001, étaient notamment la réduction de 30 pour cent à partir de janvier 1999 – sans critère de ressources – du coût total des primes d'assurance privée afin de rendre plus abordable l'assurance maladie privée ; la création, à compter de juillet 2000, du système de couverture maladie pour toute la durée de vie (« Lifetime Health Cover »)<sup>72</sup>, qui modifie la façon dont fonctionne l'assurance privée. Ce système permet aux caisses d'assurance maladie de moduler leurs primes en fonction de l'âge auquel un individu a souscrit sa première assurance. De ce fait, il encourage une adhésion précoce dans la vie et le maintien de la qualité de membre, remédiant ainsi dans une certaine mesure au problème intergénérationnel d'une population vieillissante. Les systèmes d'incitation introduits par l'État ont accru la participation au régime d'assurance maladie privée, laquelle a atteint 44 pour cent à la fin juin 2002, contre seulement 30 pour cent en décembre 1998<sup>73</sup>. Ultérieurement, la progression du recours aux hôpitaux publics s'est ralentie.

Pour faire face aux pressions sur les finances publiques découlant des dépenses de santé, le budget de mai 2002-03 a annoncé des initiatives visant à contrôler la croissance rapide du PBS, qui constitue un élément essentiel de Medicare. Parmi ces mesures figuraient notamment une augmentation du ticket modérateur pour les ordonnances, avec une économie sur les dépenses budgétisées de 1.1 milliard de dollars australiens sur 4 ans. Cependant, comme mentionné précédemment, la législation nécessaire n'a pas encore été approuvée par le Sénat<sup>74</sup>. Le budget prévoyait également plusieurs initiatives pour améliorer la qualité de l'utilisation des médicaments fournis dans le cadre du PBS – médicaments nouveaux et existants – et faire en sorte que ces médicaments soient prescrits de façon appropriée. Ces initiatives couvraient des questions comme le « nomadisme médical » et la fraude sur produits pharmaceutiques.

La gestion des coûts des soins de santé et de la prise en charge des personnes âgées demeure un problème, même si la situation actuelle et prévue des finances publiques semble relativement saine. Pour préserver les dépenses de santé, il est indispensable d'améliorer encore l'efficacité et l'efficacités du système de soins. Les initiatives prises par les pouvoirs publics devraient – comme cela a déjà été mentionné dans l'*Intergenerational Report* – viser à limiter la croissance des dépenses pharmaceutiques et à mettre en place un système de soins aux personnes âgées moins onéreux et mieux ciblé. Les décideurs doivent aussi trouver les moyens de suivre plus étroitement les dépenses de santé, de mieux équilibrer la part du secteur public et du secteur privé dans le financement et la prestation de soins de santé et de soins aux personnes âgées et d'améliorer l'adéquation entre les besoins de santé et la fourniture de services. Il serait sans doute souhaitable à cet égard de prendre des mesures pour permettre à l'assurance privée de couvrir un éventail plus large de services de santé essentiels, y compris des biens et services ambulatoires. À plus long terme, des politiques et réformes plus diversifiées seront requises pour faire face aux pressions budgétaires découlant des nouveaux progrès technologiques dans le domaine des soins de santé. À cet égard, le principal enjeu consistera à gérer les coûts des programmes de santé et des soins aux personnes âgées, sans compromettre l'objectif essentiel, à savoir assurer un accès à des services de santé abordables et de haute qualité. Les mesures prises notamment pour réaliser cet objectif sont les suivantes : incitations financières en faveur des médecins généralistes sous la forme d'une augmentation des ristournes consenties aux patients faisant appel aux services d'un médecin généraliste, la priorité étant, toutefois, de rallonger la durée des consultations ; mise en place d'un réseau national d'informations sur la santé ; amélioration de l'accès aux services de santé pour les communautés rurales et régionales ; et mesures visant à remédier à la pénurie de travailleurs médicaux, l'objectif à long terme étant d'assurer des effectifs suffisants de personnel suffisamment formé pour garantir le maintien des services de santé et des services de longue durée à l'avenir.

## Progrès vers la réforme du système fiscal

Le système fiscal a été totalement réformé ces dernières années<sup>75</sup>. La première grande étape de cette réforme, qui a pris effet en juillet 2000, a été la mise en œuvre du *New Tax System*. Les principales caractéristiques de ce nouveau système étaient l'introduction d'une taxe à large assiette de 10 pour cent sur les produits et les services (TPS), appliquée à la valeur ajoutée, pour remplacer la taxe sur le chiffre d'affaires et une série d'impôts inefficients des États (annexe II). Outre l'harmonisation du traitement fiscal des différents produits et services, le passage dans le cadre du nouveau système fiscal d'impôts indirects spécifiques à un impôt indirect général a élargi la base d'imposition et amélioré l'efficacité du système fiscal. La TPS élimine aussi les distorsions dans le choix des consommateurs entre les produits et services importés et les produits et services nationaux qui auraient autrement découlé des écarts de taux d'intérêt internationaux. Les produits de la TPS allant aux administrations des États, ils assurent à celles-ci une source de recettes plus sûre et dynamique<sup>76</sup>.

Comme noté dans les *Études* précédentes, la réforme aurait pu avoir des effets encore plus positifs si – du fait du compromis requis pour obtenir l'approbation du Sénat – les produits alimentaires de première nécessité n'avaient pas été exonérés de la TPS et si la suppression de certains impôts indirects des États ayant des conséquences néfastes, en particulier l'impôt sur les comptes bancaires débiteurs, n'avait pas été reportée. Il a maintenant été décidé d'abolir d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2005 l'impôt sur les comptes bancaires débiteurs, sous réserve d'un examen par le Conseil ministériel. En outre, ce Conseil examinera d'ici à 2005 la nécessité de maintenir une série d'autres impôts inefficients. Si ces impôts sont abolis, le système d'imposition indirecte de l'Australie sera nettement amélioré. Des efforts de réforme de l'impôt sur les salaires, caractérisé par une assiette étroite et de nombreuses exonérations et relevant actuellement de la compétence des États, seraient aussi utiles<sup>77</sup>. Outre la priorité accordée au système d'imposition indirect, le nouveau système fiscal prévoit aussi des réductions de l'impôt sur le revenu, pour compenser l'introduction de la taxe sur les produits et services ainsi que des mesures visant à réduire le niveau élevé des taux d'imposition effectifs marginaux, de façon à améliorer les incitations au travail. Le programme de réformes fiscales supposait aussi une simplification de l'administration de l'impôt, qui devrait améliorer la flexibilité des paiements de l'impôt sur les entreprises et réduire les possibilités de fraude fiscale en permettant de comparer plus facilement les informations sur la taxe sur les biens et services et celle sur l'impôt sur le revenu. Globalement, le nouveau système fiscal pourrait contribuer à une accélération de la croissance à long terme, en raison de la diminution des taux effectifs de l'impôt sur le revenu et de la diminution des distorsions des impôts indirects et des impôts sur le revenu des entreprises encore que, comme l'ont noté aussi les autorités, ces avantages soient difficiles à

quantifier. Le nouveau système fiscal doit aussi être évalué du point de vue des possibilités qu'il offre de diminuer les coûts d'administration et de mise en œuvre.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour analyser et évaluer pleinement les avantages économiques à long terme du nouveau système fiscal, certains avantages directs de la réforme fiscale peuvent être aisément observés. Il s'agit notamment de l'expansion de la base des recettes des États et de la diminution des prix de la plupart des biens et services d'équipement que doivent acquitter les entreprises en raison du coût qui pesait sur les facteurs de production dans l'ancien système d'imposition indirecte. Ces avantages doivent être évalués par rapport au dépassement des coûts initiaux d'administration de la taxe sur les produits et les services, par rapport aux estimations officielles<sup>78</sup>, sous l'effet d'un nombre plus important qu'escompté d'entreprises enregistrées, bien que le temps consacré par les entreprises à l'administration de la taxe sur les produits et services semble avoir diminué. Le gouvernement n'a pas présenté d'estimations révisées, par rapport à l'évaluation de l'impact de la réglementation qui accompagnait la législation sur la TPS, dans le cas des coûts de mise en œuvre de la taxe. Néanmoins, les changements importants apportés pour rationaliser les dispositifs de paiement et de déclaration de la TPS pour les petites entreprises, depuis février 2001<sup>79</sup>, illustrent dans une certaine mesure les préoccupations qu'ont suscitées chez les entreprises ces coûts de mise en œuvre. D'après les résultats récents, les coûts de mise en œuvre ont diminué, comme prévu, à mesure que les entreprises se sont familiarisées avec le nouveau système fiscal<sup>80</sup>.

Des progrès sensibles ont été réalisés sur la voie d'une réforme de l'imposition des entreprises, sur la base des recommandations du Comité Ralph<sup>81</sup>. Comme on l'a vu dans les *Études* précédentes, le principal problème des dispositifs préexistants était l'incohérence du système fiscal à l'égard des diverses catégories d'entreprises et de leurs investissements. Il a été proposé pour ce faire : i) d'appliquer uniformément l'impôt sur les sociétés à certaines entités et fiducies ; et ii) éventuellement, de reconsidérer le traitement fiscal de certaines formes d'investissement des entreprises. Ces réformes contribuent globalement à élargir l'assiette d'imposition et les recettes supplémentaires permettront de financer une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les plus-values. Le *Nouveau système d'imposition des entreprises* a introduit une réduction en plusieurs étapes du taux d'imposition des entreprises, qui est passé de 36 pour cent en 1999-2000 à 30 pour cent en 2001-02 et les années suivantes. En contrepartie, les dispositifs d'amortissement accéléré ont été remplacés (sauf pour les petites entreprises) par un système fondé sur la durée de vie effective (annexe III). Le régime d'imposition des plus-values a été également simplifié et rendu compétitif au plan international, ce qui devrait supprimer les obstacles à une gestion efficiente et améliorer la mobilité du capital. Les principales dispositions du Nouveau système d'imposition des sociétés, entrées en vigueur le



1<sup>er</sup> juillet 2001, sont notamment un système fiscal simplifié pour les petites entreprises ; un nouveau système unifié de déductions pour amortissement ; des modifications des règles concernant la sous-capitalisation afin d'empêcher l'allocation d'une partie excessive des charges d'endettement aux opérations australiennes des entreprises multinationales ; et une nouvelle norme de fonds propres. Ces mesures devraient réduire la charge que représente la fiscalité pour la grande majorité des entreprises et améliorer la qualité de l'investissement et l'efficacité économique. En outre, les nouveaux dispositifs en matière de sous-capitalisation devraient assurer que le pays recouvre une juste part de l'impôt. Le système d'imposition des entreprises sera encore amélioré avec la mise en œuvre d'une approche du revenu consolidé pour les groupes de sociétés détenues à 100 pour cent, qui est actuellement à l'étude au Parlement<sup>82</sup> et qui devrait simplifier le code de l'impôt sur les sociétés, permettant des économies importantes dans l'administration fiscale et une réduction des coûts du respect des obligations fiscales pour les groupes de sociétés (Commonwealth of Australia 2000).

Un grand réexamen en perspective est celui du régime d'imposition au niveau international<sup>83</sup>. Les objectifs de ce réexamen sont de déterminer si les accords internationaux d'imposition actuels empêchent les entreprises australiennes de se développer à l'étranger, s'ils empêchent d'attirer des capitaux nationaux et étrangers et dans quelle mesure ils affectent les sociétés holding et favorisent l'emplacement de ces sociétés en Australie. Un document du Trésor, publié en août 2002<sup>84</sup>, énonce plusieurs des options de réforme possibles. Ce document doit servir de base à une consultation publique, qui sera menée par le Conseil de la fiscalité (« *Board of Taxation* »)<sup>85</sup>. Les autres réformes envisagées sont notamment une refonte permanente de l'imposition des accords financiers et d'autres modifications des avantages fiscaux accordés aux opérations de crédit-bail.

Bien que des progrès assez importants aient été réalisés dans la réforme de l'imposition des entreprises, le gouvernement a néanmoins décidé, en accord avec le Conseil de la fiscalité, de ne pas donner suite à la recommandation très importante du Comité d'examen de l'imposition des entreprises (Comité Ralph) d'introduire la méthode à la valeur fiscale pour déterminer le revenu imposable<sup>86</sup>. En effet, après consultations avec des spécialistes de la gestion des entreprises et des fiscalistes, il a été conclu que les avantages de cette méthode ne pouvant être déterminés de façon fiable<sup>87</sup>. Néanmoins, les autorités restent déterminées à mettre au point, en consultation avec la communauté des affaires, un traitement systématique des droits et des dépenses dites « trou noir » (c'est-à-dire les dépenses des entreprises qui ne donnent pas droit actuellement à des déductions sur une période de temps déterminée) en vue de mettre en œuvre les changements d'ici à juillet 2005. Il est regrettable que les coûts attendus de l'adoption de la méthode de la valeur fiscale aient été si élevés qu'ils en annulaient les avantages escomptés. Dans l'idéal, une telle réforme aurait dû assurer une plus grande intégrité structurelle de la législation concernant l'impôt sur le revenu,

réduisant les possibilités d'évasion fiscale et répondant à la nécessité de modifications à long terme de la loi. En outre, l'application de la méthode de la valeur fiscale aurait pu réduire sensiblement la longueur et la complexité de la loi, avec une diminution des coûts de respect des obligations fiscales et une plus grande transparence et certitude pour les contribuables. Comme noté dans l'Étude précédente, le gouvernement a aussi décidé, suivant l'avis du Conseil de la fiscalité et après examen des rapports reçus, de ne pas donner suite au projet de loi sur l'imposition des entités – une autre recommandation importante du Comité Ralph<sup>88</sup>. Au lieu de cela, le Conseil de la fiscalité a été chargé en février 2001 de procéder à de nouvelles consultations sur les principes pouvant protéger les petites organisations industrielles et agricoles légitimes, tout en s'attaquant aux éventuelles fraudes fiscales dans le secteur des fiducies. L'enquête a été axée sur les risques de fraudes fiscales concernant les fiducies discrétionnaires, qui constituent la principale préoccupation à cet égard<sup>89</sup>. Le rapport du Conseil de la fiscalité a considéré qu'il n'y avait pas d'arguments « convaincants » ni pour opérer une large réforme de l'imposition des fiducies discrétionnaires<sup>90</sup> ni pour passer à un modèle d'impôt sur les sociétés<sup>91</sup>. Il a conclu également que, compte tenu des modifications apportées à l'imposition des fiducies ces dernières années, les préoccupations concernant l'utilisation de ces entités à des fins de « planification » fiscale ne justifient pas en elles-mêmes une réforme fondamentale<sup>92</sup>.

Si l'introduction du nouveau système fiscal et la réforme en cours du système d'imposition des entreprises représentent une amélioration sensible par rapport au système précédent, certains problèmes importants ne sont toujours pas résolus. L'un d'entre eux est l'écart important existant entre le taux marginal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et le taux de l'impôt sur les sociétés<sup>93</sup>, qui risque d'accroître les incitations au report d'imposition et à l'évasion fiscale, grâce à la redéfinition du revenu personnel en un revenu de société. En outre, les taux marginaux maximaux de l'impôt sur le revenu s'appliquent à des niveaux de revenu relativement faibles, suscitant des préoccupations d'équité et faussant les incitations à travailler et à épargner, avec des effets potentiels négatifs sur la croissance de la production. En outre, les taux marginaux effectifs d'imposition restent élevés pour un grand nombre de bas revenu, ce qui tend à créer des pièges de la pauvreté. La réforme en cours du système de protection sociale (examinée dans le chapitre III.), ainsi que les mesures prises récemment pour remédier aux possibilités d'évasion fiscale résultant en partie de la différence entre le taux de l'impôt sur les sociétés et le taux maximal marginal de l'impôt sur les personnes physiques, vont dans la bonne direction.

## Notes

1. Des ratios dette/revenu des ménages tout aussi élevés sont observés aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande.
2. Le passage à la TPS au 1<sup>er</sup> juillet 2000 a créé une forte incitation financière à avancer du second semestre au premier semestre 2000 les dépenses qui étaient totalement exonérées dans le régime de l'ancienne taxe sur le chiffre d'affaires. Ce redéploiement a été particulièrement prononcé pour l'investissement résidentiel, ce qui a fortement contribué à sa vive expansion au premier semestre 2000. Sa chute brutale ultérieure a affaibli considérablement l'activité économique au second semestre de l'année.
3. En vertu du programme à l'intention des primo-accédants (*First Home Owner Scheme*, FHOS), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000 les primo-acquéreurs d'un logement neuf ou ancien bénéficient d'une prime de 7 000 dollars australiens. Une prime additionnelle de 7 000 dollars a été accordée aux acquéreurs d'un premier logement neuf à partir du 9 mars 2001. Cette subvention complémentaire a été ramenée à 3 000 dollars du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 juin 2002, date à laquelle elle a été supprimée. À l'heure actuelle, la prime prévue par le régime FHOS s'élève donc à 7 000 dollars australiens.
4. L'accessibilité au logement dans l'optique du propriétaire-occupant moyen est mesurée par le rapport du revenu disponible moyen du ménage au revenu « éligible » requis pour faire face aux traites sur un logement typique (ratio exprimé sous forme d'indice). Pour calculer la capacité d'endettement, on prend pour base un apport de 20 pour cent avec des remboursements équivalant à 30 pour cent du revenu, pour un prêt classique sur 25 ans. Une hausse de l'indice correspond à une amélioration de l'accessibilité.
5. En Australie, il existe trois séries séparées de données sur les prix de l'immobilier, qui correspondent à différents échantillons de ventes. Les séries utilisées ici sont celles établies par la Commonwealth Bank/Housing Industry Association.
6. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> juillet.
7. La banque ANZ (2002) propose des estimations de la « juste valeur » des logements, en tenant compte de l'indice d'accessibilité pour les propriétaires-occupants et d'un modèle d'actualisation des gains pour un investisseur résidentiel moyen. Ces deux méthodes conduisent à penser que les prix des logements sont loin d'entrer dans une phase d'exubérance irrationnelle : ils se rapprochent à peine de leur valeur loyale et marchande et disposent encore d'une certaine marge d'appréciation.
8. En témoigne l'indice trimestriel général de confiance des entreprises établi par la BNA (Banque nationale d'Australie).
9. La baisse de 13¾ pour cent en décembre de l'indice des vacances d'emplois établi par l'ANZ s'explique dans une large mesure par la période de Noël.

10. Le taux de chômage a culminé à 10.9 pour cent en décembre 1992, tandis que son point bas précédent était de 5.4 pour cent en juin 1981.
11. Cette question est examinée au chapitre III.
12. Personnes en chômage depuis 52 semaines ou plus.
13. Toutefois, au milieu de 1992, lorsque l'économie avait achevé la première année de la phase d'expansion actuelle, le taux de chômage des jeunes dépassait 33 pour cent.
14. Cela confirme les estimations selon lesquelles la hausse de l'IPC s'est maintenue dans la fourchette de 2-3 pour cent du milieu de 2000 au milieu de 2001, correction faite de l'effet de la TPS sur le niveau des prix.
15. L'inflation moyenne lissée est calculée comme étant la moyenne (pondérée) de la fraction centrale de 70 pour cent de la distribution des variations de prix trimestriels de toutes les composantes de l'IPC. L'inflation moyenne pondérée est le taux d'inflation de l'article qui se trouve au centre de la distribution totale des variations de prix. Pour plus de détails, voir encadré D : *Underlying Inflation* in Reserve Bank of Australia (2002), *Bulletin*, « Statement on Monetary Policy », mai.
16. L'indice des coûts salariaux mesure la variation du taux horaire de rémunération pour un panier fixe d'emplois « à qualité constante ». Ils constitue donc un indicateur des pressions salariales plus fiable que les gains hebdomadaires moyens couramment utilisés, qui figurent aussi au tableau 5. Ces derniers sont des mesures de la masse salariale, laquelle est susceptible d'avoir été gonflée par une évolution de la composition des salariés couverts par l'indice, au détriment des emplois peu qualifiés et au profit des emplois qualifiés, qui sont généralement mieux rémunérés.
17. En particulier, la NAB Quarterly Business Survey et l'ACCI-Westpac Survey of Industrial Trends.
18. Comme l'indique le graphique 10, partie inférieure, cette mesure des anticipations inflationnistes tend en moyenne à dépasser largement l'inflation effective. À un taux sur 12 mois de 4.1 pour cent au troisième trimestre 2002, elle a pratiquement égalé sa moyenne sur dix ans (4.2 pour cent).
19. Toutefois, les responsables syndicaux interrogés par l'*Australian Centre for Industrial Relations Research and Training* s'attendent à voir l'inflation atteindre 3½ pour cent au cours de la période d'un an s'achevant en juin 2003.
20. Les calculs économétriques de Gruen, D., J. Romalis et N. Chandra (1997) indiquent un décalage moyen de l'ordre de 1 ½ an entre l'ajustement du taux au jour le jour et son impact sur la croissance économique.
21. Corée, Nouvelle-Zélande, États-Unis et Chine, en particulier, le Japon faisant notablement exception.
22. D'après cette étude, un accroissement du déficit du budget structurel d'un pour cent du PIB augmenterait de 30 points de base environ l'écart des taux obligataires réels à dix ans entre l'Australie et les États-Unis. Si cette incidence se vérifie, elle réduirait sensiblement l'efficacité de la politique active de stabilisation budgétaire de l'Australie. Cependant, les auteurs notent aussi que l'« ampleur » de l'incidence de la politique budgétaire sur l'écart de taux d'intérêt sera vraisemblablement moindre si l'endettement public est faible.
23. La hausse de l'IPC a atteint jusqu'à 6 pour cent environ au milieu de 2000, du fait du passage de l'ancienne taxe sur le chiffre d'affaires à la taxe à la valeur ajoutée sur les produits et services. L'inflation sous-jacente est néanmoins restée faible.

24. Ce calcul est fondé sur la moyenne des taux nominaux au jour le jour sur les périodes 1992 à 2002 et 1997 à 2002, lorsque la croissance de la production s'est établie en moyenne à 4 pour cent. Les taux *réels* au jour le jour neutres sont ensuite calculés en utilisant comme déflateurs différentes mesures des anticipations d'inflation (par exemple les écarts des taux obligataires indexés, les mesures de l'inflation « sous-jacente ») au cours de ces périodes. Si l'on ajoute aux taux réels ainsi calculés le taux d'inflation intermédiaire de la fourchette-objectif de la BRA (2½ pour cent), on aboutit à un taux *nominal* neutre d'environ 5½ pour cent. On trouvera plus de précisions sur cette question dans le Bulletin de la Banque de Réserve australienne « Statement on Monetary Policy », (août, 2002).
25. À un moment donné en octobre 2002, l'écart sur les obligations à dix ans entre l'Australie et les États-Unis a atteint près de 200 points de base.
26. Cela a mis fin à une période de divergences marquées de la croissance des agrégats monétaires et de crédit, qui avait résulté de la substitution par les banques d'effets bancaires et d'emprunts à l'étranger aux certificats de dépôt, les deux premiers engagements n'étant pas comptabilisés dans les agrégats monétaires.
27. La monnaie au sens large comprend l'agrégat monétaire M3 (billets et monnaie en circulation et dépôts bancaires du secteur privé non bancaire) plus les emprunts au secteur privé des institutions financières non bancaires, moins les avoirs de ces dernières en billets et monnaie et dépôts bancaires.
28. Le taux d'intérêt normatif à court terme  $r'$  (« règle de Taylor ») est défini par la formule suivante  $r' = r^* + p + (p-p^*)/2 + GAP/2$ . Dans cette formule,  $r'$  correspond à la somme de la valeur tendancielle à long terme (Hodrick-Prescott)  $r^*$  du taux d'intérêt réel à court terme, du taux d'inflation effectif  $p$  (corrigé des impôts), de la moitié de la différence entre l'inflation effective  $p$  et l'objectif d'inflation  $p^*$  et de la moitié de l'écart de production, défini comme la différence entre la production effective et la production potentielle en pourcentage de cette dernière. En conséquence, l'utilité de la règle de Taylor dépend pour beaucoup du choix des pondérations utilisées, de la valeur attribuée à  $r^*$  et de l'exactitude de la mesure de l'écart de production.
29. La capacité de financement effective et structurelle des administrations publiques s'est améliorée de 7.1 et 5.4 points de pourcentage du PIB, respectivement, sur la période 1993-1999, par rapport à des résultats de 5.1 et 3.3 points de pourcentage pour la zone de l'OCDE dans son ensemble sur la période 1994-2000.
30. L'exercice budgétaire australien va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.
31. Pour un examen détaillé des réformes, voir OCDE 2000a et 2001a.
32. Ces principes sont notamment les suivants : niveau suffisant de l'épargne nationale ; modération des fluctuations nationales ; maintien à des niveaux prudents de la dette nette des administrations publiques centrales ; mise en œuvre de politiques de dépenses et d'imposition compatibles avec un degré raisonnable de stabilité et de prévisibilité de la pression fiscale ; maintien de l'intégrité du système fiscal et prise en compte dans les décisions de politique économique de leurs effets financiers sur les générations futures (OCDE 2000a et 2001a).
33. Comme souligné dans ce rapport, une telle conclusion doit être tempérée par l'observation selon laquelle les résultats de l'étude sont fondés sur les données globales et pourraient donc ne pas saisir les effets sur la demande de mesures spécifiques qui pourraient avoir dans la pratique un impact plus important (Comley *et al.* 2002).
34. Les avantages de la stratégie budgétaire à moyen terme de l'administration centrale sont examinés en détail dans le document n° 1 du Budget 2000-01 (mai 2000).

35. Par situation comptable nette, on entend les actifs financiers et non financiers, moins le passif.
36. D'après des estimations figurant dans le budget 2002-03 (mai 2002).
37. Parmi les initiatives importantes, on citera une nouvelle réduction des taux de l'impôt sur les sociétés dans le cadre de la réforme fiscale de 2000 ; une réduction des impôts indirects sur les combustibles pétroliers et la bière pression ; ainsi que des initiatives dans des domaines hautement prioritaires, y compris l'aide aux Australiens plus âgés, la réforme de la protection sociale, la santé, l'environnement et les mesures renforçant les services de télécommunications – en particulier dans l'Australie rurale et régionale. Pour plus de précisions, voir Budget 2001-02 (mai 2001).
38. Le budget 2001-02 présenté en mai tablait sur un déficit budgétaire sur la base des droits constatés de 0.1 pour cent du PIB pour l'exercice budgétaire, par rapport à un excédent de 0.5 pour cent du PIB attendu dans les *Perspectives économiques et budgétaires en milieu d'exercice* de novembre 2000. Le solde disponible sous-jacent devait enregistrer un léger excédent de 0.2 pour cent par rapport à une estimation en milieu d'année de 0.7 pour cent du PIB. Les estimations servant de base à ces Perspectives ne tiennent compte ni des réductions d'impôt discrétionnaires, ni des dépenses supplémentaires, soit au total 3.7 milliards de dollars australiens, qui apparaissaient dans le budget de mai 2001.
39. Les prévisions de croissance économique pour 2001-02 ont été révisées à la hausse, s'établissant à 3¼ pour cent pour le budget de mai 2002-03, contre 3¼ pour cent pour le budget de mai 2001-02 et 3 pour cent dans les estimations des perspectives en milieu d'année pour 2001-02 établies en octobre 2001.
40. Dans l'optique des droits constatés, le résultat a été un déficit de 0.5 pour cent du PIB.
41. Une subvention supplémentaire de 7 000 dollars australiens, financée par l'État fédéral, a été consentie en mars 2001 aux personnes répondant aux conditions requises qui achetaient ou construisaient un nouveau logement, amenant le total du financement possible dans le cadre du système des primo-accédants à la propriété à 14 000 dollars australiens. La subvention supplémentaire devait être éliminée à la fin de 2001 mais a en fait été prolongée jusqu'à la fin de juin 2002, au taux réduit de 3 000 dollars australiens par personne répondant aux conditions requises (Budget 2002-03, document n°1, mai 2002).
42. Dans l'optique des droits constatés, le budget devrait être à peu près équilibré.
43. Le budget 2002-03 est le septième budget de l'administration fédérale présenté dans le cadre de cette stratégie budgétaire.
44. Les variations des hypothèses économiques et les nouvelles initiatives prises par les autorités ont entraîné une révision à la hausse des recettes de l'administration fédérale d'environ 3.4 milliards de dollars australiens en 2002-03 par rapport aux estimations d'octobre 2001. Cela s'explique par des recettes plus élevées que prévu de l'impôt sur le revenu au titre des petites entreprises non constituées en société et aussi par des recettes plus importantes au titre des impôts indirects. Les financements supplémentaires accordés à l'Australian Taxation Office et le report de plusieurs mesures de la prochaine phase de la réforme de l'impôt sur les sociétés.
45. Les nouvelles décisions devraient réduire le solde budgétaire d'environ 0.7 milliard de dollars australiens en 2002-03, puis d'environ 0.9 milliard de dollars australiens en 2004-05.

46. Les mesures prises pour soutenir le PBS devraient se traduire par une diminution des dépenses correspondantes d'environ 384 millions de dollars australiens en 2002-03, puis de 510 millions de dollars australiens en 2005-06. L'ensemble des mesures visant à développer et à améliorer l'aptitude au travail des personnes souffrant d'un handicap suppose une augmentation des dépenses en 2002-03 et 2003-04, mais devrait se traduire par une économie nette de 337 millions de dollars australiens sur la période 2002-03 à 2005-06 (Budget 2002-03, document n° 1, mai 2002).
47. Ce programme s'est terminé le 30 juin 2002. La diminution prévue des dépenses au titre du logement pour 2003-04 est due dans une large mesure à l'élimination en 2002-03 des financements transitoires de la taxe sur les produits et services (TPS) prévus dans l'Accord sur le logement de l'État fédéral.
48. Une forte reprise pouvant aller jusqu'à 4 pour cent est prévue pour 2003-04.
49. Dans l'optique des droits constatés, le solde budgétaire devrait maintenant enregistrer un léger déficit (0,5 milliard de dollars australiens), contre un excédent précédemment estimé de 0,2 milliard de dollars australiens. La divergence entre les mesures du solde budgétaire et du solde de trésorerie tiennent essentiellement aux différences entre le moment où les recettes et les dépenses sont reconnues et comptabilisées.
50. Parmi les principales initiatives on peut citer les suivantes : augmentation des dépenses depuis les attaques terroristes de Bali pour soutenir les victimes et leurs proches et pour renforcer les dispositifs de sécurité ; programme de vaccination contre le méningocoque C ; programme d'assurance médicale ; et aide à l'industrie du sucre pour faciliter l'ajustement structurel (*Perspectives économiques et budgétaires en milieu d'exercice de l'État fédéral d'Australie, 2002-03*).
51. D'après les estimations des États et territoires, les recettes et paiements du secteur devraient retrouver une croissance plus modérée au cours de la période 2002-03 à 2005-06, après une croissance soutenue les deux exercices budgétaires précédents. La Nouvelle-Galles du Sud et Victoria prévoient une baisse des recettes au titre de l'immobilier en 2002-03, en raison dans une large mesure de la fin du cycle baissier des taux d'intérêt. En outre, la Nouvelle-Galles du Sud cite parmi les facteurs contribuant au recul des recettes les importantes baisses de l'impôt sur les salaires et l'abolition de la taxe sur les soldes débiteurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
52. Le budget 2002-03 repose sur l'hypothèse de la vente d'une nouvelle tranche des actions de l'État dans Telstra à la fin de 2003, un an avant la date actuellement retenue dans les Perspectives en milieu d'exercice, sous réserve que le gouvernement soit satisfait des améliorations des services de télécommunications, notamment dans les régions rurales. Le gouvernement s'efforce d'encourager un élargissement de l'éventail et une amélioration de la qualité des services dans ces régions, par le biais notamment de sa réponse à la Telecommunications Services Inquiry et à la mise au point de sauvegardes réglementaires adéquates. De plus, en novembre 2002, le gouvernement a reçu le rapport de la Regional Telecommunications Inquiry sur l'adéquation des services dans les zones régionales. Le gouvernement examine actuellement les recommandations figurant dans ce rapport.
53. Sur la base des Prévisions en milieu d'exercice de 2002-03, la position nette de l'administration fédérale au cours de l'exercice budgétaire devrait diminuer pour se situer aux alentours de -46 milliards de dollars australiens contre un chiffre budgétisé de -44 milliards de dollars australiens, en raison pour l'essentiel des baisses récentes des prix des actions de Telstra, qui ont conduit à une révision à la baisse de la valeur marchande des participations de l'administration fédérale dans la société.

54. Conformément aux objectifs de gestion de la réduction de l'endettement net, le gouvernement prévoit d'émettre un nouveau titre du Trésor de référence avec une échéance à 2015, avant la fin de 2002-03, ce qui contribuera à maintenir la longueur de la courbe des rendements et assurera, à terme, une progression régulière des titres dans le contrat à terme sur obligations d'État à dix ans (Budget 2002-03, document n° 1, mai 2002).
55. En octobre 2002, le gouvernement a publié un document de synthèse intitulé *The Review of the Commonwealth Government Securities Market*, invitant les parties prenantes intéressées à soumettre leurs vues d'ici au 6 décembre 2002. Pour faciliter encore le processus de consultation, le Trésor a mis en place un comité de référence composé de représentants de plusieurs associations de parties prenantes. L'objectif du comité est de fournir une assistance sur les points de détail mis en évidence au cours de ce processus.
56. Comme souligné dans le rapport de synthèse de l'administration fédérale, la majorité des États et territoires ont désormais capitalisé une partie ou l'ensemble de leurs engagements au titre du régime de retraite, essentiellement par l'attribution d'un portefeuille d'actifs à la caisse de retraite.
57. Les analyses du rapport de synthèse de l'administration fédérale défendent, en général, le maintien d'un marché des CGS, mettant en évidence les coûts d'efficacité potentiels de son élimination. L'analyse de la société de financement *TS Securities* est la seule à se prononcer en faveur de l'élimination complète du marché des CGS, avançant que le maintien d'un tel marché est « inapproprié » compte tenu de l'engagement pris par l'État d'équilibrer les finances publiques en moyenne sur le cycle et de procéder à de nouvelles cessions d'actifs. Cette analyse souligne plutôt les « amples possibilités » d'expansion et de développement, à la fois s'agissant des participants au marché et de l'économie globale, découlant d'un marché financier plus profond et plus sophistiqué dans le cas d'une telle option. Pour les analyses publiques sur cette question, voir le site [http://debtreview.treasury.gov.au/public\\_sub.asp](http://debtreview.treasury.gov.au/public_sub.asp).
58. Le fonds pétrolier du gouvernement norvégien, par exemple, géré par la Banque centrale norvégienne, est limité aux seuls investissements sur des marchés financiers étrangers de façon à réduire le risque de distorsion des marchés financiers intérieurs. Voir Mylonas *et al.* (2002) et Commonwealth of Australia (2002d), *Review of the Commonwealth Government Securities Market*.
59. Mylonas et autres (2000), OCDE (2002a, b).
60. Voir OCDE (1999b, 2001a) et Dang et autres (2001).
61. L'IGR fournit un cadre pour évaluer les conséquences budgétaires à long terme des politiques actuelles, comme l'exige la *Charter of Budget Honesty Act*, 1998 (Budget 2002-03, document n° 5, mai 2002).
62. Les prévisions figurant dans l'IGR tablent sur l'hypothèse du maintien des tendances actuelles des dépenses de l'État et d'un ratio constant de recettes au PIB. La part dans le PIB des dépenses non liées à la démographie est aussi censée rester constante à terme. Dans ces conditions, les prévisions sont entourées d'un très grand degré d'incertitude. Toutefois, l'analyse de sensibilité des prévisions, qui respecte les modifications des hypothèses et tendances sous-jacentes, indique que les conclusions générales sur le plan de la politique économique du scénario central restent valables (Budget 2002-03, document n° 5, mai 2002).
63. Les prévisions de l'IGR sont fondées sur l'hypothèse que les coûts moyens réels par étudiant et les taux de participation à l'enseignement supérieur augmenteront.
64. Voir aussi chapitre III.



65. Le taux obligatoire de cotisation est actuellement de 9 pour cent. La mesure dans laquelle les cotisations au régime de Garantie de retraite se substituent à l'épargne volontaire pour les bas revenus est incertaine. Toutefois, une étude de Morling et Subbaraman (1995) portant sur les 35 années qui ont précédé 1995 estime que les cotisations au régime de Garantie de retraite se sont substituées pour les trois quarts à l'épargne au cours de cette période.
66. Les « cumulards » représentent, selon les estimations, une faible fraction de la population de retraités et l'on n'a guère d'éléments indiquant que les capitaux versés au titre de la retraite sont utilisés à des fins autres que l'investissement. Pour faire en sorte que les prestations assurent un revenu pour la retraite, le gouvernement a fait adopter une loi qui prévoit le relèvement progressif de 55 ans en 2015 à 60 ans en 2025 de l'âge jusqu'auquel les prestations doivent être conservés dans une caisse de pension. Le budget de 2001-02 a supprimé l'obligation faite aux chômeurs dont l'âge se situe entre 55 et 65 ans d'utiliser leur capital de retraite lorsqu'il restent sans emploi pendant de longues périodes (OCDE, 2001a).
67. En simplifiant la fiscalité des prestations de retraite et leur traitement au regard du critère de ressources de la pension de vieillesse, on pourrait encourager les individus à accepter que ces prestations leur soient versées progressivement. Plafonner la valeur du logement du propriétaire-occupant qui est exemptée du critère de ressources dans le cadre du régime de Pension de vieillesse serait aussi bénéfique à cet égard. L'État envisage de modifier les règles concernant les prestations de retraite afin de s'assurer que le taux effectif d'imposition sur tout surpaiement au titre de la cessation d'activité ne dépasse pas 48,5 pour cent. En effet, dans le cadre des dispositifs actuels, à l'impôt sur les revenus de la caisse de retraite (y compris les cotisations) viennent s'ajouter la surtaxe sur les cotisations et l'imposition des prestations dépassant la limite raisonnable.
68. Voir Dowrick et McDonald (2002).
69. Voir Madge (2000).
70. Ces réformes ont été examinées en détail dans les *Études économiques de l'Australie* de 1995 et 1998, voir OCDE (1995) et OCDE (1999b).
71. Parmi les autres initiatives on peut citer l'introduction de mesures visant à réduire ou éliminer les dépenses financées directement par le patient – connues sous le nom des options « pas de différences » ou « pas de différences connues ». La différence est financée par les banques et est égale à l'écart entre les honoraires appliqués par les médecins pour les services médicaux hospitaliers et le total de la prestation d'assurance maladie et du remboursement accordé par Medicare ; l'étude de modèles de paiements efficaces par rapport aux coûts pour les hôpitaux de jour et les centres de convalescence ; le traitement des maladies chroniques et complexes ; et la réhabilitation.
72. Le dispositif *Lifetime Health Cover*, introduit dans le budget 1999-2000, fonctionne sur la base d'un seuil d'âge de 30 années. Les membres qui arrivent à 30 ans et restent membres bénéficient d'une réduction de leurs primes, alors que ceux dont l'affiliation intervient après 30 ans se voient appliquer une pénalité de 2 pour cent sur leur prime pour chaque année pendant laquelle ils diffèrent leur souscription à une couverture hospitalière.
73. La fraction de la population couverte par une assurance privée est passé à 44,7 pour cent à la fin juin 2001, contre 42,8 pour cent un an plus tôt et seulement 30,1 pour cent en décembre 1998. La baisse du pourcentage en 2002 reflète l'actualisation des estimations démographiques publiées par le Bureau australien de statistique en 2001-02, alors que les effectifs couverts par l'assurance maladie privée sont restés inchangés par rapport aux années précédentes, soit 8,7 millions de personnes.

74. Le projet de loi initial pour la mise en œuvre de cette mesure a été rejeté par le Sénat et le gouvernement a représenté un autre projet au parlement en novembre 2002. La loi a été adoptée par la Chambre des représentants le 4 décembre 2002.
75. Les principaux problèmes du système fiscal antérieur de l'Australie, le programme fiscal de 1998 et les modifications au programme initial destinés à obtenir l'approbation du Sénat ont été examinés en détail dans l'*Étude économique de l'Australie* réalisée par l'OCDE en 2001.
76. Les effets d'efficience de la péréquation budgétaire horizontale, principe selon lequel le produit de la TPS est réparti entre les États, demeurent controversés. La contribution la plus récente à cet égard figure dans le rapport de Garnaut et FitzGerald, dont l'établissement a été demandé par les administrations de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria et de l'Australie-Occidentale. Le rapport estime qu'un passage à un système de péréquation par habitant représente une augmentation du bien-être national de 169 millions de dollars australiens, soulignant que ce montant pourrait être une sous-estimation des effets potentiels. D'autre part, un forum national organisé pour l'étude a critiqué les conclusions de Garnaut-FitzGerald, en considérant qu'elles s'appuyaient sur plusieurs hypothèses simplificatrices critiquables. Le gouvernement serait prêt à envisager toute autre méthode de répartition des recettes de la taxe sur les biens et services qui serait convenue par les différents États.
77. Un aspect important est celui de « l'exonération des petites entreprises », pour laquelle les seuils applicables varient sensiblement entre les États et les territoires (les « États »). Ces dernières années, les États ont introduit des ajustements à la base, aux seuils et aux taux utilisés pour l'application de l'impôt sur les salaires.
78. Les estimations des coûts d'administration et de mise en œuvre de la taxe des biens et services ont été présentées dans l'exposé sur l'impact de la réglementation qui accompagne la législation sur la taxe sur les biens et services. Un accord a été passé entre l'administration fédérale et les administrations des États en vue d'une progression permanente des coûts d'administration et de la taxe sur les biens et services visant à gérer la charge de travail plus lourde qu'elle escomptait de cette taxe et à accroître les services sur le terrain et les capacités de mise en œuvre. Cette progression représente 184,5 millions de dollars australiens en 2002-03 et passera à 235,8 millions de dollars australiens d'ici à 2005-06.
79. Seul un nombre relativement peu important de contribuables ont tiré parti de la simplification des options de notification de la taxe sur les biens et services introduite en 2001, alors que 90 pour cent environ des entreprises qui présentent des déclarations trimestrielles ont choisi de garder l'ensemble des règles de calcul et de déclarations pour l'année 2001-02.
80. Ainsi, dans la *Dun and Bradstreet National Business Expectation Survey*, de novembre 2001, plus de 90 pour cent des dirigeants d'entreprises ont déclaré qu'ils étaient « à l'aise » avec le nouveau système fiscal après 16 mois et le temps consacré par les entreprises et l'administration de la taxe avait diminué. Les résultats de l'étude de 2002 de la *Yellow Pages and Business Index – Small and Medium Enterprises* ont confirmé cette impression, puisque seulement 6 pour cent des personnes interrogées ont dit être préoccupées par la TPS.
81. En août 1998, le gouvernement a établi un comité d'examen de l'imposition sur les sociétés présidé par M. Ralph qui a été chargé d'engager des consultations avec les parties intéressées sur les grands axes de la réforme de l'impôt sur les entreprises figurant dans le programme fiscal de l'État *Tax Reform : Not A new Tax, A New Tax System* (*Commonwealth Treasury* 1998). Le gouvernement a donné le 21 septembre 1999 et le

11 novembre 1999 sa réponse à l'étude sur l'imposition des entreprises du Comité Ralph. (OCDE 2001a).

82. Du fait des dispositions actuelles, plusieurs problèmes affectent l'imposition des groupes de sociétés détenues à 100 pour cent, notamment des entraves fiscales à l'organisation des entreprises, les coûts élevés du respect des obligations fiscales, l'évasion fiscale découlant d'opérations intragroupe, le transfert de valeurs, les doubles déductions et la double imposition (Commonwealth of Australia 2000).
83. Un protocole visant à modifier la Convention de double imposition entre l'Australie et les États-Unis a été signé le 27 septembre 2001 (des négociations avec le Royaume-Uni et l'Allemagne sont en cours). La législation visant à donner effet à ce protocole a été ultérieurement adoptée par le Parlement australien mais doit encore être approuvée par le Sénat des États-Unis. Le protocole supprimera la retenue à la source sur certains dividendes, et permettra aux grandes sociétés publiques australiennes de faire revenir en Australie les bénéfices réalisés par leurs filiales aux États-Unis sans payer d'autres impôts. Parmi les autres modifications, on peut citer la mise à jour de la liste des impôts couverts et la nouvelle disposition concernant les fiducies interposées dans le cas des établissements permanents (*Treasure's Press Release* numéro 074, 2001).
84. Voir *Review of International Taxation Arrangements : Consultation Paper* (disponible sur le site [www.taxboard.gov.au/int\\_tax/index.htm](http://www.taxboard.gov.au/int_tax/index.htm)).
85. Les dispositions concernant les « franking credits » pour la retenue à la source sur les dividendes étrangers et l'introduction de comptes en devises ont été reportées en attendant les résultats de l'examen des accords internationaux d'imposition.
86. Avec cette méthode, le revenu imposable est calculé sur la base des flux de trésorerie et des variations des actifs et passifs, avec des ajustements visant à refléter les effets de la politique fiscale. Cette méthode permet donc de calculer l'impôt dû sur la base des fluctuations du bilan d'une entreprise, alors que la méthode traditionnelle consiste à évaluer le revenu imposable puis à soustraire les déductions autorisées.
87. Le gouvernement avait annoncé son soutien de principe à la recommandation du Comité d'examen de l'imposition des entreprises visant à introduire la méthode de la valeur fiscale et les règles correspondantes, sous réserve d'un large processus de consultation avec les représentants de la communauté des affaires. Le Conseil de la fiscalité, chargé en août 2000 d'entreprendre un processus de consultation pour l'évaluation de cette méthode, a souligné les points suivants : i) la méthode de la valeur fiscale n'est pas largement soutenue dans la communauté des affaires ; ii) les personnes interrogées ont considéré de manière générale que si la méthode à la valeur fiscale peut offrir des avantages dans certains domaines, elle risque de rendre les choses plus complexes dans d'autres ; et iii) l'adoption de cette méthode se traduirait par des coûts de transition importants pour les conseillers fiscaux et les entreprises de manière générale.
88. Dans une fiducie discrétionnaire, les fiduciaires ont le pouvoir discrétionnaire d'attribuer le revenu ou le capital aux bénéficiaires. Le gouvernement a annoncé dans sa déclaration d'août 1998 intitulé *A New Tax System* son intention d'imposer les fiducies comme s'il s'agissait de sociétés. Cette proposition a été ensuite limitée aux fiducies discrétionnaires uniquement et les autorités ont publié en octobre 2000 un projet de législation à cet égard (Board of Taxation 2002).
89. D'après le rapport du Conseil, environ 340 000 fiducies discrétionnaires ont été utilisées au cours de l'exercice budgétaire 1998-1999 et environ 1.9 million de particuliers (soit 20 pour cent de l'effectifs des personnes physiques contribuables) ont reçu un

revenu distribué par un partenariat ou une fiducie. Par comparaison, au cours du même exercice fiscal, on comptait environ 600 000 entreprises, 500 000 partenariats et 90 000 fiducies non discrétionnaires. Le rapport note que l'utilisation des fiducies dans le passé récent a augmenté au même rythme que celle des sociétés.

90. Le Trésor a annoncé, le 12 décembre 2002, des modifications de la législation de façon à corriger les déficiences des dispositions concernant les prêts des fiducies, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Conseil de la fiscalité sur l'imposition des fiducies discrétionnaires.
91. Dans le régime fiscal actuel, le revenu des fiducies discrétionnaires qui n'est pas imputable aux fiduciaires ou aux bénéficiaires (par exemple en raison d'un allègement fiscal) peut être distribué sans impôt aux bénéficiaires.
92. Depuis le début des années 90, les autorités ont introduit plusieurs modifications au traitement fiscal des fiducies, qui sont examinées en détail dans le rapport du Conseil de la fiscalité sur les fiducies discrétionnaires. Des dispositions concernant l'intégrité (mesures sur le transfert des revenus de services personnels) ont été introduites, par exemple, en juillet 2000 pour empêcher les particuliers de se soustraire à l'impôt en transférant les revenus tirés de leurs efforts ou compétences personnels dans une entité comme une société, un partenariat ou une fiducie. Ces mesures limitent les possibilités qu'à un particulier de conserver le revenu de services personnels dans une entité et de bénéficier des déductions correspondantes.
93. Le taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est de 47 pour cent (ou de 48,5 pour cent avec un prélèvement d'assurance maladie) par rapport à un taux maximal de l'impôt sur le revenu des sociétés de 30 pour cent.
94. Une comparaison internationale de la croissance du PIB réel est présentée au tableau I de l'Annexe du n° 72 des *Perspectives économiques* de l'OCDE.
95. À première vue, la crise de l'Asie de l'est aurait dû avoir des répercussions particulièrement sensibles en Australie, étant donné que celle-ci a des relations commerciales plus étroites que la plupart des autres pays de l'OCDE avec cette région. Dans le chapitre II de l'*Étude économique* consacrée à l'Australie en 2000, l'OCDE estimait que la résistance de l'économie australienne face à la crise asiatique et au ralentissement de l'activité économique mondiale qui a suivi a été attribuable principalement à un dosage judicieux de mesures macroéconomiques et structurelles rationnelles. Ce point de vue est confirmé par des simulations effectuées au moyen du modèle INTERLINK de l'OCDE, qui donnent à penser que l'évolution favorable observée en 1998 et 1999 s'explique en particulier par la conjonction de la politique monétaire expansionniste et de la rigueur budgétaire adoptées par les autorités à l'époque. La résistance de l'économie australienne face à la crise asiatique a incité certains observateurs comme Krugman (1998) et Bean (2000) à la considérer comme une « économie miracle ».
96. Le fait de mettre l'accent sur la production potentielle, et non sur la production effective, élimine l'influence du cycle économique.
97. Il va de soi que les résultats de l'analyse des sources de croissance doivent être interprétés avec prudence, car ils peuvent être très sensibles à la spécification du modèle utilisé. Cependant, une ventilation purement mécanique de la croissance effective du PIB réel par habitant entre population d'âge actif, taux d'activité, taux d'emploi et productivité du travail conduit également à penser que c'est l'amélioration de la productivité du travail qui a été la principale cause d'accélération de la croissance économique dans les années 90. Ce phénomène est illustré dans OCDE (2001), *La nouvelle économie : mythe ou réalité ?*, graphique 3.

98. Les cycles de productivité sont les intervalles se situant entre deux maximums de productivité, suivant la définition de l'*Australian Bureau of Statistics* (ABS). Les taux de croissance moyens sur les cycles de productivité sont utilisés comme indicateurs des taux *tendanciels* de croissance de la productivité, lesquels sont donc corrigés des effets du cycle économique. Le dernier cycle de productivité s'est situé entre les exercices budgétaires 1993-94 et 1999-2000, le cycle précédent ayant commencé en 1988-89 et s'étant achevé en 1993-94.
99. La productivité multifactorielle est la différence entre la croissance de la production et la croissance des apports de capital et de travail, moyennant une pondération appropriée. Le rapport capital/travail est considéré comme un indicateur de l'intensité capitalistique du processus de production. Avec une fonction de production globale de type Cobb-Douglas et des rendements constants à l'échelle, la croissance de la productivité du travail peut être représentée comme la somme de la croissance de la productivité multifactorielle et de la variation du rapport capital/travail.
100. Cela signifie que l'*accélération* de la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail entre le cycle 1988-89/1993-94 et le cycle 1993-94/1999-2000, c'est-à-dire 1 point de pourcentage (différence entre les taux de croissance moyens observés durant les deux périodes), a été entièrement due à l'accélération de la croissance de la productivité multifactorielle, la contribution de l'intensité capitalistique ayant même été légèrement négative (-0.1 point).
101. Cette question a déjà été abordée dans l'*Étude économique* consacrée à l'Australie par l'OCDE en 2001. Sur la base d'une analyse causale de la croissance, une part relativement faible de l'amélioration globale de la productivité était attribuée à l'utilisation massive des TIC en Australie au cours des années 90. De ce fait, un résidu important de l'analyse de l'accélération de la productivité ne pouvait pas s'expliquer directement par la « nouvelle économie ».
102. En Australie (comme aux États-Unis et en Finlande), l'investissement dans le domaine des TIC a représenté plus de 50 pour cent de l'*augmentation* de l'investissement non résidentiel au cours des années 90.
103. Voir OCDE (2001d), graphique 6.
104. Nicoletti, Scarpetta et Boylaud (1999) observent que les pays où les investissements TIC sont coûteux se caractérisent généralement par un degré relativement limité de concurrence, tel que mesuré par les indicateurs de réglementation économique.
105. Des pays comme les États-Unis et la Finlande, où le secteur de la production de TIC est important, ont vu leur productivité multifactorielle augmenter sensiblement au niveau macroéconomique, en partie en raison de la hausse très sensible de la productivité multifactorielle dans le secteur des TIC, mais aussi en raison de l'utilisation accrue d'équipements TIC dans tous les secteurs.
106. À l'exception notable de certains segments du secteur agricole et du secteur des industries extractives, exposés aux échanges internationaux.
107. On trouvera dans l'encadré 3 de l'*Étude économique* de 2001 sur l'Australie une brève illustration de l'interaction de l'utilisation des TIC et des réformes structurelles dans le secteur du commerce de gros – où les gains de productivité ont été les plus notables ces dernières années. Cet encadré s'inspire de l'analyse approfondie présentée par Johnston, Porter, Cobbold et Dolamore (2000). Une autre étude, réalisée par la *Commission de productivité* (2002b) sur le secteur de l'automobile australien, fait état d'une amélioration de la flexibilité et de la productivité des postes de travail dans le secteur de l'automobile, grâce à une réforme des relations professionnelles qui a permis l'adop-

tion de pratiques moins restrictives en matière de travail, notamment un recours plus facile au travail en équipe et la formation polyvalente des salariés.

108. En Australie, les sentences arbitrales fixent généralement un salaire minimum et des conditions d'emploi minimales pour la plupart des catégories de travailleurs. Et il est illégal d'employer un travailleur à des conditions, salariales notamment, moins favorables que celles que prévoit la sentence arbitrale qui lui est applicable, que le travailleur en question appartienne ou non à un syndicat. Les sentences arbitrales visent des professions et des branches d'activité, et non pas des établissements, de sorte que de nombreuses entreprises, aujourd'hui encore, relèvent de plusieurs sentences en même temps. Les clauses des sentences arbitrales peuvent être imposées par l'*Australian Industrial Relations Commission* ou par des tribunaux du travail au niveau des États, ou résulter à la fois d'une conciliation et d'un arbitrage, ou de la seule conciliation. Le rôle central joué dans le passé par les tribunaux du travail dans la détermination des salaires et des conditions d'emploi découlait du principe selon lequel il était de l'intérêt général que l'État intervienne en permanence dans les relations entre salariés et employeurs. Voir Wooden (2000).
109. Pour plus de précisions sur la réforme des relations professionnelles, y compris les différents types de conventions collectives (certifiées) et les contrats individuels (*Australian Workplace Agreements*) prévus par la loi WRA, voir les *Études économiques de l'OCDE 2000* et 2001 consacrées à l'Australie (chapitre III dans les deux cas).
110. Ces chiffres ne rendent compte du rôle des sentences arbitrales qu'en ce qui concerne les *augmentations de salaires* ; il ne faut pas considérer qu'ils soient indicatifs du rôle des sentences arbitrales pour ce qui est d'influer sur les conditions d'emploi de façon générale. Si l'on tient compte des conventions qui « amplifient » l'effet des sentences arbitrales, alors la portée des sentences est beaucoup plus vaste : elles touchent peut-être plus de 80 pour cent de la main-d'œuvre.
111. On s'interroge sur les effets positifs de négociations individuelles en bonne et due forme sur les performances au niveau des établissements, surtout si les contrats individuels encouragent la concurrence dans le risque de nuire à l'esprit de coopération.
112. Wooden, Loundes et Tseng (2002).
113. Le gouvernement fédéral fait l'hypothèse, dans les projections contenues dans son rapport *Intergenerational Report 2002-03* (Budget paper n° 5), qu'à la suite des réformes du marché du travail le NAIRU tombera à 5 pour cent d'ici quelques années.
114. Voir OCDE (2001), *Growth Project Background Papers*, vol. I-III, un aperçu des conclusions principales publié dans OCDE (2001) et un résumé des études analytiques publié dans OCDE (2003). *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*.
115. Les détails concernant la technique d'estimation et les variables utilisées sont exposés dans OCDE (2003), *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*. Des informations complémentaires concernant le processus de sélection du modèle en fonction de différentes spécifications et une analyse de sensibilité sont disponibles dans Bassanini, Scarpetta et Hemmings (2001).
116. Seuls les coefficients pour les États-Unis, le Canada et la Suisse sont un peu plus élevés.
117. Les régressions montrent aussi que l'Australie a dépassé la croissance anticipée par tête dans une proportion notable (l'effet résiduel spécifique au pays), ce qui peut s'expliquer par les effets des réformes structurelles opérées depuis le milieu des années 1980.
118. Voir aussi Parham (2002a).

119. Le Workplace Relations Act identifie vingt « domaines autorisés » : classification des salariés et des profils de carrière en fonction des compétences ; horaire habituel de travail, durée des pauses, délai de notification et possibilités de modification des horaires de travail ; taux de rémunération de manière générale (horaire et annuel), taux de rémunération pour les débutants, pour les stagiaires et les apprentis, et pour les salariés relevant du système aidé ; taux de rémunération du travail à la pièce et primes diverses ; congés annuels et paiement des jours de congé ; congés à l'ancienneté ; congés pour convenance personnelle ou pour s'occuper d'un proche – congé de maladie, congé à caractère familial, congé en cas de décès, congé formation et autres types de congé ; congé parental, y compris congé de maternité et congé en cas d'adoption ; jours fériés ; indemnités ; paiement des congés en cas d'heures supplémentaires, de travail occasionnel ou de travail posté ; taux majorés ; indemnités de licenciement et délai de préavis ; démission ; procédures de règlement des différends ; participation à un jury ; type d'emploi – emploi à plein temps, emploi occasionnel, emploi régulier à temps partiel et travail posté ; retraite ; conditions de rémunération et d'emploi des travailleurs à domicile ; dispositions annexes nécessaires à la mise en œuvre effective de la sentence.
120. Pour des exemples de la pratique des négociations pilotes dans la construction, et ses effets potentiellement négatifs sur la productivité, voir *Commission de la productivité* (1999c).
121. Par exemple, sur la période 2000-2001, on recense plus de 5 160 accords instituant des conditions salariales et connexes identiques, pour plus de 68 000 salariés, et 5 280 conventions pilotes instituant des conditions d'emploi identiques pour près de 72 000 salariés.
122. Les actions revendicatives protégées ne mettent pas en jeu la responsabilité civile. Sont non protégées par la loi toutes les actions revendicatives qui interviennent en dehors d'une période de négociation.
123. *Workplace Relations Amendment (Secret Ballots for Protected Action) Bill* 2002, n° 2.
124. *Workplace Relations Amendment(Improved Remedies for Unprotected Action) Bill* 2002.
125. Voir OCDE, *L'Étude de l'OCDE sur l'emploi* (1994), partie II, chapitre II, et OCDE (1999), *Perspectives de l'emploi*, chapitre 2, et OCDE (2001), *Des politiques du marché du travail novatrices – la méthode australienne*.
126. L'indemnité minimale de licenciement type prévue dans la plupart des sentences arbitrales est de huit semaines de salaire pour quatre années de service (le montant est d'autant plus faible que la période service est plus courte). Certaines sentences et un grand nombre d'accords prévoient une plus forte indemnité. Il est aussi possible d'ordonner que des indemnités de licenciement soient versées en application de la Convention (C158) sur le licenciement de l'OIT.
127. L'ABS (*Small Business in Australia*, 1999, ABS Cat. n° 1321.0) définit les petites entreprises comme des entreprises employant moins de 20 personnes ; les petites entreprises représentent à peu près la moitié du total de l'emploi.
128. En juillet 1999, dans l'enquête sur la confiance des investisseurs (*Survey of Investor Confidence*) de la Chambre australienne de commerce et d'industrie (ACCI), 54 pour cent environ des petites entreprises ont indiqué qu'elles auraient sans doute embauché davantage s'il n'y avait pas eu les lois sur le licenciement abusif. Une autre enquête de la Chambre, *Pre-Election Business Survey*, de novembre 2001, montre que les petites entreprises classent les lois sur le licenciement abusif au cinquième rang des problèmes les plus graves pour elles. Une autre enquête encore (*Small Business Survey Pro-*

- gramme on *Employment Issues*, Certified Practising Accountants Australia), fait état de préoccupations à propos de la législation sur le licenciement abusif, encore que 5 pour cent seulement des répondants aient déclaré que la loi était pour eux un obstacle majeur à de nouvelles embauches. Les résultats de l'enquête montrent aussi que les petites entreprises se font souvent une idée fautive de la législation sur le licenciement abusif, en dépit des multiples initiatives du gouvernement sur ce sujet pour mieux les informer.
129. Voir Wooden, Loundes et Tseng (2002).
130. OCDE (2003), *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*.
131. Certaines des fonctions d'un service public de l'emploi continuent d'être assurées par l'administration elle-même.
132. L'initiative *Work for the Dole* a été annoncée dans le cadre du budget 1997-98. Il s'agit d'insérer les jeunes dans un environnement de travail et de leur donner la possibilité de participer à la vie de la collectivité plutôt que de s'en isoler. La participation à un projet *Work for the Dole* implique un engagement de six mois dans la limite de 30 heures par semaine. Les services mis en place dans le cadre du dispositif sont gérés par des coordinateurs au niveau local avec lesquels le ministère de l'Emploi et des Relations du travail passe contrat pour qu'ils mettent sur pied des projets en liaison avec des groupes associatifs ou des collectivités locales.
133. Voir les évaluations effectuées par l'OCDE (2001e), par le ministère du Travail et des Relations du travail et des petites entreprises, (2000, 2001) et par le ministère du Travail et des Relations du travail (2002a), et les références à diverses autres études qui y figurent.
134. La *Government Response to the Productivity Commission Independent Review of Job Network* (2002a) peut être consultée à l'adresse suivante : <http://parlsec.treasurer.gov.au/parlsec/content/publications/2002/JobNetwork.asp>.
135. Il est possible d'éviter le piège de la pauvreté en accordant des « prestations liées à l'emploi ». On trouvera par exemple une analyse des options possibles (assouplissement des critères de revenu ou institution d'un crédit d'impôt sur les revenus du travail ou d'un impôt sur le revenu négatif) dans OCDE (1999a), OCDE (2001a), Disney (2000) et Ingles (2001).
136. Un Rapport d'étape avait été présenté en mars 2000 (RGWR, 2000b).
137. Sur la période 1969-1999, la proportion de personnes d'âge actif bénéficiant d'une garantie de revenu a été multipliée par cinq environ, passant de 4 pour cent à 21 pour cent. Les dépenses au titre des garanties de revenu (hors pensions de retraite), exprimées en pourcentage du PIB, sont passées dans le même temps de 1.3 à 4.7 pour cent.
138. Une autre initiative importante a consisté à ramener le taux maximum de réduction des prestations de 100 pour cent à 70 pour cent, dans le cadre des réformes « *Working Nation* » concernant l'allocation *Newstart* en 1995.
139. Pour illustrer l'effet dissuasif de taux marginaux effectifs d'imposition élevés, on peut examiner l'augmentation du revenu net correspondant à un revenu supplémentaire de 100 dollars australiens par semaine. En juin 2001, par exemple, un allocataire isolé (sans enfant) aurait été soumis à un taux marginal effectif d'imposition de 80 pour cent sur ses revenus situés entre 100 et 200 dollars australiens par semaine et à un taux de 78 pour cent sur ses revenus situés entre 200 et 300 dollars australiens par semaine. Les taux marginaux effectifs d'imposition peuvent atteindre 93 pour cent pour les familles de quatre enfants et plus de 100 pour cent si des enfants à charge font des



études, car les critères de ressources applicables à différentes prestations se chevauchent parfois [Whiteford, P. et Angenent, G. (2001)].

140. Department of Family and Community Services (2000).
141. Des crédits-formation pouvant s'élever à 800 dollars australiens seront accordés aux personnes acceptant de participer au programme *Work for the Dole* ou d'effectuer des travaux d'utilité collective. Ces crédits-formation, qui permettent aux chômeurs d'acquérir une expérience professionnelle et une formation, peuvent être utilisés pour couvrir le coût de toute une gamme de stages conventionnés.
142. Parmi les mesures spécifiques visant à améliorer les possibilités d'emploi, on peut citer la création de places supplémentaires de formation à la recherche d'un emploi, la création de places supplémentaires dans le cadre du programme *Work for the Dole*, de nouvelles possibilités de travaux d'utilité collective et une amélioration de l'*Intensive Assistance*. En outre, des comptes-formation à l'intention des demandeurs d'emploi autochtones et d'âge mûr éligibles leur permettent de couvrir les frais de formation. Les nouvelles initiatives comprennent également le programme *Transition to Work*, destiné à aider les parents, les aidants et les personnes d'âge mûr à trouver un emploi.
143. Depuis juillet 2002, les demandeurs d'emploi de 18 à 39 ans doivent, après six mois de chômage et au moins chaque année par la suite, accepter une activité (travail d'utilité collective, travail à temps partiel ou études), et ceux qui n'ont pas choisi d'activité doivent participer au programme *Work for the Dole*. Les demandeurs d'emploi de 40 à 49 ans ne sont pas obligés de participer au programme *Work for the Dole*. Ceux d'entre eux qui n'ont pas choisi d'activité sont orientés vers un coordonnateur des travaux d'utilité collective. Les critères d'activité restent inchangés pour les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus (Document budgétaire 2001-02 n° 2, mai 2001).
144. Pour améliorer encore les taux d'activité, le programme AWT a simplifié les règles concernant les critères de revenu pour les pensionnés d'âge actif et les bénéficiaires d'aides parentales. Les réformes permettront aussi aux intéressés d'être réintégrés plus facilement dans leurs droits à allocations de chômage après avoir occupé un emploi de courte durée ou lorsque leur période d'emploi s'achève peu de temps après le versement de la dernière allocation. Par ailleurs, un *Literacy and Numeracy Training Supplement* a été institué pour couvrir en partie certaines dépenses, comme les frais de déplacement pour suivre les cours (Document budgétaire 2001-02 n° 2, mai 2001). Les changements dans les critères d'activité pour les personnes recevant des aides parentales et l'introduction du crédit d'activité exigeront des modifications législatives.
145. Les intéressés accumulent un crédit (plafonné à 1 000 dollars australiens) par quinzaine lorsque leur revenu est inférieur au seuil de 48 dollars australiens. Pour toute quinzaine pendant laquelle le revenu du travail est supérieur à l'abattement actuel (62 dollars australiens par quinzaine pour les bénéficiaires d'allocations *Newstart* et 106 dollars australiens par quinzaine pour les pensionnés isolés d'âge actif, sans enfant), ce crédit peut être utilisé, si bien que les intéressés peuvent ainsi conserver l'intégralité de leurs revenus jusqu'à épuisement du crédit (OCDE, 2001e). La mise en œuvre de cette initiative, prévue à l'origine pour septembre 2002, a été reportée à avril 2003, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble visant à faire en sorte que les intéressés en comprennent bien le sens et en tirent pleinement avantage.
146. Le gouvernement allouera un crédit de 3.3 milliards de dollars australiens sur trois ans à compter de juillet 2003 au titre des dispositions relatives au troisième *Employment Services Contract*.

147. Les demandeurs d'emploi bénéficieront du programme Intensive Support après 3 mois de chômage, notamment d'une formation à la recherche d'emploi et de l'inscription de leur profil professionnel sur l'*Australian Job Search Site*, qui permet une recherche d'emploi automatique. Le programme Intensive Support est un service d'emploi professionnel, relevant du programme AWT, qui offre une aide individualisée aux demandeurs d'emploi ayant rencontré ou étant susceptibles de rencontrer des difficultés pour trouver un emploi.
148. Le budget 2002-03 envisageait la mise en œuvre progressive de la nouvelle mesure. Plus précisément, les nouveaux critères d'admissibilité devaient s'appliquer à tous les demandeurs de DSP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003. Les personnes qui reçoivent actuellement la DSP (en plus de celles qui sont frappées d'une grave incapacité ou se trouvent à moins de cinq ans de l'âge de la retraite) seraient assujetties aux nouveaux critères au bout de cinq ans (Document budgétaire 2002-03 n° 2, mai 2002).
149. En outre, le projet de loi prévoyait que les personnes qui ne sont pas assujetties aux nouvelles dispositions et essaient de travailler 30 heures ou plus par semaine, mais constatent qu'elles ne peuvent pas le faire durablement, pourraient à nouveau bénéficier de la DSP conformément aux règles en vigueur dans un délai de deux ans.
150. Cette estimation est fondée sur la version révisée du projet de loi sur la réforme des pensions d'invalidité (n° 2).
151. Le gouvernement a publié en décembre 2002 un document de consultation sur les prochaines étapes de la réforme de la protection sociale, appelant à des contributions jusqu'au 20 juin 2003. Ce document envisage en particulier une réforme éventuelle de la structure du système actuel de garantie de revenu pour les personnes d'âge actif. (« *Building a Simple System to Help Jobless Families and Individuals* », disponible sur [www.facs.gov.au](http://www.facs.gov.au)).
152. Les États et les collectivités territoriales sont largement responsables de la gestion des établissements d'enseignement et des programmes de formation professionnelle, et ils ont souvent pris l'initiative de réformes dans leur juridiction. Au cours des dernières décennies, l'accent a été mis sur les approches nationales de l'évaluation des performances et des qualifications, et les programmes examinés ci-après sont mis en œuvre au niveau de l'État fédéral.
153. Cette étude a été réalisée dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), patronné par l'OCDE, pour 2000. Le Programme évalue les performances des élèves de 15 ans dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. L'étude de 2000 portait essentiellement sur la compréhension de l'écrit, les deux autres domaines devant être abordés de façon plus approfondie respectivement en 2003 et en 2006. Les élèves australiens, en moyenne, ont obtenu régulièrement de bons résultats dans les trois domaines examinés. En ce qui concerne l'échelle combinée de compréhension de l'écrit, seul un pays obtient un résultat moyen supérieur sensiblement supérieur à celui de l'Australie. Par compréhension de l'écrit, le Programme PISA entend la capacité à comprendre, utiliser et réfléchir sur des textes afin de participer effectivement à la vie (OCDE, 2001c).
154. Les résultats du Programme PISA (2000) mettent en évidence une variation globale assez forte des résultats sur l'échelle combinée de compréhension de l'écrit (112 pour cent de la variation moyenne entre élèves observée dans la zone de l'OCDE), les écarts entre établissements n'expliquant qu'une proportion relativement faible des divergences (21 pour cent de la variation moyenne pour la zone OCDE).

155. Voir Sweet (2001).
156. Une autre initiative importante a été la mise en place en 1998 du *National Training Framework* destiné à assurer la qualité et l'uniformité au niveau national du système de formation professionnelle, à évaluer la formation dans l'optique de l'industrie et à supprimer les rigidités que comportaient les anciennes approches fondées sur des programmes. Voir OCDE (2001), *Étude économique, Australie* ; OCDE (2001), *Des politiques du marché du travail novatrices : la méthode australienne*, et NCVER (2001a), *Facts, Fiction and Future*.
157. Le programme *New Apprenticeships* a été institué en 1998 afin de créer un cadre unifié pour les apprentissages traditionnels de quatre ans (dans des secteurs comme les industries manufacturières, la construction et les services d'utilité publique) et pour les apprentissages de plus courte durée. La formation en apprentissage, instituée en 1985, s'adressait à l'origine principalement aux jeunes de 15 à 19 ans et concernait les domaines des services et des emplois administratifs, mais elle a par la suite été étendue aux travailleurs plus âgés et à la plupart des branches d'activité. Pour une analyse de cette question, voir *Études économiques de l'OCDE, Australie*, 1999 et 2001, OCDE (2001) *Des politiques du marché du travail novatrices* et OCDE (2002), *Perspectives de l'emploi*.
158. En outre, l'Australie se distingue des pays européens par le fait que l'augmentation observée ces dernières années a surtout concerné les personnes de 20 ans et plus. Les jeunes de 15 à 19 ans ne représentaient que 6 pour cent des participants aux programmes d'apprentissage et de formation en Australie, contre 70 pour cent en Allemagne et en Suisse et 40 pour cent en Autriche. (NCVER, 2001b).
159. Les métiers traditionnels entrent pour 38 pour cent dans la formation fournie dans le cadre des *New Apprenticeships*, alors qu'ils représentent 15 pour cent de l'ensemble des emplois en Australie.
160. Le taux d'échec des stages de formation est d'environ 40 pour cent depuis 1985, et ce chiffre est monté à 45 pour cent ces dernières années. Dans le cas de l'apprentissage, le taux d'échec est moins élevé, de l'ordre de 23 à 30 pour cent (NCVER, 2001a). Les recherches indiquent que le taux d'échec des *New Apprenticeships* en Australie est à niveau équivalent à la mobilité en général.
161. Voir EWRSBE, (2000) et OCDE, (2001e, 2002c).
162. Ces contrats obligent l'employeur à accepter de fournir des installations et des compétences pour aider à la formation d'un *New Apprentice* dans un domaine convenu. Les moyens qu'il doit offrir peuvent prendre la forme d'une formation spécifique en cours d'emploi, d'un tutorat ou de temps libre pour suivre une formation structurée. La *Commonwealth commencement incentive* n'est accordée qu'au bout de trois mois, l'employeur devant apporter la preuve qu'il a mis en place un plan de formation et que la formation a commencé. En outre, les *New Apprenticeships* relèvent de l'*Australian Quality Training Framework*, qui fixe des normes aussi bien pour les prestataires de services que pour l'agrément des programmes de formation.
163. Parmi les participants au programme *New Apprenticeships*, 45 pour cent occupent des emplois peu qualifiés dans les services ou des emplois de manœuvre.
164. En 2001, 81.5 pour cent des *New Apprentices* ont participé à un programme AQFIII (de niveau équivalent aux programmes d'apprentissage traditionnels qui existaient auparavant).
165. Plus de 94 pour cent des établissements australiens d'enseignement secondaire offrent actuellement des programmes de formation professionnelle à leurs élèves,

mais une enquête réalisée en 1998 a révélé que 10 pour cent seulement des jeunes de 15 à 19 ans participaient à de tels programmes. En 2001 plus de 169 000 élèves ont participé à des programmes qui pouvaient déboucher sur des certificats de niveau I, II or III, ainsi que sur un certificat d'études secondaires supérieures. Plus de 10 000 élèves ont bénéficié du programme *New Apprenticeships* en 2001, dont 5 755 à titre de formation initiale (ANTA, 2001).

166. La Fondation ECEF a remplacé l'ancienne *Australian Student Traineeship Foundation* (ASTF) en février 2001. Reprenant à son compte les activités de l'ASTF, elle aide les élèves à acquérir une formation professionnelle, en entreprise ou en cours d'emploi, ainsi qu'une expérience professionnelle, avant de quitter le milieu scolaire.
167. Les mesures complémentaires visant à aider les jeunes à passer avec succès du milieu scolaire à la vie active ou à l'enseignement supérieur prennent notamment la forme de services en ligne d'orientation et d'information sur les carrières, ainsi que d'un jeu expérimental sur les carrières, dénommé *The Real Game*.
168. Les résultats de l'Étude PISA (2000) donnent à penser que des facteurs socio-économiques entrent pour 16 pour cent dans les variations observées à l'intérieur des établissements en Australie, et pour 64 pour cent dans les variations observées entre les établissements, ce qui est dans les deux cas supérieur à la moyenne de l'OCDE. D'après cette étude, les résultats relativement bas obtenus par les garçons en ce qui concerne la compréhension de l'écrit sont également préoccupants, en particulier lorsqu'il s'agit de textes narratifs. Les garçons venant de milieux désavantagés ont deux fois plus de chances que les filles venant de mêmes milieux de se retrouver dans le quart des élèves qui obtient les moins bons résultats à cet égard. Globalement, les résultats donnent à penser que les garçons s'intéressent beaucoup moins à la lecture que les filles. Les performances relativement médiocres des élèves autochtones – dans les trois domaines concernés – sont elles aussi préoccupantes. Même si la performance des groupes ci-dessus est inférieure à la moyenne, de nombreux élèves obtiennent de bons, voire très bons résultats.
169. Le taux de rentabilité interne privée est un indicateur de la rentabilité obtenue au fil des ans, par rapport au coût de l'investissement initial dans l'enseignement. Il est exprimé en pourcentage et est analogue aux taux de rentabilité des investissements réalisés dans un compte d'épargne. Les estimations traitent les coûts des études, y compris la perte de gains que celles-ci impliquent, comme investissement ; quant à la rentabilité, elle est représentée par l'écart de revenu après impôt, par rapport au revenu des étudiants qui n'ont pas poursuivi leurs études. Les estimations donnent à penser que le taux de rentabilité interne privé de l'enseignement tertiaire se situe entre 6.5 pour cent en Italie et 17.3 pour cent au Royaume-Uni. Les taux de rentabilité sociale correspondants se situent entre 4.2 pour cent au Danemark et 15.2 pour cent au Royaume-Uni. L'Australie ne faisait pas partie de l'échantillon (OCDE, 2002d).
170. Des conclusions similaires sont formulées en ce qui concerne la rentabilité des investissements dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. *Ibid.*
171. Voir Gouvernement fédéral d'Australie (1993).
172. Les administrations de la plupart des États et Territoires sont dotées de services de la concurrence et ont créé des autorités indépendantes chargées de la régulation des prix.
173. Le *National Competition Council* est une autorité indépendante chargée de contrôler à l'échelon national la mise en œuvre de la NCP afin de contribuer à améliorer le niveau de vie de la collectivité en veillant à ce que des conditions de concurrence soient

respectées dans l'ensemble de l'économie, favorisant ainsi la croissance, l'innovation et la productivité.

174. Cette loi est également à l'origine de l'*Australian Competition and Consumer Commission* (ACCC), autorité indépendante dont la principale attribution est d'administrer la *Trade Practices Act* et la *Prices Surveillance Act*.
175. Ces accords, signés par les administrations australiennes en 1995, sont à la base de la *National Competition Policy : Competition Principles Agreement, Agreement to Implement the National Competition Policy and Related Reforms*, et *Conduct Code Agreement*.
176. Le *National Access Regime* a été revu par la *Commission de la productivité* (2001b), qui a conclu qu'il était justifié de le maintenir en existence, mais que certains changements devaient être apportés à son dispositif. Les modifications proposées visent à faciliter des investissements efficaces dans des infrastructures essentielles et à veiller à ce que le régime d'accès soit mieux ciblé et plus opérationnel. La réponse du gouvernement sera définitivement formulée à l'issue de consultations avec les juridictions. Une réponse provisoire est donnée à l'adresse suivante [www.treasurer.gov.au/tsr/content/publications.asp](http://www.treasurer.gov.au/tsr/content/publications.asp).
177. Voir l'analyse présentée dans *Études économiques de l'OCDE, Australie*, 2001, chapitre III.
178. L'étude consacrée par le *National Competition Council* (2000) aux professions libérales, notamment aux services juridiques et aux services de santé et pharmaceutiques, a identifié une série de restrictions anticoncurrentielles liées aux qualifications concernant l'accès à ces secteurs, aux obligations d'immatriculation, à des restrictions concernant la désignation des emplois et leur exercice, à des procédures disciplinaires et à des règles concernant l'exercice des activités.
179. Une réponse provisoire figure sur le site [www.treasurer.gov.au/tsr/content/publications.asp](http://www.treasurer.gov.au/tsr/content/publications.asp).
180. Short, Swan, Graham et Mackay-Smith (2001).
181. Des gains tout aussi spectaculaires sont signalés dans le rapport annuel 2001 de la Politique nationale de la concurrence pour le Victoria.
182. Prix de l'électricité rapportés à l'IPC.
183. *Production de la productivité* (2002c).
184. *Australian Pipeline Industry Association* (2001).
185. Cette question a été traitée dans le chapitre spécial « Pour une croissance écologiquement durable » de l'*Étude économique de l'Australie* publiée par l'OCDE en 2001, et elle est examinée ci-après dans la section consacrée à la « croissance durable ».
186. L'efficacité technique dénote la capacité de la direction des chemins de fer d'obtenir des résultats avec un ensemble d'intrants donné. Elle est calculée autant que possible en tenant compte de tous les facteurs qui influent sur la productivité.
187. Selon des estimations, en termes d'efficacité technique le système ferroviaire autrichien se situe à 69 pour cent des meilleures pratiques (États-Unis, Canada, Japon, Irlande et Luxembourg).
188. Partie XIC du *Trade Practices Act* 1974.
189. Il existe un certain nombre d'autres obligations découlant de la Politique nationale de la concurrence que l'administration fédérale n'a pas encore remplies. Elles concernent les restrictions de la concurrence dans le régime d'assurance-maladie, la législation sur la radiodiffusion et les radiocommunications, le régime de commercialisation du blé à l'exportation et les régimes tarifaires couvrant l'industrie automobile et les secteurs du textile, de l'habillement et de la chaussure.

190. À la suite du réexamen par le NCC de l'*Australian Postal Corporation Act* (1998), le gouvernement a proposé des mesures pour réduire le segment des services réservés à Australia Post et ouvrir davantage le marché postal à la concurrence. Toutefois, le projet de loi à cet effet a été retiré du Parlement début 2001 car il n'a pas obtenu le soutien nécessaire à son adoption.
191. Banks (2001).
192. D'après une étude de la Commission de l'Industrie (1995), la mise en œuvre intégrale de la Politique nationale de la concurrence améliorerait à elle seule de 5½ pour cent le niveau (non le taux de croissance) du PIB réel annuel dans le long terme, une fois tous les ajustements réalisés.
193. Pelgrin, Schich et de Serres (2002) présentent des données empiriques sur la contribution du développement financier à la croissance économique par son effet sur le niveau de l'investissement – même dans des pays à revenu relativement élevé. Voir Leahy *et al.* (2001) et les références incluses pour des données sur les liens entre développement financier et croissance s'ajoutant aux liens par l'intermédiaire de l'investissement ; les auteurs relèvent des effets par le biais de l'efficacité économique globale. L'analyse de Rajan, R.G. et L. Zinales (2000) souligne l'importance particulière de systèmes financiers efficaces pour la croissance économique dans les pays relativement peu ouverts aux flux internationaux d'échanges et de capitaux.
194. Les réformes s'inspirent des recommandations de l'étude sur le système financier (1997) présidée par M. Stan Wallis et couramment dénommée « Rapport Wallis ». Un bref aperçu en est donné au chapitre III de l'*Étude économique de l'Australie* publiée par l'OCDE en 1999.
195. Ce type d'assurance implique des délais considérables entre un sinistre et son règlement, ainsi que des incertitudes sur le montant, la date et la durée potentielle des versements.
196. Commonwealth of Australia (2002), *Compensation for Loss in the Financial Services Sector, Issues and Options*, [www.treasury.gov.au/contentitem.asp?pagelD=&ContentID=402](http://www.treasury.gov.au/contentitem.asp?pagelD=&ContentID=402).
197. L'*Étude économique de l'Australie* publiée par l'OCDE en 1999 a déjà examiné divers aspects du CLERP, dans les chapitres spéciaux sur le gouvernement d'entreprise (chapitre IV) et l'entrepreneuriat (chapitre V).
198. Ces préoccupations ont conduit le Conseil ministériel de l'OCDE à proposer que le développement durable soit intégré dans les Études économiques de l'OCDE à partir de la fin de 2001.
199. De fait, le revenu brut moyen des couples âgés atteignait à peine un peu plus d'un tiers du revenu moyen des couples âgés de 15 à 54 ans, tandis que moins d'un couple âgé sur quatre disposait d'un revenu supérieur à 50 pour cent du revenu moyen des couples jeunes. Toutefois, étant donné que les couples jeunes ont des enfants, leur revenu doit être ajusté à la baisse.
200. Les prestations publiques représentent 90 pour cent des ressources pour 45 pour cent des personnes âgées de plus de 65 ans.
201. Cet accord se traduisait par une réduction de l'augmentation de salaire dans le cadre de la sentence nationale, le montant ainsi déduit étant versé par les employeurs au fonds de retraite.
202. Le gouvernement a annoncé en 1996 son intention d'accorder une option de refus pour les personnes gagnant moins de 900 dollars australiens par mois. La législation d'application n'a pas été mise en place par le Parlement.

203. Voir Galer (2002) pour une analyse de ce régime, et Bruner (2002) pour son application à l'Australie.
204. Dans un régime d'imposition de la dépense, le revenu du capital n'est taxé qu'au moment où il est consommé, et non au moment où il est acquis, comme ce serait le cas d'un impôt sur le revenu. Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'épargne-retraite bénéficie d'un régime d'imposition de la dépense, avec taxation des cotisations ou des prestations (mais non des deux) en tant que revenu et exonération du revenu en capital de l'organisme d'épargne.
205. De fait, les cotisations et les prestations sont imposées au taux de 15 pour cent (avec une importante composante exonérée) tandis que le revenu des fonds d'épargne-retraite est taxé à un taux effectif de moins de 10 pour cent.
206. Il n'est pas tenu compte du revenu effectif du capital, mais d'un revenu calculé sur la base d'un taux de rendement imputé de 5 pour cent, ce qui représente un impôt marginal sur le patrimoine de 2 pour cent.
207. Pour un propriétaire occupant seul, le seuil est de 145 250 dollars australiens (environ le triple des gains annuels moyens). Ce montant équivaut à la valeur actuelle de la pension de vieillesse au moment de la retraite.
208. Whiteford et Stanton (2002).
209. En décembre 2002, le gouvernement a annoncé que les droits de douane sur les automobiles seraient ramenés à 5 pour cent à l'horizon 2010. Il est déjà prévu d'abaisser les droits sur les vêtements à 17.5 pour cent avant 2005.
210. Simons (1997).
211. La salinité des terres arides est très différente de la salinité des terres humides : la première découle d'une diminution de la consommation d'eau, la seconde d'un accroissement de la consommation d'eau.
212. Le rendement durable d'une étendue d'eau de surface est le volume qui peut être extrait d'une rivière une fois pris en compte les besoins écologiques du bassin versant.
213. Dans nombre de régions, les droits sur l'eau représentent 70 pour cent des valeurs foncières.
214. La présente section et les suivantes s'inspirent en grande partie de DIMIA (2001a).
215. Du fait des différences de définition statistique, les comparaisons internationales sont extrêmement imprécises. Au Luxembourg, par exemple, (mais cela vaut également pour l'Allemagne et d'autres pays d'Europe), sont enregistrés comme étrangers les individus de nationalité étrangère alors qu'en Australie, bon nombre de personnes nées à l'étranger se sont fait naturaliser et, par conséquent, n'apparaîtraient pas dans les statistiques si l'on utilisait la définition en vigueur au Luxembourg. En revanche, certains ressortissants étrangers résidant au Luxembourg y sont nés.
216. L'Australie est devenue une fédération dotée d'un gouvernement autonome en 1901. Cette année-là, 13 pour cent environ de la population totale et plus de la moitié des individus nés à l'étranger étaient originaires du Royaume-Uni ou d'Irlande.
217. La prochaine étude économique de la Nouvelle-Zélande comportera un chapitre sur les migrations.
218. L'accroissement n'est pas la somme des deux chiffres nets – immigrants permanents et immigrants temporaires de longue durée – car certains individus comptabilisés dans les entrées permanentes peuvent avoir « changé de catégorie » alors qu'ils étaient déjà comptabilisés parmi les immigrants temporaires de longue durée. Ainsi, en 1999-2000,

- le nombre net d'entrées à titre permanent était de 51 000 et celui des entrées temporaires pour de longs séjours de 56 000. On ne dispose pas encore de données corrigées pour 2001-2002, pas plus que l'on ne dispose de données sur les flux migratoires de 2000-2001 en raison de problèmes de système informatique.
219. Ce calcul approximatif se fonde sur un échantillon d'environ 250 000 individus âgés de plus de 15 ans.
  220. Même si l'Australie dispose de données sur les flux migratoires de meilleure qualité que celles de la plupart des pays, des problèmes subsistent. Les chiffres cités dans ce paragraphe renvoient essentiellement au nombre d'arrivées et de départs enregistrés lors du contrôle aux frontières. Ils diffèrent des données relatives aux visas d'immigration (qui ne peuvent saisir les départs, par exemple). C'est ainsi que ces dernières années, le nombre de visas accordés pour des séjours permanents ou temporaires de longue durée (plus d'un an) a dépassé de 20 à 30 000 le nombre d'entrées pour de longs séjours ayant été enregistrées. La principale explication semble être que des visas sont accordés à des personnes déjà présentes sur le territoire et ayant été enregistrées comme des arrivants pour de courts séjours.
  221. Voir Hugo et autres. (2001). Les données relatives aux départs sont obtenues à partir des réponses à une question figurant sur la fiche que remplissent les passagers en partance, leur demandant s'ils quittent définitivement le territoire. En 2001-2002, 21 pour cent, 17 pour cent et 16 pour cent des quelque 50 000 sorties avaient pour destination le Royaume-Uni, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, respectivement. Singapour représente 7 pour cent des départs et Hong-Kong (Chine) 6 pour cent.
  222. Toute personne n'ayant pas la nationalité australienne doit être titulaire d'un visa pour entrer sur le territoire. Les ressortissants néo-zélandais se voient automatiquement accorder un visa à leur arrivée, visa qui leur donne le droit de s'installer et de travailler en Australie (encore qu'ils ne puissent s'en prévaloir pour prétendre à toute la panoplie de régimes de sécurité sociale et autres programmes publics de transferts sociaux).
  223. On trouvera un descriptif complet de ces rubriques sur le site Web des services australiens de l'immigration : [www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au).
  224. Par exemple, il faut avoir moins de 45 ans et une bonne connaissance de l'anglais « professionnel » pour pouvoir postuler pour un visa soumis à un test à points.
  225. L'immigrant doit s'inscrire à ces cours dans les trois mois suivant la délivrance de son visa et commencer à les suivre dans les 12 mois. Les 510 heures de cours doivent être suivies dans un délai de 3 ans à compter de la date du visa. Les immigrants pour raisons humanitaires et les autres bénéficient des mêmes droits à l'enseignement. Ne sont admises que les personnes connaissant très mal la langue (et ne possédant même pas une « compétence fonctionnelle » en anglais). L'enseignement inclut la remise d'une documentation pour rechercher un emploi, un logement, etc. Les immigrants hautement qualifiés et les personnes bénéficiant d'un visa au titre de l'*Employer Nomination Scheme* devraient maîtriser suffisamment la langue et ne sont donc pas admissibles à l'AMEP. Les personnes à leur charge peuvent être admises, mais doivent acquitter des frais de scolarité.
  226. Voir le rapport de l'Auditor General, n° 40, 2000-2001, portant sur la gestion des contrats AMEP [Australian National Audit Office (2001)]. Onze pour cent seulement des individus terminent le programme avec une compétence fonctionnelle en anglais (niveau le plus élevé prévu par ce programme). En moyenne, 80 pour cent du temps seulement est utilisé. En moyenne également, 70 pour cent des individus admissibles s'inscrivent



aux cours (de 58 à 90 pour cent chez les immigrants pour raisons humanitaires et de 60 à 65 pour cent chez les immigrants au titre du regroupement familial – chiffres de 1998 et 1999). En 1996-97, le coût de ce programme a été de 98.6 millions d'AUD, soit 2 531 AUD par participant (en valeur 2000-2001) ; en 1999-2000, ce coût a été de 93.9 millions d'AUD, soit 2 612 AUD par participant, bien que dans l'intervalle, ce programme ait été sous-traité afin d'en faire baisser le coût. En 2000-2001, environ 14 000 personnes sont sorties du dispositif AMEP.

227. Le gouvernement finance aussi des cours de langue et une aide à l'intention des immigrants d'âge scolaire (admis pour raisons humanitaires ou pour d'autres motifs) afin de faciliter leur intégration dans les établissements scolaires australiens. D'autres programmes expressément destinés à faciliter l'intégration des nouveaux immigrants, humanitaires et autres, visent à fournir des informations sur les services compétents et à réorienter vers ces services, à appuyer le développement de la capacité d'auto-assistance des communautés ethniques et à aider d'autres services à mieux répondre aux besoins de leurs clients qui sont des immigrants.
228. Rares sont les immigrants de fraîche date qui citent le racisme comme aspect déplaisant de l'Australie. Richardson et autres. (2002) rapportent que moins de 7 pour cent des immigrants jugent la population résidente raciste ou inamicale (réponses à ces deux questions confondues), tandis que près de 40 pour cent des répondants citent le caractère amical de la population parmi les motifs qu'ils ont d'aimer l'Australie.
229. À l'instar de certains phénomènes de concentration antérieurs, la concentration de Vietnamiens à Sydney s'explique à l'origine par l'implantation de foyers pour immigrants, qui a peut-être renforcé une tendance chez les individus faiblement qualifiés et à faible revenu arrivant sans travail à se regrouper plus que d'autres. Beaucoup d'immigrés vivant dans les quartiers « vietnamiens » sont d'origine chinoise, bien qu'ils soient arrivés du Viet Nam. Les autres Chinois ne se concentrent pas dans ces quartiers (Jupp, 1995).
230. Selon Jupp (1995), cette tendance a été moins forte en Australie que dans d'autres pays d'immigration, ce qui tient en partie à la précocité de la réaction des pouvoirs publics, opposés à ces concentrations. L'auteur cite le cas du gouvernement de l'État de Nouvelle-Galles du Sud ayant refusé, en 1881, d'accorder une aide publique à un groupe d'Italiens miséreux si ses membres essayaient de s'installer ensemble : « les coutumes du pays et d'autres circonstances rendent indésirable, voire pratiquement impossible, qu'ils s'installent tous ensemble dans une seule localité. Même si cela était réalisable, il ne serait pas dans leur intérêt de le faire. » [Discours aux immigrants italiens, Sydney, 21 avril 1881, rapporté par Jupp (1995).] Néanmoins, en 1991, on comptait 21 districts d'administration locale sur 681 en Australie dans son ensemble (9 à Sydney, 10 à Melbourne et 1 à Brisbane) dans lesquels plus de 45 pour cent de la population ne parlait pas l'anglais à la maison. Toutefois, aucun groupe linguistique unique ne prédomine dans ces districts [voir Jupp (1995), tableau 5]. Ces 21 districts abritent 250 000 habitants, soit 5 pour cent environ de la population totale.
231. Aux yeux des résidents, les concentrations d'immigrants – notamment là où les revenus sont faibles et le taux de chômage élevé – sont parfois perçues comme mauvaises en soi, peut-être parce qu'ils les associent à la criminalité ou qu'ils sont animés d'un sentiment d'hostilité culturelle. Mais ces questions sortent du cadre du présent chapitre.
232. Terme souvent interprété comme englobant les futurs immigrants, ce qui du point de vue logique rend cette notion confuse.
233. Naguère, le ministère disposait d'un important service de recherche. À partir de 1996, ce service a été pratiquement dissous et ses activités ont été sous-traitées à des entre-

- prises privées et des universités. L'essentiel des recherches sur les questions migratoires sont financées au titre de projets du DIMIA, et sont souvent assorties d'un cahier des charges extrêmement contraignant.
234. Pourtant, les immigrants dont les principaux motifs d'immigration en Australie sont expressément d'ordre économique sont minoritaires et moins d'un immigrant sur six parmi ceux qui ne se prévalent pas de raisons humanitaires exprime son insatisfaction face à ses conditions de vie dans son pays d'origine. Environ un quart des immigrants avouent qu'ils sont en quête de « meilleures opportunités d'emploi » et environ un sixième évoque la « mauvaise situation économique » de son pays d'origine. « Rejoindre sa famille », « offrir un meilleur avenir à sa famille » (argument qui pourrait toutefois être considéré comme comportant quelques considérations d'ordre économique) et « autres » comme le mode de vie ou le climat, par exemple, sont les motifs avancés par environ la moitié des immigrants [Richardson *et al.* (2002)].
235. À titre d'exemple, le Business Council of Australia (BCA) souhaiterait fixer comme objectif un taux de croissance tendancielle du PIB de 4 pour cent. Prévoyant une augmentation de productivité de la main-d'œuvre de 3 pour cent, il calcule que le solde migratoire devrait être de l'ordre de 130 000 personnes par an et être progressivement porté à 180 000. Ce chiffre, qui représente 1 pour cent environ de la population par an est nettement supérieur à celui de ces dernières années (il inclut les entrées prévues dans le Programme de migration comprises entre 100 000 et 110 000 et le Programme humanitaire comprise dans une fourchette grossière entre 12 000 et 110 000, auxquelles il faut ajouter les entrées nettes estimées de Néo-Zélandais et de détenteurs de visas temporaires de longue durée ; il convient de déduire une émigration d'environ 30 000 personnes pour effectuer la comparaison avec les données du BCA) ; mais ce pourcentage est comparable à celui observé pendant une bonne partie des deux premières décennies d'après-guerre.
236. La relative absence de préoccupations exprimées quant aux effets possibles sur les salaires tient peut-être au fait que cette législation comprend un ensemble assez complet d'accords sur les salaires minimums.
237. Comme indiqué précédemment, des études récentes montrent que les Australiens qui s'expatrient ont un niveau de qualifications légèrement supérieur à celui des immigrants [Hugo (2001)].
238. Ces dernières années, les flux d'immigration temporaire ont considérablement augmenté. Il est probable que ce type d'immigration soit plus sensible que l'immigration permanente à la situation du marché du travail à court terme. La progression rapide du nombre d'entrées à titre temporaire observée dans les années 90 s'explique peut-être par le fait que les effectifs prévus par le programme d'immigration permanente n'ont pas été relevés de manière significative alors que le chômage diminuait, contrairement à ce qui s'était passé dans la seconde moitié des années 1980.
239. Pour un aperçu des études portant sur un certain nombre de pays (à l'exception de l'Australie), voir Friedberg et Hunt (1995) ; pour les données concernant l'Australie, voir Withers et Pope (1985). Dans un document récent, Borjas (2002) laisse entendre que l'effet préjudiciable « attendu » de l'immigration sur les salaires peut être détecté de manière systématique, tout au moins aux États-Unis, à condition de pouvoir neutraliser les biais dus à l'endogénéité des réponses des travailleurs nés sur le territoire et des immigrants arrivés précédemment (décision de migrer à l'intérieur du territoire, par exemple).
240. Voir, par exemple, Tian et Shan (1999), Pope et Withers (1993).

241. Certaines études tiennent compte de cette endogénéité, mais les résultats ne semblent pas très différents.
242. Parmi les autres explications, citons les variations relativement faibles des flux d'immigration par rapport à la taille des marchés nationaux du travail dans la plupart des pays, et les difficultés à prendre convenablement en compte d'autres facteurs comme le niveau de qualifications des migrants.
243. L'enquête de l'Australian Bureau of Statistics intitulée *Labour Force Status and Other Characteristics of Migrants* définit les catégories suivantes : Néo-zélandais, réfugiés, personnes parrainées par un membre de leur famille, par un employeur, par un autre organisme, personnes non parrainées, autres. Chez les immigrants parrainés par un employeur, le taux de chômage est plus faible que chez ceux qui ne sont pas parrainés quoique l'écart ne soit pas statistiquement significatif.
244. Terme utilisé au sens strict pour les immigrants provenant de pays où les individus qui partent pour l'Australie n'ont habituellement qu'une faible connaissance de l'anglais. En effet, les résultats du recensement ne comportent aucune donnée sur la connaissance de l'anglais en tant que telle.
245. Voir Birrell et Jupp (2000), tableau 4.
246. Econtech (1998), tableau 3, scénario 3 moins scénario 1.
247. Le modèle Econtech analyse dans le détail la productivité et les taux d'activité de la main-d'œuvre en fonction des niveaux de qualifications et d'autres caractéristiques. Il utilise un indice des qualifications basé sur le lien entre les qualifications et la profession de l'immigrant d'une part, et les revenus qui, en Australie, sont habituellement associés à ces deux facteurs d'autre part. Il est peu probable que l'on puisse ainsi établir des projections très précises des revenus d'un individu, mais on peut peut-être s'en contenter pour étudier de grands groupes.
248. À noter que le fait de retenir la consommation par habitant comme thème central, ce qu'a fait Econtech en réponse à la demande des pouvoirs publics d'axer ses travaux sur le niveau de vie et non la production, pourrait modifier la conclusion *a priori* concernant les effets du programme global sur l'immigration. Autrement dit, l'immigration fait nettement moins augmenter la consommation par habitant que la production par habitant parce qu'elle accroît les besoins globaux d'investissement et parce que l'immigrant moyen n'apporte pas autant de richesses que n'en possède déjà l'Australien moyen.
249. En Australie, une baisse de la consommation par habitant n'exclut pas que chacun consomme effectivement plus qu'auparavant ou, à l'inverse, une augmentation de cette consommation, quoique moins probable, n'exclut pas une détérioration du niveau de vie tant des immigrants que des résidents. Le premier cas de figure se présenterait si les revenus des immigrants étaient très bas avant leur arrivée sur le territoire et qu'ils augmentaient tout en demeurant nettement inférieurs au revenu moyen observé dans le pays tandis que le revenu des résidents n'augmenterait que faiblement. Le second cas se présenterait si les immigrants étaient, au départ, plus aisés que les résidents mais que leur revenu diminuait à leur arrivée (tout en demeurant supérieur à la moyenne observée en Australie) tandis que le revenu des résidents diminuerait légèrement. Le second scénario est, à l'évidence, très peu probable ; quant au premier, il n'est peut-être pas raisonnablement envisageable non plus. Tous deux sont simplement cités pour montrer qu'une augmentation de la consommation moyenne par habitant ou du PIB n'est ni nécessaire, ni suffisante pour que l'immigration soit « bénéfique » pour le pays.

250. On pourrait également penser que cela inclut la rente des industries axées sur les ressources (qui peut englober aussi bien le tourisme que les industries extractives). Si, sur le long terme, leur production n'est pas tributaire de la démographie, un accroissement de la population (naturel ou dû à l'immigration) entraîne une baisse du revenu par habitant. Cet argument est parfois avancé, mais il est peu probable que le phénomène soit très important. Les industries extractives ne représentent qu'un faible pourcentage du PIB de l'Australie alors que la « production » et la rente du tourisme ont toute chance de progresser à mesure que l'on y affecte davantage de main-d'œuvre, et non de demeurer constantes et d'être divisées entre un plus grand nombre de bénéficiaires. Bien que l'on puisse imaginer qu'à un moment donné, on atteindra une « limite » si la population augmente au point d'empiéter à l'excès sur les espaces libres et le littoral, ou si l'afflux de visiteurs est tel qu'il engendre une surpopulation, il semble que l'on dispose encore de beaucoup de marge avant d'atteindre la limite en question.
251. L'Australie renvoie peut-être l'image d'un pays de grands espaces riche de terres à exploiter, alors qu'en fait sa population est urbaine à une écrasante majorité (et était déjà fortement urbanisée au début du XX<sup>e</sup> siècle), et les nouveaux immigrants vont presque tous s'installer dans les centres urbains existants. Du point de vue de sa population, toute économie d'échelle devrait résulter soit des avantages offerts par une concentration des activités, soit de la taille des marchés.
252. Le Secrétariat n'a pas effectué d'étude macroéconomique dans ce domaine, mais la conclusion dépend souvent de l'hypothèse nulle. Les données permettent difficilement de rejeter l'hypothèse nulle d'une fonction de production agrégée homogène. Mais si l'hypothèse nulle est que l'élasticité d'échelle peut être différente de l'unité, la meilleure estimation est probablement que cette élasticité est supérieure à 1.
253. Garnaut (2002) fait valoir que si la ville de Sydney paraît manifestement surpeuplée, le problème résulte moins d'un véritable excédent de population que de la visibilité du fort taux de chômage et du faible revenu de certains immigrants concentrés dans certains quartiers. Selon lui, ce problème est dû, tout au moins en partie, aux institutions australiennes du marché du travail qui préfèrent laisser le chômage augmenter que baisser les salaires lorsque l'offre de main-d'œuvre non qualifiée augmente.
254. Voir Vourc'h et Price (2001) ainsi que la partie de la présente *Étude économique* consacrée au développement durable.
255. Reposant sur un arbitrage entre une diminution des externalités positives avec l'augmentation de la population et un accroissement des externalités négatives.
256. Une série d'études théoriques examinent la question de « l'excédent d'immigration » que l'on observe lorsque les nouveaux immigrants augmentent l'offre de main-d'œuvre, provoquant une baisse des salaires des résidents qui sont en concurrence avec eux sur le marché du travail, mais augmentant la rentabilité du capital. Ces modèles, qui deviennent compliqués lorsqu'on y introduit les flux de capitaux, ne s'appliquent probablement que de façon limitée à l'Australie. Pour autant, ils conduisent à penser que si les gains engendrés par l'immigration l'emportent généralement sur les pertes, les effets distributifs sont très prononcés par rapport aux gains globaux. Voir, par exemple, Borjas (1999).
257. Voir, toutefois, Viviani (1996). Selon lui, bien que certaines banlieues abritent de fortes concentrations de Vietnamiens, par exemple, il ne faudrait pas en conclure que c'est le lot de tous les immigrants vietnamiens, dont les deux tiers sont, par ailleurs, dispersés sur le plan géographique et relativement mobiles. Nombre de ceux qui se concentrent dans les quartiers défavorisés sont des personnes relativement peu qualifiées, plutôt

- âgées ou n'ayant qu'une faible connaissance de l'anglais et qui connaissent, par conséquent, un fort taux de chômage, caractéristiques qu'ils partagent avec les autres habitants de ces quartiers.
258. Voir Chiswick et autres (2002) selon lesquels un certain nombre d'indices (bien qu'à la marge de la signification statistique) tendent à prouver qu'en Australie « le fait de vivre dans une zone de concentration de population immigrée ou ethnique semble améliorer la situation des immigrants au regard de l'emploi... ».
259. Si, à Sydney, les prix de l'immobilier sont élevés, il est évident que cela tient tout autant à la richesse qu'à la pression démographique. Toutefois, si un nombre disproportionné d'immigrants à haut revenu (catégorie de plus en plus privilégiée par les politiques d'immigration) sont attirés par Sydney – en tant que centre d'activité économique et financière du pays – et si les préoccupations d'environnement limitent l'offre de terrains disponibles pour construire de nouveaux logements, il est probable que les prix de l'immobilier augmenteront plus rapidement que dans toutes les autres régions du pays et qu'à un moment donné, les personnes déjà propriétaires auront tendance à réaliser leurs biens et à partir s'installer ailleurs.
260. Dans quelques pays, on observe la situation inverse. À cet égard, on trouvera quelques précisions dans OCDE (2002).
261. Il s'agit probablement de la manifestation la plus évidente de « l'Australie multiculturelle ».
262. Les titulaires de ce visa font l'objet d'un suivi après leur arrivée. Si les autorités estiment que ces immigrants n'ont pas développé suffisamment d'activités industrielles ou commerciales dans les trois ans, elles peuvent leur retirer leur visa. En 2000-2001, 439 visas de ce type ont été retirés, mais 7 364 ont été accordés. [McCloughlin et Salt (2002)].
263. Voir [www.immi.gov.au/facts/27business.htm](http://www.immi.gov.au/facts/27business.htm) OCDE (2001) remarque que dans un certain nombre des pays membres (Australie non comprise), le taux de survie des nouvelles entreprises au bout de quatre ans varie entre 40 et 60 pour cent. Les données de l'enquête sur l'Australie ne précisent pas si les immigrés ont créé une nouvelle entreprise après avoir fait faillite. Si l'on ne sait pas très bien quelle importance accorder à ce facteur, les résultats n'en paraissent pas moins relativement bons.
264. D'une manière générale, toutefois, la dette publique par habitant s'en trouvera modifiée.
265. À noter toutefois que les chiffres indiqués pour des durées de séjour supérieures à 4 ans à compter de l'arrivée ne sont que des estimations et des extrapolations, les données de la LSIA ne couvrant pas une période aussi éloignée.
266. Voir, par exemple, Auerbach et Oreoupoulos (1999) qui étudient l'impact budgétaire de l'immigration sur les individus résidant déjà aux États-Unis par la méthode de comptabilisation générationnelle. Cette étude montre qu'il n'existe pas forcément de réponse simple à la question de savoir si l'immigration est ou non bénéfique pour les résidents. Cette réponse peut être influencée par les hypothèses posées quant à la charge de la dette existante et aux économies d'échelle réalisées dans la fourniture de services publics.
267. Par comparaison avec la population résidente, peu d'immigrants sont âgés de plus de 45 ans, mais les enfants immigrants sont également peu nombreux et le taux de fécondité des femmes nées à l'étranger est assez proche de celui des femmes nées en Australie [voir Abbasi-Shavazi (1998) cité dans Kippen et McDonald (2000)].
268. Rod et Murphy (1997) cité dans Hugo (2002).

269. Aussi bien au crédit qu'au débit, les postes pertinents de la balance des paiements sous-estiment probablement les mouvements qui sont susceptibles de se poursuivre – quoiqu'à une échelle plus réduite – après que les immigrants cessent d'être considérés comme tels dans les statistiques des paiements.
270. Effectuée en 1990, une étude intitulée *Immigration, Trade and Capital Flows* [Bureau of Immigration Research (1990)] ne tient absolument pas compte de ces aspects, mais se concentre sur l'effet potentiel de l'immigration sur l'offre et la demande, sans prendre en considération l'impact possible de l'origine géographique des immigrants.
271. Voir Rod et Webster (1995). Ces auteurs étudient l'usage fait des compétences culturelles et linguistiques des immigrants d'Asie de l'Est par les exportateurs de denrées alimentaires et de boissons à destination de l'Asie. Ils constatent que les exportateurs dont les affaires marchent très bien sont relativement peu nombreux à exploiter ces compétences chez leurs salariés mais que ceux qui en font usage admettent que cela favorise leurs activités. Kipp, Clyne et Pauwels (1995) font également valoir que les compétences linguistiques sont sous-exploitées.
272. Une comparaison informelle de l'évolution des destinations géographiques de l'ensemble des échanges de l'Australie ainsi que de l'origine des immigrants depuis les années 70 ne permet pas de dégager de lien précis entre ces deux éléments.
273. Information résultant d'un entretien avec un représentant du Business Council of Australia.
274. Voir Barrett et O'Connell (2000). Ces auteurs ont observé que les Irlandais du sexe masculin de retour dans leur pays bénéficiaient d'un avantage salarial de l'ordre de 10 pour cent, après prise en compte d'une série de facteurs. Aucun avantage salarial n'était constaté dans le cas des Irlandaises.
275. Il faut d'ailleurs rappeler que bien que l'Australian Council of Social Service ait parlé de « conditions terriblement dures » résultant de l'introduction de la période de carence de deux ans, un filet de sécurité est en place pour tous les immigrants dès leur arrivée. Indubitablement, beaucoup d'immigrants doivent considérer que ce traitement est acceptable, sinon ils cesseraient de déposer des demandes d'immigration.

## Bibliographie

- Abbasi-Shavazi, M. (1998), « Fertility patterns of selected Australian immigrant groups, 1977-91 », thèse de doctorat, Australian National University, Canberra.
- Ablett, J. (1999), « Generational Accounting in Australia », dans *General Accounting around the World*, ed. A.J. Auerbach, L.J. Kotlikoff, W. Leibfritz, National Bureau of Economic Research, pp.141-161.
- Access Economics (2002a), *The Impact of Permanent Migrants on the Commonwealth Budget*, rapport pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles et indigènes, Canberra, mai.
- Access Economics (2002b), *The Impact of Permanent Migrants on State and Territory Budgets*, rapport pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles et indigènes, Canberra, mai.
- Access Economics (2002c), *The Impact of Temporary Business Residents on Australia's Living Standards*, Canberra, mai.
- Antweiler, Werner et Daniel Treffler (2002), « Increasing Returns and all That: A View from Trade », *American Economic Review* vol. 92, n° 1, mars.
- ANZ – Australia and New Zealand Banking Group (2002), « Assessing the fundamental value of Australian house prices », *Economic Update*, 19 novembre, [www.anz.com/go/economics](http://www.anz.com/go/economics).
- Auerbach A. et P. Oreopoulos, (1999), « Analysing the fiscal impact of US immigration », *American Economic Review*, vol. 89, n° 2.
- Ausaid (2002), *Statistical Summary 2000-2001*, mai.
- Ausaid (2002), *Australian Aid: Investing in Growth Stability and Prosperity*, septembre.
- Australian APEC Study Centre (2001), *An Australian-United States Free-Trade Agreement – Issues and Implications*, APEC Study Centre, Monash University, août.
- Australian Chamber of Commerce and Industry (1999), *Survey of Investor's Confidence*, juillet, Barton.
- Australian Chamber of Commerce and Industry (2001), *What Small Business Wants: ACCIs Pre-Election Survey Results*, novembre, Barton.
- Australian Pipeline Industry Association (2001), *APIA Business Plan 2002-2005*, [www.apia.net.au/brief/businessplan2002\\_2005.pdf](http://www.apia.net.au/brief/businessplan2002_2005.pdf).
- Australian National Audit Office (2001), *Management of the Adult Migrant English Program Contracts*, Auditor General's Audit Report n° 40 2000-2001, Canberra.
- Australian State of the Environment Committee (2002), *State of the Environment 2001*.
- Banks, G. (2001), *Competition and the Public Interest*, Presentation to the National Competition Council Workshop, Public Interest Test under National Competition Policy, Melbourne.

- Barnes, P. et S. Kennard (2002), « Skills and Australia's Productivity Surge », *Productivity Commission Staff Research Paper*, octobre.
- Barrett, Alan et Philip O'Connell (2001), « Is There A Wage Premium For Returning Irish Migrants? », *Economic and Social Review*, vol. 32, n° 1.
- Bassanini, A., S. Scarpetta et I. Visco (2000), « Knowledge, Technology and Economic growth: Recent Evidence from OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 259, OECD, Paris.
- Bassanini, A. et S. Scarpetta (2001), « Les moteurs de la croissance dans les pays de l'OCDE », dans *Revue économique* de l'OCDE, n° 33, 2001/II.
- Bassanini, A., S. Scarpetta et P. Hemmings (2001), « Economic growth: the role of policies and institutions – panel data evidence from OECD countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 283, janvier.
- Bean, C. (2000), « The Australian Economic Miracle » ; « A View from the North », dans: Gruen, D., et S. Shrestha, édés. (2000).
- Berkelmans, L., L. Davis, W. McKibbin et A. Stoeckel (2000), *Economic Impacts of an Australian-United States Free-Trade-Area*, Centre for International Economics, juin.
- Birrell, Bob et James Jupp (2000), « Welfare recipient patterns among migrants », Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles et indigènes, Canberra, juillet.
- Blyth, M. (2002), « Auld Lang Syne? Do We Need a Government Bond Market? » *Economic Issues*, Commonwealth Research, octobre.
- Board of Taxation (2002), « Taxation of Discretionary Trusts: A Report to the Treasurer and the Minister for Revenue and Assistant Treasurer », Canberra, novembre (voir le site [www.taxboard.gov.au](http://www.taxboard.gov.au)).
- Borjas, G. (1999), « The Economic Analysis of Immigration » dans O. Aschenleifer et D. Card (édés), *Handbook of Labour Economics*, vol. 3, Elsevier, 1999.
- Borjas, G (2002), « The Labor Demand Curve is Downward Sloping: Reexamining the Impact of Immigration on the Labor Market », rapport présenté à l'Association européenne des économistes du travail, août.
- Bruner, Greg (2002), « Pension Fund Investment: A Perspective from the Australian Prudential Regulatory Agency », rapport présenté à la Conférence OCDE/RIAP sur les pensions privées en Asie, OCDE, Paris, octobre.
- Burniaux, J.M, T.T. Dang, D. Fore, M. Foster, M. Mira d'Ercole et H. Oxley (1998), « Income Distribution and Poverty in Selected OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 189, Paris.
- Centre for International Economics (1992), « Immigration and the Commonwealth budget », report for the Bureau of Immigration and Population Research, Australian Government Publication Service, Canberra.
- Certified Practising Accountants Australia (2002), *Small Business Survey Program on Employment Issue*, mars.
- Chiswick, B.R. et P.W. Miller (2000), « Do Enclaves Matter in Immigrant Adjustment? », document de synthèse de l'IZA n° 449, Bonn.
- Chiswick, B.R., L. Liang Lee et P.W. Miller (2002a), « Longitudinal Analysis of Occupational Mobility: A Test of the Immigrant Assimilation Hypothesis », document de synthèse de l'IZA n° 452, Bonn.



- Chiswick, Barry R., Lew Liang Lee et Paul W. Miller (2002b), « Immigrants' Language Skills and Visa Category », document de synthèse de l'IZA n° 471, Bonn.
- Colecchia, A. et P. Schreyer (2001), *ICT Investment and Economic Growth in the 1990s: Is the United States a Unique Case?*, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, document de travail n° 2001/7.
- Comité de politique économique de l'Union européenne (2001), *Budgetary Challenges Posed by Ageing Populations*, EPC/ECFIN/655/01-EN final.
- Comley, B., S. Antony et B. Ferguson (2002), « The effectiveness of fiscal policy in Australia – Selected issues », *Economic Roundup*, hiver.
- Commission de la Productivité (1997), *Textiles, Clothing and Footwear Industries*, AusInfo, Canberra, septembre.
- Commission de la Productivité (1999a), *Impact of Competition Policy Reforms on Rural and Regional Australia*, Report n° 8, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (1999b), *Microeconomic Reforms and Australian Productivity: Exploring the Links*, Document de Recherche de la Commission, vol. 1: Report, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (1999c), *Work Arrangements on Large Capital Building Projects*, Labour market Research Report, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (1999d), *Progress in Rail Reform*, Inquiry Rapport n° 6, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2001a), *Telecommunications Competition Regulation*, Rapport n° 16, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2001b), *Review of the National Access Regime*, Rapport n° 17, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002a), *Independent Review of the Job Network*, Rapport n° 21, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002b), *Review of Automotive Assistance*, Position Paper, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002c), *Trends in Australian Infrastructure Prices 1990-91 to 2000-01*, AusInfo, Canberra.
- Commission de la Productivité (2002d), *Removing Tariffs on Goods Originating from Least-Developed Countries*, AusInfo, Canberra, octobre.
- Commission de la Productivité (2002e), *Review of Automotive Assistance*, AusInfo, Canberra, décembre.
- Commission de la Productivité (2002f), *Trade and Assistance Review 2001-2002*, AusInfo, Canberra, décembre.
- Commonwealth of Australia (1993), *National Competition Policy*, Report by the Independent Committee of Inquiry (« Hilmer Report »), AGPS, Canberra.
- Commonwealth of Australia (2000), *Business Tax Reform: A Snapshot Guide*, Première édition, Canberra.
- Commonwealth of Australia (2002a), *Intergenerational Report 2002-03*, Budget 2002-03, Document du budget n° 5, mai, Canberra.
- Commonwealth of Australia (2002b), *Review of International Taxation Arrangements*, Consultation Paper, Département du Trésor, Canberra, août [www.taxboard.gov.au/int\\_tax/index.htm](http://www.taxboard.gov.au/int_tax/index.htm).

- Commonwealth Government (2002c), *Government response to the Productivity Commission Independent Review of Job Network*, <http://parlsec.treasurer.gov.au/parlsec/content/publications/2002/JobNetwork.asp>.
- Commonwealth of Australia (2002d), *Review of the Commonwealth Government Securities Market*, Discussion Paper, Canberra, octobre.
- Council of Australian Governments (2002), *Water Property Rights Report to COAG from the Water CEOs Group*, décembre.
- Dang, T.T, P. Antolin et H. Oxley (2001), « Fiscal Implications of Ageing: Projections of Age-related Spending », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* n° 305, Paris.
- Davies, J. (2001), « International comparisons of labour disputes in 1999 », *Labour Market Trends*, avril.
- Dawkins, P. (2001), « The Case for Welfare Reform as Proposed by the McClure Report », *The Australian Economic Review*, vol. 34, n° 1, pp. 86-99.
- Department of Employment, Workplace Relations and Small Business (2000), *Job Network Evaluation Stage One: Implementation and Market Development*, EPPB Report 1/2000, DEWRSB, Canberra.
- Department of Employment, Workplace Relations and Small Business (2001), *Job Network Evaluation Stage Two: Progress Report*, PPB Report 2/2001, DEWRSB, Canberra.
- Department of Employment and Workplace Relations (2002a), *Job Network Evaluation, Stage three: Effectiveness Report*, EPPB Report 1/2002, AusInfo, Canberra.
- Department of Employment and Workplace Relations (2002b), *Agreement making in Australia under the Workplace Relations Act: 2000 and 2001*, AusInfo, Canberra.
- Department of Family and Community Services (2000), *Government Response to Final Report on Welfare Reforms*, [www.facs.gov.au/](http://www.facs.gov.au/).
- Department of Foreign Affairs and Trade (2000), *A Review of Australia's General Tariff Arrangements*.
- DIMIA (2001a), *Immigration: Federation to Century's End*, Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles, Canberra.
- Disney, R. (2000), « The impact of Tax and Welfare Policies on Employment and Unemployment in OECD Countries », Document de travail du FMI 00/164, FMI, Washington.
- Dowrick, S. (2000), *The Resurgence of Australian Productivity Growth in the 1990s: Miracle or Mirage?*, Rapport présenté à la 29<sup>e</sup> Conférence annuelle des économistes.
- Dowrick, S. et P. McDonald (2002), « Comments on Intergenerational Report, 2002-03 », Australian National University, juin.
- Econtech (1998), « The Economic Impact of the 1997-98 Migration Programme Changes », Kingston ACT, rapport établi pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles.
- Econtech (2001), « The Economic Impact of the 2000/01 Migration Programme Changes », Kingston ACT, rapport établi pour le Département de l'immigration et des affaires pluriculturelles.
- Edey, M et L. Ellis (2002), « Implications of Declining Government Debt for Financial Markets and Monetary Implications in Australia », dans *Market Functioning and Central Bank Policy*, Document de la BRI n° 12.
- EWRSBE (2000), *Senate Employment, Workplace Relations, Small Business and Education Reference Committee, Aspiring to Excellence: Report into the Quality of Vocational Education and Training in Australia*.

- Fonds monétaire international (2001), « Australia: Selected Issues and Statistical Appendix », *Rapport sur les États membres* n° 01/55, FMI, Washington, avril.
- Forster M. et M. Pellizzari (2000), « Trends and driving factors in income distribution and poverty in the OECD area », *Politique du marché du travail et politique sociale*, document hors série de l'OCDE n° 42.
- Forsyth, P. (2000), « Microeconomic Policies and Structural Change », dans Gruen, D. et S. Shrestha, édés. (2000).
- Friedberg, R. et Hunt, J., (1995), « The Impact of Immigration on Host Country Wages, Employment and Growth », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 2.
- Galer, Russel (2002), « Prudent Person Rule: A Standard for the Investment of Pension Assets », rapport présenté à la conférence OCDE/RIAP sur les pensions privées en Asie, OCDE, Paris, octobre.
- Garnaut, R. (2002), « Migration to Australia: Who Benefits? », rapport présenté à la conférence *Migration: Benefiting Australia*, Sydney, mai.
- Gruen, D. et S. Shrestha, édés. (2000), *The Australian Economy in the 1990s*, Proceedings of a Conference, Banque de Réserve de l'Australie, Sydney.
- Gruenwald, P. (2001), « Welfare Reform – The State of Play and Challenges Ahead », dans *Australia: Selected Issues and Statistical Appendix*, Rapport du FMI sur les États membres, avril, Washington.
- Guellec et Van Pottelsberghe (2001), « R&D and productivity growth: A Panel Analysis of 16 OECD Countries », *Document de travail* de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE 2001/3, OCDE, Paris.
- Harding, A., A. King, et S. Kelly, (2002), « The Income and Wealth of Older Australians – Trends and Projections », Document de conférence 2002-02 NATSEM, Université de Canberra, février.
- Harding, D. (2002), *The Effect of Unfair Dismissal Laws on Small and Medium Sized Businesses*, Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, Université de Melbourne, octobre.
- Hugo G. (2002), « International Migration and Labour Markets on Asia: Australia country paper 2002 », document présenté à l'Atelier sur les migrations internes et les marchés du travail en Asie, Japan Institute of Labour et OCDE, février.
- Hurley, J., Vaithianathan, R., Crossley T.F., D. Cobb-Clark (2002), « Parallel Private Insurance in Australia: A cautionary Tale and Lessons for Canada », *Institute for the Study of Labour, Working Paper* n° 515, juin.
- Ingles, D. (2001), « Earned Income Tax Credits: Do They Have Any Role to Play in Australia? », *Australian Economic Review*, vol. 34, n° 1, pp. 14-32.
- Jesuit D. et T. Smeeding (2002), « Poverty Levels in the Developed World », *Luxembourg Income Study Working Paper*, n° 321, juillet.
- Johnson, D. (2001), « Introduction to Policy Forum of Welfare Reform », *The Australian Economic Review*, vol. 34, n° 1, pp. 81-85.
- Jupp, J.(1995), « Ethnic and Cultural Diversity in Australia », dans *Year Book Australia 1995*, Australian Bureau of Statistics.
- Kelly, S., A. Harding, R. Percival, (2002), « Projecting the impact of changes in superannuation policy: a microsimulation approach », Document de conférence 2002-06 NATSEM, Université de Canberra, juillet.

- Kipp, S., M. Clyne et A. Pauwels (1995), « Building on Australia's language advantage, Bureau of Immigration, Multicultural and Population Research Bulletin n° 15, novembre.
- Kippen, R. et P. McDonald (2000), « Australia's population in 2000: the way we are and the ways we might have been », *People and Place* vol. 8, n° 3, Monash University Centre for Population and Urban Research.
- Krugman, P. (1998), « I know what the Hedges did last Summer », *Fortune*, décembre (voir le site <http://web.mit.edu/krugman/www/xfiles.html>).
- Le, A. T. (1999), « Self-employment and earning among immigrants in Australia », *International Migration*, vol. 37, n° 2.
- Madge, A. (2000), « Long-term Aged Care: Expenditure Trends and Projections », *Productivity Commission Staff Research Paper*, Canberra, octobre.
- McCloughlin, G. et J. Salt (2002), « Migration policies towards highly skilled foreign workers », Report to the Home Office, Migration Research Unit, Geography Department, Université de Londres, mars.
- Miller, P., (1999), « Immigration Policy and Immigrant Quality: The Australian Points System », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, vol. 89, n° 2, mai.
- Morling, S. et R. Subbaraman (1995), « Superannuation and Saving », *Research Discussion Paper* 9511, Banque de Réserve de l'Australie.
- Mylonas, P., S. Schich, T. Thorgeirsson et G. Wehinger (2000), « New Issues in Public Debt Management: Government Surpluses in Many OECD Countries, the Common Currency in Europe and Rapidly Rising Debt in Japan », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 239, OCDE, Paris.
- National Centre for Vocational Education Research, NCVER (2001a), *Facts, Fiction and Future*, Canberra.
- National Centre for Vocational Education Research, NCVER (2001b), *Australian Apprenticeships: Research at a Glance*, Canberra.
- National Competition Council (2000), *Reforming the Professions*, AusInfo, Canberra.
- National Competition Council (2001), *Assessment of Governments' Progress in Implementing National Competition Policy and Related Reforms*, juin.
- National Competition Council (2002), *Assessment of Governments' Progress in Implementing National Competition Policy and Related Reforms – Volume Two: Water Reform*, août.
- National Heritage Trust (2001), *Australian Agricultural Assessment*, volume 1, octobre.
- Natural Heritage Trust (2002), *Australians and Natural Resource Management 2002*, mars.
- National Heritage Trust (2002), *Australia's Natural Resources 1997-2002 and Beyond*, juin.
- Nevile, John (1990), « The Effect of Immigration on Australian Living Standards », Bureau of Immigration Research, Canberra.
- Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999), « Summary indicators of product market regulation with an extension to employment protection legislation », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 226, OCDE, Paris.
- OCDE (1994), *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Partie II. Données explicatives*, Paris.
- OCDE (1999a), *La mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Évaluation des performances et des politiques*, Paris.
- OCDE (1999b), *Étude économique de l'Australie*, Paris.
- OCDE (1999c), *Perspectives de l'emploi*, Paris.

- OCDE (1999d), *Examen des performances environnementales*, Paris.
- OCDE (2000a), *Étude économique de l'Australie*, Paris.
- OCDE (2000b), *Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie*, Paris.
- OCDE (2001a), *Étude économique de l'Australie*, Paris.
- OCDE (2001b), *Financial Market Trends* n° 78, mars, Paris.
- OCDE (2001c), *Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie*. Premiers résultats de PISA 2000, Paris.
- OCDE (2001d), *La nouvelle économie : Mythe ou réalité ?* Le rapport de l'OCDE sur la croissance, Paris.
- OCDE (2001e), *Des politiques du marché du travail novatrices – La méthode australienne*, Paris.
- OCDE (2001f), *Growth Project Background Papers*, vol. I-III, Paris.
- OCDE (2001g), « Productivité et dynamique de l'entreprise », dans *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69.
- OCDE (2002a), *La gestion de la dette publique et les marchés des valeurs d'État au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- OCDE (2002b), *Les marchés des titres de la dette publique dans les pays de l'OCDE : Tendances et changements structurels récents*, Paris.
- OCDE (2002c), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2002d), *Regards sur l'éducation*, Paris.
- OCDE (2002e), *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel 2002*.
- OCDE (2003), *The Sources of Economic Growth in the OECD Countries*, Paris.
- Orr, A., M. Edey et M. Kennedy (1995), « The determinants of real long-term interest rates: 17 country pooled-time series evidence », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 155, juin.
- Parham, D. (2002a), *Australia's 1990s Productivity Surge and its Determinants*, document présenté au 13<sup>e</sup> séminaire annuel de l'Asie de l'Est sur la conjoncture économique, juin, Melbourne.
- Parham, D. (2002b), *Australia: Getting the most from ICTs*, document présenté au Communications Research Forum, Canberra, octobre.
- Parham, D. (2002c), *Microeconomic Reforms and the Revival in Australia's Growth in Productivity and Living Standards*, document présenté à la Conférence des économistes, Adélaïde, octobre.
- Perkins, Brain, Manning et Klingender (1990), *Immigration and Scale Economies*, Australian Government Publishing Services, Canberra.
- Peter, M.W. et G. Verikios (1996), « The Effect of Immigration on Residents' Incomes in Australia: Some Issues Reconsidered », *Australian Economic Review* n° 114, 2<sup>e</sup> trimestre 1996, pages 171-188.
- Pope, D. et Withers, G., (1993), « Do Migrants Rob Jobs? Lessons of Australian History, 1861-1991 », *The Journal of Economic History*, vol. 53, n° 4.
- Reserve Bank of Australia Bulletin (2002a), « Statement on Monetary Policy », mai.
- Reserve Bank of Australia Bulletin (2002b), « Statement on Monetary Policy », août.
- Reference Group on Welfare Reform, RGWR (2000a), *Participation Support for a More Equitable Society: Interim Report on Welfare Reform* (P. McClure, Chair), Department of family and Community Services, Canberra.

- Reference Group on Welfare Reform, RGWR (2000b), *Participation Support for a more Equitable Society: Final Report on Welfare Reform* (P. McClure, Chair), Department of Family and Community Services, Canberra.
- Richardson, S., L. Miller-Lewis, P. Ngo et D. Ilsley (2002), « Settlement Experience of New Migrants: A comparison of Wave One of LSIA I and LSIA », National Institute of Labour Studies, Adelaide, juin.
- Rod, T. et E. Webster (1995), « Immigration and trade with East Asia in the food industry: the contribution of immigrants », in *Third National Immigration and Population Outlook Conference*, Bureau of Immigration, Multicultural and Population Research.
- Rod, T. et J. Murphy (1997), « Remittances among recently arrived immigrants », *People and Place*, vol. 5, n° 2, Monash University Centre for Population and Urban Research.
- Rothman, G. (2000), « Assessing the Tax Advantage of Investment in Superannuation », Paper presented to the Eighth Colloquium of Superannuation Researchers, Université de Nouvelle-Galles du Sud, juillet.
- Scherer, P. (2002), « Age of Withdrawal from the Labour Force in OECD Countries », *Labour Market and Social Policy Occasional Papers*, n° 49, janvier.
- Short, C., A. Swan, B. Graham et W. Mackay-Smith (2001), *Electricity Reform: the Benefits and Costs to Australia*, ABARE paper presented at the OUTLOOK 2001 Conference, Canberra, 27 février-1<sup>er</sup> mars.
- Scarpetta, S., A. Bassanini, D. Pilat et P. Schreyer (2000), « Economic growth in the OECD area: recent trends at the aggregate and sectoral level », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 248, mai.
- Simons H.P. (1997), A Report by the Committee to Review Australia's Overseas Program, avril.
- Sweet, R. (2001), « Meandering, diversions and steadfast: Australian Youth, Pathways in a Comparative Prospective », Australian Council for Educational Research (ACER) Conference, Understanding Youth Pathways: What does the research tell us? Melbourne, 15-16 octobre 2001.
- Taylor, J. et H. MacDonald (1994), « Disadvantage and children of immigrants: a longitudinal study », Bureau of Immigration Research, Australian Government Publication Service, Canberra.
- Tian, G. et J. Shan (1999), " Do migrants rob jobs? New evidence from Australia ", *Australian Economic History Review*, vol. 39, n° 2.
- Van den Noord, P. (2000), « The Size and Role of Automatic Stabilisers in the 1990s and Beyond », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 230, OCDE, Paris.
- Viviani, N. (1996), *The Indochinese in Australia 1975-1995*, Oxford University Press.
- Vourch, A. et R. Price (2001), « Encouraging Environmentally Sustainable Growth in Australia », *Document de travail du Département des affaires économiques* n° 309, OCDE.
- Warburton, M., L. Vuong et H. Evert (1999), « An Evaluation of the Working Nation Income Test Changes for Unemployed People », Department of Family and Community Services, Canberra.
- Whiteford, P. et G. Angenent (2001) « The Australian System of Social Protection – an Overview », Department of Family and Community Services, Commonwealth of Australia, document hors série n° 6 (deuxième édition), juin.
- Whiteford, P. et D. Stanton (2002), « Targeting, Adequacy and Incentives: Assessing the Australian System of Retirement Incomes », document présenté au 9<sup>e</sup> séminaire inter-

national de recherche sur les questions de sécurité sociale, Séminaire sur la réforme des pensions, Sigtuna, Suède, juin.

Withers, G. et D. Pope (1985), « Immigration and Unemployment », *The Economic Record*, n° 61, juin.

Wooden, M. (1993), « Underemployment, hidden unemployment and immigrants », Bureau of Immigration and Population Research, Australian Government Publication Service, Canberra.

Wooden, M., J. Loundes et Y.-P. Tseng (2002), « Industrial Relations Reform and Business Performance: An Introduction », *Melbourne Institute Working Paper* n° 2/02.

# Table des matières

<b>Évaluation et recommandations</b>	9
<b>I. Évolution récente et perspectives à court terme</b>	27
Aperçu	27
Déterminants de la demande intérieure	31
Commerce extérieur et balance des opérations courantes	36
Marché du travail	40
Hausse des prix et des salaires	43
Perspectives jusqu'en 2004	47
<b>II. Politiques macroéconomiques</b>	51
Incidence des politiques monétaire et budgétaire sur la croissance économique à long terme	51
Politiques macroéconomiques à court terme	53
Politique monétaire	54
Politique budgétaire	61
Progrès vers la réforme du système fiscal	81
<b>III. Préserver une forte croissance de la production</b>	85
La croissance économique rapide a été soutenue par des gains de productivité importants	85
Les technologies de l'information et des communications ont été rapidement intégrées...	90
... mais les réformes structurelles ont joué un rôle déterminant dans l'augmentation du potentiel économique de l'Australie	92
Accélération de la croissance et rôle de la main-d'œuvre	98
Le rôle des qualifications dans le processus de croissance	100
Perspectives	100
Persistance d'un certain nombre de problèmes dans le domaine des relations professionnelles	104
Soutien au marché du travail	117
La réforme de la protection sociale : accroître le taux d'activité	122
Enseignement et formation	131
Politique nationale de la concurrence	139
Réforme du système financier	150
Le développement durable en Australie	154



<b>IV. Incidence économique des migrations en Australie</b>	177
Introduction	177
Politiques migratoires	181
Aspects économiques	191
Incidence sur la production et les revenus	197
Incidences budgétaires	203
Conclusions	207
Notes	211
Bibliographie	239
<i>Annexes</i>	
I. Politiques requises en période de diminution de la dette publique	248
II. Le nouveau système fiscal	250
III. Mise en œuvre de la réforme de l'impôt sur les sociétés	252
IV. Aspects de la politique d'immigration australienne	254
V. Chronologie économique	260
<b>Liste des encadrés</b>	
1. Options ouvertes à l'administration fédérale pour le marché des CGS : une vue d'ensemble	74
2. Les TIC et l'accélération de la productivité en Australie et aux États-Unis au cours des années 90	91
3. Job Network – principaux éléments du dispositif et évaluation	119
4. Principales caractéristiques du système de garantie de revenu en Australie	123
5. Principes de neutralité concurrentielle applicables aux entreprises publiques	140
6. Intégration des politiques dans les différents domaines du développement écologiquement durable	155
<i>Annexe</i>	
A1. Système australien de test à points – Catégorie : Qualifications générales	256
<b>Liste des tableaux</b>	
1. Demande et production	30
2. Patrimoine des ménages	31
3. Balance des opérations courantes	39
4. Marché du travail	41
5. Coûts et prix	45
6. Perspectives à court terme	48
7. Modifications des taux d'intérêt directeurs	55
8. Agrégats financiers	60
9. Évolution du budget de l'administration fédérale	67
10. Dépenses de l'administration fédérale en longue période liées à l'évolution démographique	77
11. Décomposition de la croissance de la production potentielle	88
12. Part des investissements TIC dans l'investissement non résidentiel total	94
13. Contribution des TIC à l'accélération de la productivité du travail en Australie et aux États-Unis dans les années 90	95

14. Comparaison internationale des ratios emploi/population et des taux d'activité	99
15. Décomposition des écarts de taux de croissance moyen de la production par habitant des pays par rapport à la zone de l'OCDE	101
16. Contribution des changements dans la structure des qualifications à la croissance de la productivité multifactorielle	102
17. Mise en œuvre des réformes structurelles : bilan	105
18. Indicateurs de performance : revenu de retraite durable	156
19. Évolution des prestations publiques de retraite	158
20. Effet de la fiscalité sur le rendement des portefeuilles dans les fonds de pension et dans d'autres établissements	160
21. Importations de l'Australie en provenance des pays en développement, 1980-2001	164
22. Total des aides fournies au titre des droits de douane, du budget et des prix dans l'agriculture et l'industrie	166
23. Structure des programmes d'aide bilatérale par secteur et par pays	168
24. Zones où les conditions pédologiques limitent le rendement agricole	171
25. Ruissellement et détournements d'eau en Australie	173
26. Progrès dans l'instauration de droits négociables pour la consommation d'eau	176
27. Types de visas d'entrée en Australie (2000 à 2001)	183
28. Incidence sur le budget, par catégorie de visa	204

### Liste des graphiques

1. Principaux indicateurs dans une optique internationale	28
2. L'expansion actuelle : données comparatives	29
3. Dette et charge du service de la dette des ménages	32
4. Accessibilité au logement et permis de construire	33
5. Bénéfices et investissements des entreprises	34
6. Endettement des entreprises	35
7. Indicateurs du commerce extérieur	37
8. Valeur des exportations	38
9. Emploi et chômage	42
10. Inflation effective et prévue	44
11. Indicateurs de confiance	46
12. Croissance économique et inflation dans une perspective à long terme	52
13. Taux d'intérêt du marché monétaire et du marché des capitaux	56
14. Comparaison internationale des taux d'intérêt à long terme	57
15. Taux débiteurs nominaux et réels	59
16. Taux de change	61
17. Facteurs influant sur les conditions monétaires	62
18. La règle de Taylor	63
19. Consolidation budgétaire dans certains pays de l'OCDE	64
20. Finances publiques	66
21. Endettement net et position créditrice nette des administrations publiques fédérales	71
22. Dépenses liées à l'âge dans certains pays de l'OCDE	76
23. Situation budgétaire de l'administration fédérale en longue période	77

24. Croissance : comparaison internationale	86
25. Estimations de la croissance de la production potentielle	87
26. Croissance de la productivité du travail au cours de cycles de productivité 1964-65 à 1999-2000	89
27. Évolution de la croissance de la productivité multifactorielle dans certains pays de l'OCDE	90
28. Facteurs favorisant l'utilisation des TIC	93
29. Mode de détermination du salaire	97
30. Comparaison internationale des niveaux de revenu et de productivité	103
31. Journées de travail perdues du fait de conflits du travail	113
32. Législation pour la protection de l'emploi	114
33. Dépenses publiques au titre de la sécurité sociale : une comparaison internationale	124
34. Indicateurs d'utilisation et de dépenses de protection sociale	126
35. Indicateurs du niveau d'instruction : comparaison	133
36. Indicateurs de transition	134
37. Tarifs de l'électricité : industrie et ménages	144
38. Performance du secteur ferroviaire : comparaison internationale	148
39. Taux d'imposition marginaux effectifs des personnes âgées	161
40. Droits de douane moyens par pays	165
41. Individus nés à l'étranger en pourcentage de la population totale de l'Australie	178
42. Population née à l'étranger, par pays d'origine – Principaux pays de naissance répertoriés lors de certains recensements	180
43. Croissance démographique : accroissement naturel et migration nette	182
44. Migrations permanentes par principales catégories de visa	185
45. Flux nets d'immigration permanente et d'immigration temporaire de longue durée, 1987-2000	186
46. Taux de chômage et taux d'activité par tranche d'âge, pour les personnes nées en Australie et celles nées à l'étranger	194
47. Taux de chômage et taux d'activité par date d'entrée, région d'origine et sexe	195
48. Situation des immigrants au regard de l'emploi par type de visa, 1996-97	196
49. Niveau de formation des immigrants et des Australiens	198
50. Répartition par âge des migrants permanents et de la population résidente	198

#### *Annexe*

A1. Répartition des notes obtenues aux tests à points	255
---	-----

## STATISTIQUES DE BASE DE L'AUSTRALIE

### LE PAYS

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	7 682	Population des villes principales au 30 juin 2001 (1 000)	
Superficie agricole en 1986-87, pourcentage du total	61	Sydney	4 155
Population urbaine, 1991, pourcentage du total	85	Melbourne	3 484
		Brisbane	1 653
		Perth	1 397
		Adelaïde	1 111

### LA POPULATION

Population, au 31 décembre 2001 (1 000)	19 603	Population active civile occupée, 2002 (1 000)	9 311
Densité au km <sup>2</sup>	2.5	<i>dont :</i>	
Accroissement naturel, 2001 (1 000)	117	Agriculture	405
Solde net des migrations, 2001 (1 000)	110	Industrie*	1 981
		Autres activités	6 926

### PARLEMENT ET GOUVERNEMENT

Composition du Parlement :

Partis	Sénat	Chambre des représentants
Démocrates australiens	7	..
Parti travailliste australien	28	64
Indépendants	3	3
Les Verts	2	1
Parti libéral australien	31	67
Parti national australien	3	13
Country Liberal Party	1	1
Pauline Hanson's One Nation	1	..
Total	76	149

Actuel gouvernement : coalition du parti libéral et du parti national

Prochaines élections générales pour la Chambre des représentants : fin 2004

### PRODUCTION

Produit intérieur brut, 2001 (millions de dollars australiens)	691 033	Formation brute de capital fixe, 2001 en pourcentage du PIB	21.6
--	---------	---	------

### SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, EN POURCENTAGE DU PIB, EN 2001

Dépenses courantes	35.4	Recettes courantes	36.2
Transferts courants	14.1	<i>dont :</i> Impôts directs	16.5

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Principales exportations en 2002, pourcentage du total		Principales importations en 2002, pourcentage du total	
Denrées alimentaires, boissons et tabac	19.5	Denrées alimentaires, boissons et tabac	4.5
Matières premières	18.7	Matières premières	1.7
Combustibles	20.6	Combustibles	7.3
Machines et matériels de transport	11.9	Machines et matériels de transport	45.9
Autres produits manufacturés	29.2	Autres produits manufacturés	40.6

### LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar australien		Unité monétaire par dollar des États-Unis, moyenne journalière :	
		Année 2002	1.841
		Janvier 2003	1.717

\* Y compris les industries extractives, électricité, gaz, eau et construction.

*Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.*

•

*La situation économique et les politiques de l'Australie ont été évaluées par la Comité le 5 février 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 25 février 2003.*

•

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Helmut Zielgelschmidt, Vassiliki Koutsogeorgogopoulou, Richard Herd et Paul O'Brien sous la direction de Nicholas Vanston.*

•

*L'étude précédente de l'Australie a été publiée en août 2001.*



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Australia 2003**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-aus-2003-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2003-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2004), « Politique macroéconomique », dans *OECD Economic Surveys: Australia 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-aus-2003-4-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2003-4-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).